Emergency Preparedness Canada
Protection civile Canada

Report to Parliament on the operation of the *Emergency Preparedness Act*

April 1, 1990 - March 31, 1991

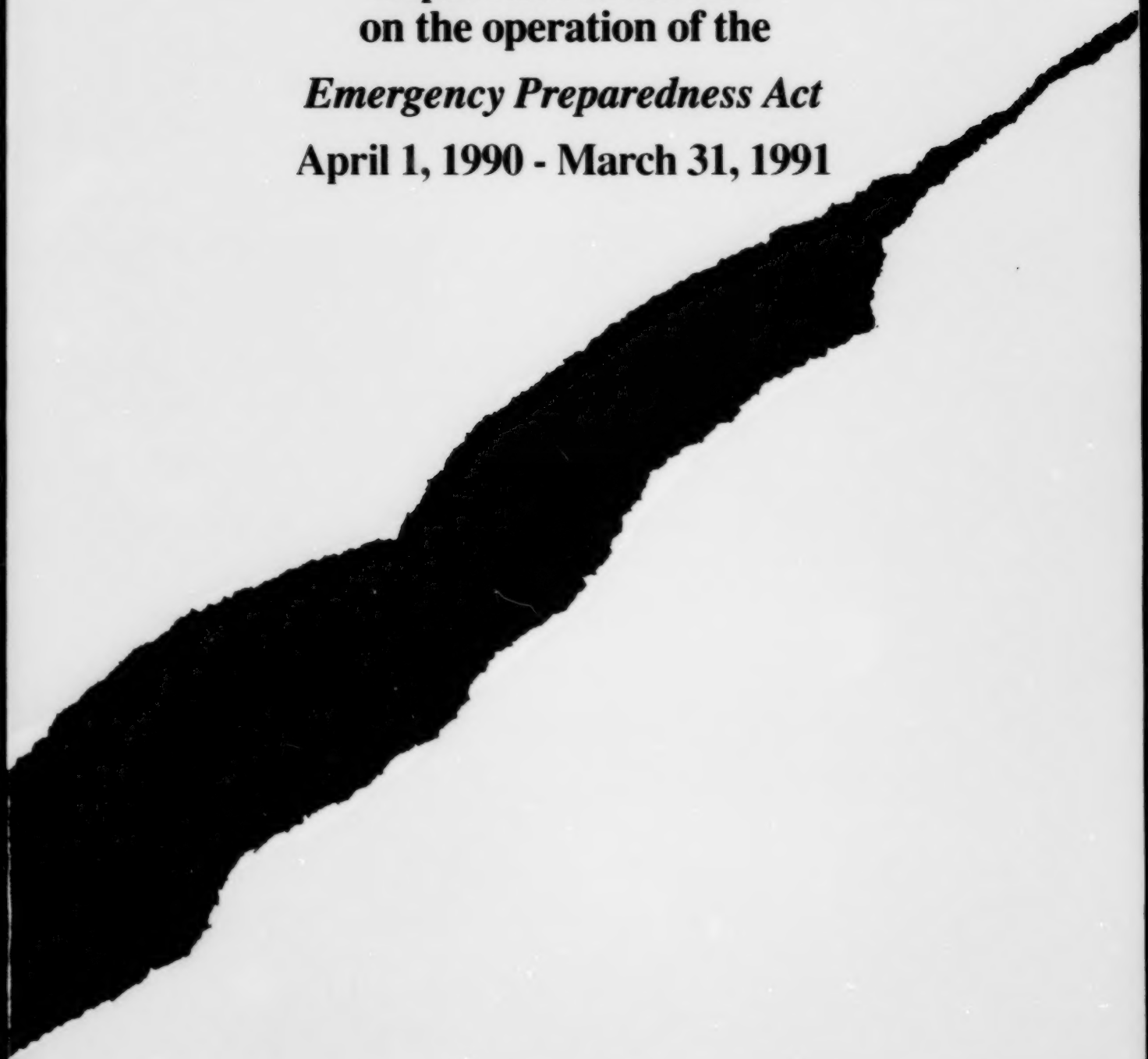

Canada

Think recycling!

Printed on
recycled paper

Report to Parliament on the operation of the

Emergency Preparedness Act

April 1, 1990 - March 31, 1991

© Minister of Supply and Services Canada 1991
Cat. No. D81-3/1991
ISBN 0-662-58414-7

Think recycling!

Printed on recyled paper

Emergency Preparedness Canada
Executive Director

Protection civile Canada
Administrateur général

August 23, 1991

The Honourable Marcel Masse, P.C., M.P.
Minister Responsible for Emergency Preparedness

Dear Mr. Minister:

On behalf of Emergency Preparedness Canada, I have the honour to present, for your information and that of the Parliament of Canada, the Report on the operation of the *Emergency Preparedness Act* for the period April 1, 1990 - March 31, 1991.

Respectfully submitted,

T. D'Arcy Finn, Q.C.

Canada

92-04189/

CONTENTS

I. INTRODUCTION 1

II. CANADA'S EMERGENCY PREPAREDNESS AND RESPONSE SYSTEM 3
Ministerial Responsibility 5

III. FEDERAL EMERGENCY PLANNING 7
Orders and Regulations 8
National Emergency Arrangements 10
Developing a Model for a Part I National Public Welfare Emergency - National Earthquake Support Plan 13
Government Emergency Operations Co-ordination Centre 14
Continuity of Government 17
Vital Points Program 17
Essential Records Program 18
Emergency Planning in Federal Departments 19

IV. FEDERAL- PROVINCIAL-TERRITORIAL CO-OPERATION 33
Memoranda of Understanding 33
Role of EPC Regional Offices 33
Federal-Provincial-Territorial Conferences 35
Joint Emergency Preparedness Program 36
Disaster Financial Assistance Arrangements 36
Workers' Compensation 37
Major Industrial Accidents Co-ordinating Committee 38

V. INTERNATIONAL CO-OPERATION 39
International Decade for Natural Disaster Reduction 40
NATO Affiliation 40

VI. EXERCISES 42

VII. EDUCATION AND TRAINING 47

VIII. PUBLIC INFORMATION 49
Communicating Our Message 49
Digest Readership Survey 50
National Emergency Arrangements for Public Information 51

IX. RESEARCH AND SPECIAL PROJECTS 52
Stuart Nesbitt White Fellowship 53

Appendix A: Joint Emergency Preparedness Program 55

Appendix B: Disaster Financial Assistance Arrangements 61

Appendix C: Emergency Preparedness Canada 62

I. INTRODUCTION

Federal emergency preparedness and planning for 1990-91 was dominated by two major events, Exercise CANATEX 90 and the Persian Gulf war.

CANATEX 90 was the first major, government-wide exercise developed and conducted by the civil sector in more than 20 years. The object of the exercise was to test federal government crisis management procedures for mobilizing national resources, both civil and military, to meet the demands of an international emergency.

The need for CANATEX 90 was self-evident. During the last 20 years the face of emergency planning in Canada has changed greatly. The *Emergencies Act* and the *Emergency Preparedness Act*, both passed in 1988, have defined the scope of federal emergency planning and highlighted the responsibilities of various departments in responding to a major crisis. However, departmental plans and arrangements for responding to an international emergency had not been exercised or tested. In addition, the four major alert systems* governing national/international emergencies as well as the adequacy of the Government Emergency Book (GEB) and the Departmental Emergency Books (DEBs), all needed to be tested and reviewed.

The lessons of CANATEX 90 were driven home by the real events in the Persian Gulf, particularly as many federal departments had to ready civil emergency preparedness plans as part of the government's contingency planning for the war. Though the staging of the exercise just prior to the outbreak of the Gulf war was entirely coincidental, the two events served to remind federal planners and senior officials, if reminding were necessary, of the first principle of emergency preparedness: emergencies can occur at any time and are not always predictable. They are relentless, and emergency planners must be the same.

---

* Canadian Civil Alert System (CCAS), Canadian Military Alert System (CMAS) , Major NATO Commanders' Alert System (MNCAS), North American Aerospace Defense Command (NORAD).

Fortunately, aside from the Canadian Forces who were sent to the Gulf, Canadians were not directly involved in the war. However, the conflict underlined the fact that as a nation we are not only subject to more common emergencies, such as toxic spills, tornadoes, and floods, but also to international emergencies up to and including war. The overall lesson is that Canada has to be prepared for any and all eventualities — a concept that lies at the very heart of Emergency Preparedness Canada's mandate, which is to advance the cause of civil emergency preparedness in Canada for emergencies of all types.

But in the final analysis emergency preparedness is the sum of many parts and it is only with the co-operation and input of other federal departments and the provinces and territories, that EPC's mandate of improving our national preparedness and response capability can be pursued. Readers of this report will see that, for the most part, this support and co-operation is much in evidence and bodes well for the future of emergency preparedness in Canada.

While the government recognizes that all departments and agencies have been operating under serious restraint, and that further cost-cutting measures are called for, it has also requested that matters relating to health, safety and security be protected to the extent possible. As emergency preparedness encompasses all three of these factors, legislated Ministerial requirements in this area should not be forgotten.

II. CANADA'S EMERGENCY PREPAREDNESS AND RESPONSE SYSTEM

The *Emergency Preparedness Act* was proclaimed on October 1, 1988. It established Emergency Preparedness Canada (EPC) as a branch of the Public Service of Canada.* To understand the operation of the Act and the effectiveness of its implementation, it is important that responsibilities for emergency preparedness of various orders of government in Canada be clearly understood. Appendix C outlines the mandate and programs of EPC. Under sections 4 and 5 of the *Emergency Preparedness Act*, EPC has a facilitative and co-ordinative role to play in advancing civil preparedness in Canada for all types of emergencies. However, EPC is **not** responsible for co-ordinating activities of provincial and local governments, nor is it responsible for preventing or responding to emergencies.

The Canadian emergency response system, under legal and constitutional arrangements, is based on the following premises:

- Responsibility for initial action in an emergency lies with the individual; he or she should know what to do to protect life and property.

- If the individual cannot cope, the municipal services respond. Each mayor is responsible for ensuring that emergency plans exist and are exercised within his or her municipality. Most emergencies occur within, and are dealt with effectively by, a municipality.

- If the municipality cannot manage to respond effectively to an emergency, the province or territory is expected to come to its aid. Provincial or territorial governments are responsible for co-ordinating the interface with the municipalities.

- If a province or territory needs help, the federal government's aid is formally requested, usually - but not necessarily - through Emergency

* For further details on EPC, see Appendix C.

Preparedness Canada; **the federal government only intervenes when asked or when the emergency clearly lies within federal jurisdiction (e.g. floods or fires on federal lands, air crashes on federal airports).** When the federal government *does* intervene, unless a lead Minister has been designated in advance, a Minister, and hence department, is named to assume the lead role and co-ordinate the collective effort of the federal government. Usually, the department whose normal responsibilities most closely relate to the circumstances of the disaster (e.g. Environment Canada, as has been the case in several environmental disasters), would be given the lead.

Emergency Preparedness Canada monitors potential and actual emergencies from the Government Emergency Operations Co-ordination Centre in Ottawa around the clock, and ensures, in concert with the Privy Council Office, that a department is named to take the lead and is fully supported by other departments as required. Emergency Preparedness Canada would rarely take the lead in responding to an emergency, and then usually only until a lead Minister were named.

A catastrophic Public Welfare type emergency, even if declared a national emergency under Part I of the *Emergencies Act*, would not alter the division of authorities established by the Constitution: the provincial government would remain in control of its own affairs. Within the rest of Canada, the federal government would play a crucial role by providing a province or territory with a reference point for its emergency support requirements. This co-ordinative support role by the federal government could encompass all departments of the federal government and all other provincial and territorial governments, as well as the private sector.

Ministerial Responsibility

The *Emergency Preparedness Act* requires each federal Minister to plan and prepare for emergencies related to his or her normal area of responsibility. Emergency Preparedness Canada assists departments to develop and maintain appropriate arrangements to meet these responsibilities.

Emergency Preparedness Canada's purpose, as enunciated in section 4 of the *Emergency Preparedness Act,* is to advance civil preparedness in Canada for emergencies of all types, including war and other armed conflict. This is accomplished by facilitating and co-ordinating, among government institutions and in co-operation with provincial governments, foreign governments and international organizations, the development of civil emergency plans and assisting, when required, in their implementation.

A great deal of the planning carried out under the auspices of the *Emergency Preparedness Act* should also be regarded within the context of the *Emergencies Act.* It would be unreasonable to view the state of national preparedness without considering the provisions of both. Briefly, the *Emergencies Act* gives the Government of Canada, under extraordinarily adverse conditions, and in consultation with provincial governments, exceptional powers to deal with four types of national emergency. The Act defines a national emergency as:

> "...an urgent and critical situation of a temporary nature that
>
> (a) seriously endangers the lives, health or safety of Canadians and is of such proportions or nature as to exceed the capacity or authority of a province to deal with it, or
>
> (b) seriously threatens the ability of the Government of Canada to preserve the sovereignty, security and territorial integrity of Canada
>
> and cannot be effectively dealt with under any other law of Canada."

The four types of national emergency are:

- Part I - Public Welfare Emergencies (natural or human-made).

- Part II - Public Order Emergencies, which constitute "threats to the security of Canada."

- Part III - International Emergencies, which threaten the sovereignty, security or territorial integrity of Canada or any of our allies.

- Part IV - War Emergencies, which mean real or imminent armed conflict involving Canada or any of our allies.

The Parliament of Canada has the responsibility for confirming the invocation of any part of the *Emergencies Act* and for overseeing its use once it is invoked.

III. FEDERAL EMERGENCY PLANNING

The *Emergency Preparedness Act* requires **all** Ministers accountable to Parliament for the administration or affairs of a government institution to plan and prepare for emergencies related to their normal areas of responsibility.

The Minister's Advisory Committee on Emergency Preparedness (MACEP), advises the Minister Responsible for Emergency Preparedness on civil emergency planning issues. The Committee is chaired by EPC's Executive Director and includes Assistant Deputy Ministers from a number of federal departments. The Committee met four times in the period under review.

In future, MACEP will need to pay particular attention to the management of the government's emergency preparedness program, balancing program priorities to best ensure that high-probability, low-impact emergencies can be responded to in an effective and uniform manner across the country, while allocating sufficient resources to the development of emergency arrangements peculiar to low-probability, high-impact emergencies.

As emergency preparedness activities become more complex, primarily because of our society's growing dependency on increasingly sophisticated technologies, there will be a growing requirement for well co-ordinated multilateral planning, training and exercising. The structures and mechanisms developed to meet this requirement will have to be efficient and innovative.

During the past year, the Interdepartmental Civil Mobilization Planning Committee (ICMC), chaired by EPC, was replaced by the Interdepartmental Co-ordination Committee. This wider-based interdepartmental forum more appropriately reflects the full spectrum of the emergency legislation, rather than the narrower focus of the ICMC on war-related matters.

Orders and Regulations

The *Canadian Charter of Rights and Freedoms* has considerable impact on the development of government policies, including those related to emergency preparedness. The preamble to the *Emergencies Act* expressly refers to the applicability of the Charter and the *Canadian Bill of Rights*. EPC has therefore ensured that protected human rights are taken into account in the planning process that could lead to the declaration of a national emergency under the Act. EPC is assembling materials related to the *Emergencies Act* and, in conjunction with the Department of Justice, will advise federal departments and agencies involved in emergency planning of the implications of the Charter for their planning activities — especially for orders and regulations prepared for use in a national emergency.

EPC has prepared a number of orders, regulations and instruments, which, under the *Emergency Preparedness Act* and *Emergencies Act*, are required for implementation of important aspects of its mandate. These include:

- Proclamations declaring the four states of national emergency under the *Emergencies Act*. These have been prepared in conjunction with the Department of Justice and vetted in advance by the Privy Council Section of Justice. Should a national emergency occur, details of the actual emergency could be inserted, and a draft proclamation submitted forthwith to Cabinet for consideration.

- Orders declaring certain provincial emergencies to be of concern to the federal government and authorizing the provision of financial assistance to provinces that have requested such assistance. When authorized, financial assistance is provided in accordance with the federal Disaster Financial Assistance arrangements, which have been in place since 1970 to help provinces to defray costs of coping with severe emergencies that might otherwise unduly burden provincial capacity. These Orders are required pursuant to section 9 of the *Emergency Preparedness Act*.

Work has also proceeded on:

- Compensation Regulations under Part V of the *Emergencies Act*, being prepared by EPC in consultation with a number of interested federal departments and agencies, including Energy, Mines and Resources Canada and Treasury Board. Prompted by the Persian Gulf Crisis, this initiative will produce a set of regulations to give effect under Part V of the *Emergencies Act* which calls for the award of reasonable compensation to any person who suffers loss, injury or damage as a result of actions taken under Parts I to IV of the Act or any proclamation, order or regulation made thereunder. In addition to providing the procedural mechanisms for the compensation scheme, these regulations will serve as a point of reference for other compensation mechanisms the government may consider adopting in other emergency contexts. The Regulations are to be completed by the end of 1991.

- The *Civil Emergency Preparedness Management Order*, which will deal with the lead responsibilities of Ministers for emergency planning in key sectors of federal government operations. A number of drafts of the Order have been prepared by EPC in consultation with departmental officials, through the Minister's Advisory Committee on Emergency Preparedness (MACEP). Consensus has been reached on the general form of the Order and it is anticipated that the Order will be promulgated in 1991.

National Emergency Arrangements

The *Emergency Preparedness Act* confirms a concept of national emergency arrangements, based on the emergency preparedness policy established by the Government of Canada in 1980. That policy required the development of 11 National Emergency Agencies (NEAs) and assigned responsibility for their development to specific Ministers with, in some instances, collateral responsibility to another Minister, namely:

Sector	Minister
Construction	Public Works
Energy	Energy, Mines and Resources
Financial Control	Finance
Food	Agriculture Fisheries and Oceans
Health and Welfare Services	Health and Welfare
Housing and Accommodation	Canada Mortgage and Housing
Human Resources	Employment and Immigration Labour
Industrial Production*	Industry, Science and Technology Supply and Services
Public Information	Prime Minister
Telecommunications	Communications
Transportation	Transport

* Other departments such as Energy, Mines and Resources, Forestry, External Affairs and National Defence also play a role in helping to plan this NEA.

The agencies were to be developed to ensure that Canada would have plans in place to control and regulate national resources in case of a national emergency. It was not until the mid-1980s, however, that departments were given the additional resources they required to proceed with this planning. Because a conventional war overseas or a nuclear attack on North America were the only circumstances envisaged at that time in which all of the National Emergency Agencies would be fully involved, and because the *War Measures Act* was the only statutory instrument available to activate the agencies, the initial planning by departments focussed on that threat. The passage in 1988 of the *Emergencies Act*, replacing the *War Measures Act*, provided a new and broader requirement for national emergency arrangements. The new Act set out four types of national emergency: public welfare, public order, international and war.

While the original "control and regulation of national resources" focus of the national agencies was still appropriate for the international and wartime categories, in which the federal government would clearly have the lead role, provincial governments stressed that responsibility for managing public welfare and public order emergencies should remain within their jurisdiction. Thus, it was agreed that in public welfare and public order national emergencies the federal government would play a supportive, rather than a lead role. This is clearly reflected in the stringent consultation process required under Parts I and II of the *Emergencies Act*.

The *Emergency Preparedness Act*, enacted in 1988, required that **all** federal Ministers develop plans to meet all types of emergencies within their particular areas of responsibility, as well as to provide support to other Ministers and other orders of government facing an emergency. Thus, **National Emergency Agencies** became one element of a wider range of **national emergency arrangements**, greatly broadening the planning task of federal planners. Prior to passage of the *Emergencies Act*, national emergency planning focussed primarily on developing National Emergency Agency (i.e. war) plans. Planning for national emergencies is now proceeding on a much broader front, encompassing **all** types of national emergencies.

Exercises such as CANATEX 90 are vital to the whole planning process. The aim of CANATEX 90 was to exercise crisis management plans and procedures during a national/international crisis requiring the potential

mobilization of national resources, military and civil. The exercise, conducted from August 5-November 26, 1990, was successful in meeting its objectives. For the most part, officials at all levels in departments and central agencies participated and made decisions appropriate to their level of responsibility. Cabinet participated twice during the exercise. This involvement of Ministers and senior officials was a major factor in achieving a much greater understanding and knowledge of emergency preparedness responsibilities and problems across government. (Please see the section entitled EXERCISES for an evaluation of the exercise.)

To further assist planners, two emergency planning guidance documents were published in the year under review: *Emergency Planning for Federal Departments* addresses the general charge to Ministers in the *Emergency Preparedness Act*, and *Guidelines for National Emergency Arrangements*, developed over the past two years in concert with many federal government departments and provincial governments. The latter publication sets out an approach to preparing for and responding to national emergencies — an approach based on the optimal and co-operative use of resources in Canada. The framework provided by the document is intended to provide common guidance and assumptions for all the major stakeholders involved in the co-operative development of co-ordinated national emergency arrangements relating to the four classes of national emergencies set out in the *Emergencies Act*.

Under the *Emergency Preparedness Act*, EPC is charged with establishing arrangements whereby federal-provincial consultation can be carried out effectively upon invocation of federal emergency powers under the *Emergencies Act* or other federal legislation. Legal and policy papers have been prepared at EPC, in consultation with the Department of Justice and several other departments, to address the consultation requirement. Feedback on proposals is expected shortly from both federal departments and from forthcoming federal-provincial meetings. It is expected that a report will be prepared in 1991-92 recommending a consultative procedure and appropriate lines of succession in the event that government authorities, who would otherwise participate in the process, are unavailable in a crisis.

During the Persian Gulf Crisis, in addition to support given by EPC's Communications Directorate and the Government Emergency Operations Co-ordination Centre (which functioned as a co-ordination secretariat to the Crisis Communications Group chaired by the Deputy Secretary to the Cabinet, Communications and Consultations), EPC provided strong support to Canada's crisis management mechanism by chairing the Preparedness Co-ordination Committee of Assistant Deputy Ministers. The latter was created to ensure that civil emergency measures were developed in advance of emerging issues. This government-wide support activity also included the development and maintenance of a weekly summary of civil emergency measures and activities for the benefit of senior government decision-makers.

As the result of lessons learned, concepts of crisis management structures and mechanisms relating to national emergencies need to be further explored, discussed and negotiated with all public-and private-sector stakeholders.

Developing a Model for a Part I National Public Welfare Emergency - National Earthquake Support Plan

As mentioned earlier, municipalities and provinces are responsible for having plans in place to ensure effective response to disasters. Under constitutional arrangements, responsibility for handling the effects of a disaster lies within the province in which it occurs. The federal government intervenes only when asked, or when the matter is clearly within federal jurisdiction. However, a disaster such as an earthquake causing catastrophic damage would almost certainly exceed the response capabilities of a municipality, and possibly that of a province. For that reason the federal government has developed a national support plan, taking into account the supporting roles of other provinces and territories.

As British Columbia is one of the the most probable areas in Canada in which a catastrophic earthquake could occur, the development of a national support plan in aid of the province was seen as a high priority. Officials of Emergency Preparedness Canada and representatives of 14 other federal departments and Crown corporations have been working with B.C. officials, as well as with the neighbouring Province of Alberta, on refining a plan that would serve as a prototype to respond to a catastrophe of any kind anywhere in Canada.

It is called the *National Earthquake Support Plan*. This plan will serve as a model for the development of a generic national plan for responding to national public welfare emergencies under Part I of the *Emergencies Act*.

The National Earthquake Support Plan has been developed to the penultimate draft stage. A considerable number of multilateral and bilateral working meetings had been held with federal departments involved and with Alberta and British Columbia emergency preparedness officials. It is anticipated the the National Earthquake Support Plan will be the focus of EPC's next national exercise, CANATEX 93.

Detailed federal public information planning has been proceeding concurrently with operational planning.

During the development of the *National Earthquake Support Plan* EPC has consulted, co-operated and co-ordinated emergency preparedness arrangements with major non-governmental agencies such as the Canadian Red Cross, the Salvation Army, the St. John Ambulance and the Mennonite Disaster Service. These organizations have a vital role to play in emergency preparedness and response and are becoming fully recognized members and contributors to the Canadian emergency preparedness community.

Government Emergency Operations Co-ordination Centre

The Government Emergency Operations Co-ordination Centre (GEOCC) plays a key role in monitoring and reporting on impending, developing and actual emergencies. From this Centre EPC can muster a co-ordinated federal response if necessary.

Staff at the Centre monitor the news media and receive reports from a network of provincial, federal and international contacts. The information gathered is reviewed to identify those emergencies that may require action by federal authorities, either because of a clear-cut federal responsibility or in response to a request from a province. Situated at EPC headquarters in downtown Ottawa, the Centre uses sophisticated, state-of-the-art equipment to ensure rapid gathering and dissemination of information to the Minister and appropriate federal departments, agencies and Crown corporations.

If a federal response to an emergency is required, the Centre, which functions around the clock, can serve as an electronic focal point for emergency government operations. It is a central location through which all operational communications can be channelled and from which senior departmental officials can co-ordinate support, analyze the situation, and respond to changing emergency conditions.

The Centre is a self-contained facility supported by independent telecommunication, electrical, heating and ventilation systems. If necessary, any federal department can, at a moment's notice, move into the Centre and use it as an emergency operations centre, a liaison or co-ordination centre, or a combination of both. An adjoining boardroom equipped with closed-circuit television can be used for media briefings. Flexibility is the byword of the Centre.

EPC completed the acquisition of secure telephone and facsimile equipment that have been distributed to its 10 regional offices and throughout headquarters. These units were used extensively during the Persian Gulf War to transmit classified data to departments, agencies, and regional offices.

EPC also acquired the first in a series of KU-Band portable/transportable earth station units that will permit emergency communications via satellite. As they are acquired, the units will be deployed first to Western Canada and then to other regional offices where they will eventually be linked to an EPC disaster communications network.

The Centre played a valuable role during the Persian Gulf war. When the war started, EPC's Communications Directorate, operating out of the Centre and augmented by communications officers drawn from other federal departments and the private sector, worked in shifts around the clock, preparing daily media and public environmental analysis reports for senior government officials, including Deputy Ministers and Ministers. The work was performed in support of the Crisis Communications Group established by the Privy Council Office (PCO) Communications Secretariat under the leadership of the Deputy Secretary to the Cabinet for Communication and Consultations. The success of the operation

depended, in large part, on the electronic information monitoring and disemmination capability of the Centre.

During the last year, the Centre also tracked several hundred emergencies and circulated advisory information on potential disasters which could have had implications for the federal government.

These included:

- Spring, summer and early winter flooding in British Columbia, Alberta, Manitoba and New Brunswick.
- A fire at a tire dump near St.Amable, Que.
- Forest fires in northern British Columbia, Yukon and Alberta.
- Civil unrest at the Akwasasne, Oka and St.Regis Indian reserves.
- Tornadoes which cut a swath through southern Ontario.
- Space objects that were a potential risk to Canadians as they re-entered the atmosphere.

This activity was accomplished through routine monitoring of satellite networks, computer links to major news services and weather services, and contact with a network of federal and provincial emergency response agencies across the country.

In response to these events, and for administrative support of program activities, including Exercise CANATEX 90, more than 57,000 printed pages were processed through the unclassified and the secure facsimile network. A further 3,000 messages were sent through the Centre's secure telecommunications links which provide access to national and international communications networks. Routine points of information exchange on the international network are the Canadian Delegation to NATO, NORAD Headquarters, and the United States Federal Emergency Management Agency's Emergency Co-ordination Centre.

The Centre also participated in Exercise REACT and CANUSLAK, both regional exercises.

Continuity of Government

The *Emergency Preparedness Act* charges Emergency Preparedness Canada with establishing arrangements for ensuring the continuity of government during an emergency. In the late 1950s, during the Cold War, a Continuity of Government Program was established to ensure that in the event of a nuclear attack on North America, elected government would continue. A network of central emergency government facilities, interlinked with supporting regional and local headquarters, was constructed. The program, which was placed on hold in 1968, is now under review to determine arrangements necessary to ensure continuity of government in the types of emergencies identified in the *Emergencies Act*.

The first phase of this review has been completed, providing the basis for more detailed consideration of the impact of the *Emergencies Act* on the original program. This in turn is expected to result in significant streamlining that will bring the legal aspects of the program up to date and enhance the general readiness of ancillary arrangements.

Vital Points Program

Certain plants, facilities and services are vital to the functioning of our society. To protect these in national emergencies, EPC, through the Interdepartmental Advisory Committee on Vital Points, manages a program that identifies, and ensures access to information on, which installations should be protected.

There are two categories of vital points:

- Those few in Category I are critical to the nation. They are generally federal installations and because of their importance the Solicitor General is responsible for protecting them in time of crisis.

- Category II vital points are more numerous and the owners are responsible for protecting them. They include facilities such as docks, nuclear power plants, petroleum pumping stations and telephone exchanges.

Vital points on the federal list are selected by government departments for approval, and an Advisory Committee confirms inclusion in the central inventory. Provincial vital points are managed by five provincial and two territorial committees, co-chaired by EPC regional directors. The provincial and territorial lists are sent to the Advisory Committee on Vital Points for co-ordination.

Progress continued to be made at a steady pace in fiscal year 1990-91.

Essential Records Program

Emergency Preparedness Canada co-ordinates a federal program to identify and preserve those records that would be essential for government to function during and after a national crisis. Government and private organizations across the country are becoming more aware of the need to make alternative arrangements for storing vital records should their operations be jeopardized.

Emergency Planning in Federal Departments

The following is a cross-sampling of federal emergency preparedness in the year under review. It is recognized that departments are involved in a broader range of emergency related activities. Many have responded to requests for assistance and have undertaken a monitoring role in emergencies both nationally and internationally. These activities, while of importance, will not be in this report. The focus is on preparedness. This report highlights, in broad terms, departmental preparedness activities and significant improvements that have occurred in the past year.

Agriculture Canada

Agriculture Canada is responsible for planning national emergency arrangements for food and agriculture and has developed the Food and Agriculture Emergency Response System (FAERS). FAERS is based upon a broadly based set of arrangements directed at national emergencies impacting on the agri-food sector. It is an all-hazards emergency management approach using existing federal, provincial and private-sector organizations.

The national FAERS policy and planning framework is complete, and planning for regional FAERS components is progressing in Saskatchewan, Alberta, British Columbia, New Brunswick and Quebec. Private-sector commitment for FAERS at the national level was obtained with the inception of the National Agri-Food Advisory Council. A formal relationship was established with the U.S. on North American-wide emergency preparedness for food and agriculture.

Immediate challenges are to:

- obtain regional private-sector commitment and support for FAERS
- complete FAERS regional components in remaining provinces
- train and exercise FAERS plans and procedures.

Atomic Energy Control Board (AECB)
AECB is a regulatory agency with the responsibile for licensing nuclear reactor sites and monitoring sites to ensure that terms of the licence agreement are respected. One of these is the requirement for effective contingency plans to deal with accidental releases.

The highlight of the past year's activities was a nuclear emergency exercise conducted by the New Brunswick Emergency Measures Organization. AECB was involved in evaluating the exercise.

Atomic Energy of Canada Limited (AECL)
AECL with its three subsidiary organizations expended considerable effort on emergency preparedness during fiscal year 1990-91. The Corporate Crisis Management Plan was revised, taking into account lessons from Exercise CARDINAL held the previous year. The plan will be tested again in fiscal year 1991-92.

Chalk River Nuclear Laboratories (CRNL)
CRNL plant-wide emergency procedures were extensively rewritten to reflect the current organizational structure. The annual review of emergency procedures was completed and a report prepared for the Atomic Energy Control Board (AECB).

A crisis management exercise, Exercise CARDINAL was held in June 1990. The exercise tested the response of CRNL senior management to a simulated emergency. The exercise provided valuable experience and lessons to improve CRNL's ability to respond to emergencies in the future.

Whiteshell Nuclear Research Establishment, Pinawa, Man.
In 1989 a formal project was launched to review the Whiteshell Laboratories emergency plan, as required by AECB. Work continued on the project during the past year is nearing completion.

Discussions have been held with Emergency Preparedness Canada (Manitoba office), Manitoba Emergency Measures Organization, and the Local Government District of Pinawa. Letters of agreement are being drafted outlining the response in the event of an emergency at Whiteshell, or a radiological emergency affecting

Manitoba. The agreements will be reflected in the Whiteshell Emergency Plan and the Federal Peacetime Crisis Management Procedures, Manitoba.

At the request of AECL Research, the Regional Emergency Telecommunications Committee (RETC) established a subcommittee to review Whiteshell's communications plan.

CANDU Operations

AECL CANDU published a revised Crisis Management plan. Briefing dossiers have been prepared, detailing the application of the plan for each of the major CANDU sites in Canada and abroad. Staff appointments have been made and working relations have been developed with local police officials.

Canada Mortgage and Housing Corporation (CMHC)

The Corporation is responsible for developing, in consultation with the provinces and territories, National Emergency Arrangements for Housing and Accommodation (NEAHA).

During the year under review, CHMC continued to make good progress in its efforts to develop NEAHA plans and activation procedures for seven provinces (having concluded plan development with the provinces of Alberta and Prince Edward Island). It is anticipated that by 1995, NEAHA plans for all provinces and territories will be in place.

CMHC has distributed a draft Departmental Emergency Book containing an updated readiness plan to senior staff of the Corporation. As well, CMHC is developing Business Resumption Plans (BRP) for all its offices and continues to improve and exercise its Electronic Data Processing (EDP) recovery plans/procedures. These plans are designed to facilitate recovery of business functions, provide for the safety and welfare of employees during an emergency, and to recover electronic data processing capability.

Canada Post Corporation

The Corporation has a state-of-the-art national control centre equipped to react to emergencies and provide timely status reports to senior Canada Post executives. This centre monitors the movement of mail 24 hours a day, seven days a week.

Located in Ottawa, the centre is linked to nine divisional control centres, as well as to major Canadian air and ground transportation systems, and to the national meteorological forecasting network.

As a natural extension of this system, Canada Post Corporation has established a corporate emergency planning program encompassing a wide range of emergencies. These include: fires; bomb threats; dangerous goods incidents; structural damage caused by earthquakes; tornadoes; floods; utility-related incidents resulting, for example, from power failures and ruptured gas lines; crime; vehicle accidents; and other types of emergencies. Emergency manuals have been produced for the corporation's major facilities. Plans are in place to produce and phase in similar manuals for the rest of the Corporation's facilities.

Communications Canada

Communications Canada is responsible for emergency planning and response in the telecommunications sector. The department organizes and chairs regional emergency telecommunications committees. These committees include representatives from industry, and from federal, provincial and territorial governments.

Three important agreements are being negotiated with major telecommunications carriers in Canada. These agreements are related to line load control, identification of vital points, and, the routing and secure location of national telecommunication networks. The department expects to conclude these agreements in 1991-92.

Employment and Immigration Canada

As the prime federal institution concerned with human resources, their labour skills and their abilities, Employment and Immigration Canada makes an essential contribution to federal emergency preparedness.

EIC, supported by Labour Canada, has an ongoing responsibility for the National Emergency Agency for Human Resources (NEAHR). This national emergency agency would only be activated in an International or War Emergency. Public Welfare and Public Order Emergencies can be responded to through an enhancement of EIC's normal services.

During 1990-91, the department's Regional Emergency Books were developed and distributed.

Energy, Mines and Resources Canada

Energy, Mines and Resources (EMR) has developed comprehensive contingency plans to mitigate the effects of disruptions in energy supplies and shortages of strategic minerals, during declared national emergencies as defined in the *Emergencies Act* and the *Energy Supplies Emergency Act*. Two seminars were held to train emergency stand-by staff from industry, and federal and provincial governments. With a stand-by organization now in place, planning for the National Emergency Agency for Energy is essentially complete. The development of these plans has been co-ordinated with provincial/territorial governments, energy and mineral industries as well as emergency measures organizations across Canada. The department provides advice on earthquakes, tsunamis, rock slides and other natural disasters. In support of these responsibilities the department established an operations centre at its headquarters.

The Energy Supplies Allocation Board (ESAB) is in the process of preparing the legal documents that would be necessary for activating its emergency allocation programs and regulations in a formal declaration of a national emergency. ESAB has also conducted a major update of its Emergency Standby Organization with information on contacts and nominees from 47 sponsoring organizations. Memoranda of Understanding on contingency planning for petroleum emergencies were signed with Newfoundland, Prince Edward Island, Yukon, British Columbia, Ontario and Nova Scotia. Others are expected to follow.

EMR participated, along with other federal departments, in the Interdepartmental Working Group on Strategic Minerals. This committee prepares plans for mitigating the effects of unavailable strategic minerals, and the products derived from them, during a crisis. A major activity in 1990-91 was to update the status and membership of provisional Commodity Boards, which would be activated to assess shortages and to recommend response actions in a crisis.

Environment Canada
Environment Canada's (EC) emergency preparedness responsibilities are delivered primarily by the Atmospheric Environment Service (AES), Conservation and Protection (C&P), and Canadian Parks Service (CPS). A departmental Emergencies Secretariat co-ordinates the delivery of EC's interdepartmental responsibilities and departmental initiatives in an emergency.

During the last year, EC made a number of organizational changes and undertook several initiatives to improve the position of the department to address its emergency responsibilities during the 1990s. The department is placing a new emphasis, both at the headquarters and regional level, on the development of crisis management plans, hazard assessment methods, and post-event analysis tools.

External Affairs and International Trade Canada
External Affairs and International Trade (EAITC), as a result of a corporate review exercise, reorganized its emergency preparedness response capability during 1990. Effective September 4, 1990, the management of the operations centre and watch office was transferred to the Consular, Immigration and Passport Affairs Branch. Responsibility for managing all other aspects of emergency preparedness is viewed by EAITC senior management as an extension of all managerial responsibility.

With the full co-operation of its overseas missions, EAITC's Consular Operations Division has vigorously and successfully pursued its program of updating consular contingency and personal safety plans.

Finance Canada
Finance Canada continues in its responsibility for planning the National Emergency Agency for Financial Control (NEAFC). CANATEX 90 offered some opportunity to exercise this responsibility.

Emergency preparedness planning activities by the Department of Finance during 1990 included the development of a draft Departmental Emergency Book (DEB). Procedures contained in the book were tested in conjunction with the department's participation in CANATEX 90. A final draft of the DEB will be prepared in 1991.

Fisheries and Oceans
The Department of Fisheries and Oceans co-ordinates planning for food fish management in a national emergency. Preparedness centres on providing departmental advice or resources to other federal ministers or provincial authorities as required.

In the year under review a manual entitled *Departmental National Emergency Response Framework* was drafted. This manual lists specific national emergency response objectives at both corporate and regional levels of the department.

Health and Welfare Canada
Health and Welfare Canada is, among other things, responsible for ensuring that a consistently high standard and quality of health care for all Canadians is available at all times. Departmental emergency preparedness is the responsibility of the Emergency Services division. Emergency preparedness activities are also conducted at the program level, primarily in the Health Protection Branch, Indian Health and Public Service Health. The Bureau of Radiation and Medical Devices is responsible for maintaining federal arrangements to support a province in its response to a significant release of radionuclides into the atmosphere.

A new departmental emergency planning policy was prepared by the Departmental Emergency Planning Committee (DEPC) for submission to the Departmental Executive Committee. The DEPC also participated in the maintenance of the Line Load Control and Vital Points programs.

The division conducted or assisted in conducting training courses, seminars and workshops in health and social services emergency planning at the request of the provinces and territories. Thirty-nine sessions were held, ranging from half a day to five days in duration. They were staged in British Columbia, Alberta, Ontario, Quebec, New Brunswick and the Northwest Territories.

Indian and Northern Affairs Canada
In its role as the federal organization responsible for the well being of Canada's native people and for federal lands north of 60°, Indian and Northern Affairs Canada must ensure that emergency response preparedness is adequate in both spheres.

The department has initiated a national study to review its roles and responsibilities for emergency preparedness vis-à-vis Indian reserves and federal lands. The final report of the study will provide recommendations to assist in developing a revised strategy to ensure that the department fulfils its mandate in this area.

In addition to the two existing federal/provincial arrangements for emergency preparedness and response activities for Indian reserves in Alberta and Manitoba, the department is nearing the final stages of implementing similar arrangements with the governments of British Columbia and Ontario.

While the department has a long way to go to ensure effective implementation of emergency measures for the areas within its jurisdiction, the events and activities of the past year have provided some helpful building blocks to ensure future progress.

Industry, Science and Technology Canada (ISTC)

Industry, Science and Technology is the federal interface with Canadian Industry. Consequently, ISTC is in a position to identify the potential industrial impact on emergency response. The ISTC Emergency Planning Division has three planning sections: Departmental, National and International.

Departmental Plans Section reviewed the Industrial Vital Points Program and rewrote parts of the existing manual.

The National Plans section undertook the direction and management of a large multi-year contract for the development of plans for the National Emergency Agency for Industrial Production (NEAIP). The workplan for this seven-year project was approved by a newly formed NEAIP Interdepartmental Steering Committee. The initial 10 studies of 45, which comprise the first federal-level phase of the project, are scheduled for completion in 1992.

The International Plans section continued to provide the chairperson for the NATO Industrial Planning Committee (IPC) and for the IPC Training and Exercise Planning Team. This section co-ordinated the department's participation in NATO training sessions and in the U.S. Global War Games series.

Justice Canada
The Department of Justice has revised its civil emergency plan relating to the Minister's area of responsibility, and the plan is undergoing review within the department. The next step will be the development of individual plans by each sector within the department, which will then be integrated into the overall plan. The Department of Justice expects to complete its emergency plan by the beginning of fiscal year 1991-92.

The Department assisted the government in responding to the Gulf Crisis by providing legal advice, various opinions and analyses related to communications, and in the drafting of laws, orders and regulations that might be needed. The department's Litigation Sector also represented the Crown in several disputes related to the crisis.

Labour Canada
Labour Canada, a key supporting Ministry for national emergency arrangements for human resources (NEAHR), participated in interdepartmental meetings and working groups related to emergency planning in its area of responsibility.

Through its Safety and Security Services Branch, Labour Canada continues to deliver services related to occupational safety, health and security. The final changes for the Departmental Emergency Book were approved in the past year. The revised version will be distributed shortly.

National Defence
Departmental policy on civil emergency planning and preparedness relating to Parts I and II of the *Emergency Preparedness Act* is based largely on two National Defence documents: *Provision of Services to Non Defence Agencies* and, to a limited extent, *HQDP 200 Internal Security Operations*.

The Canadian Forces are charged with providing combat-ready forces for a variety of national and international commitments. To meet these, cyclical training is conducted annually at the individual, sub-unit, unit and formation level. The nature of this training is such that much of it would be applicable to all levels of emergency. Training is confirmed by exercises, and during the past year the Canadian Forces have participated in numerous exercises both in Canada and overseas.

National Research Council Canada
In October 1990, NRC initiated a comprehensive review of its emergency response capabilities. As a result of this review, the Council is developing an Emergency Contingency Plan to deal with all kinds of emergencies on site. The plan will complement existing emergency response plans at NRC facilities across Canada, and will also tie in with municipal, provincial and federal emergency response plans. Completion of the plan is scheduled for July 1991.

Privy Council Office (PCO)
Planning the national emergency arrangements for public information is the responsibility of the Communications Secretariat of the Privy Council Office, and is being carried out jointly with Emergency Preparedness Canada, the former being the designated lead organization in an actual crisis.

The *National Emergency Public Information Response Plan*, Vol. II, for the co-ordination of government communications and public information in **International and War** emergencies (published in March 1990) was brought up to a state of operational readiness in the mid-stages of the Persian Gulf Crisis, and activated the day hostilities began.

In line with the Plan, Emergency Preparedness Canada's Communications Directorate, augmented by communications officers drawn from other federal departments, acted as a co-ordination secretariat for the ad hoc Crisis Communications Group established under the chairmanship of the Deputy Secretary to the Cabinet (Communications and Consultations). It provided daily media and public environmental analyses, as well as liaison with provincial crisis communications officials, to support the development of communications advice for the government and to ensure that Canadians were provided, as needed, with accurate, timely information on developments.

Planning for public information in national **Public Welfare** emergencies is already well advanced in the form of a prototype plan that will serve as a model

for a generic plan to be discussed with the provinces and territories prior to inclusion in the *National Emergency Public Information Response Plan*. This should be completed by the end of fiscal year 1991-92.

Public Works Canada
The department continued co-operative planning with the provinces for the development of the National Emergency Construction Agency (NECA). Draft contingency Orders and Regulations were revised.

The Departmental Emergency Book was updated. Vital Points were reviewed and a review of the departmental headquarters Essential Records Program was completed.

In the field of public protection, a draft Provincial Shelter Plan was prepared for Ontario, and a series of blast shelter design guides were developed. Design guides were also prepared for regional and zone emergency operations centres. Discussions are in progress with Emergency Preparedness Canada (EPC) on changing custodial and tenant arrangements for emergency government facilities.

Revenue Canada, Customs and Excise
During the past fiscal year, the department reviewed and updated its site emergency plans and provided plans for new sites as they became operational.

The Department is in the process of preparing a communications strategy to promote increased security awareness and emergency preparedness. The implementation of our emergency preparedness program is progessing well without serious constraints.

Customs and Excise is a participant of the Interdepartmental Board on Emergency Civil Shipping and Marine Exercise Co-ordination Working Group (NEATRAN Marine Secretariat). Customs will be participating in future marine exercises.

Plans are in hand for developing an Essential Records Program.

Revenue Canada, Taxation
The principal focus of emergency preparedness in Revenue Canada-Taxation is the safeguarding of information that the department collects and processes. Much of this information is computerized. A consultant was hired to provide advice on contingency site alternatives. The report has just been submitted, and final decisions are pending.

In terms of challenges, the mainframe contingency group would like to complete the documenting of all procedures, and then launch a comprehensive testing plan to ensure all areas have been covered and people well trained. The non-mainframe environment will also require more effort. An audit will be done to identify those systems requiring contingency plans.

Solicitor General Canada
Ministry comprises four operational elements and a Secretariat: Royal Canadian Mounted Police (RCMP), Canadian Security Intelligence Service (CSIS), Correctional Services of Canada (CSC), and the National Parole Board (NPB).

The Solicitor General is designated as the government's lead minister for the government's counter terrorist program. A dedicated body, the National Security Co-ordination Centre (NSCC), supports the Solicitor General in carrying out his responsibilities in crises and for program management. The NSCC provides a co-ordinated interdepartmental and intergovernmental response to threats to Canadian security, especially in terms of information flow.

The National Counter-Terrorism Plan (NCTP) has been and remains a major preoccupation of the Ministry. While the plan is based on extreme circumstances falling clearly within federal jurisdiction, it is being expanded to reflect more fully the roles and responsibilities of other jurisdictions in ensuring an appropriate co-ordinated response to terrorist incidents. Discussions with senior provincial and territorial representatives have been undertaken as well as detailed consultations aimed at achieving a truly national approach for responding to domestic terrorism and establishing a training and exercise program. The program is also linked to the RCMP Special Emergency Response Team because of its role in domestic incidents, a role that the government recently confirmed.

The Ministry is actively involved in completing an emergency book. An emergency planning program has been developed for this purpose and endorsed by all agencies within the Ministry. Procedures have also been initiated to permit the Ministry to respond more readily to EPC requirements.

In addition to their participation in the Ministry's national emergency planning, the RCMP, CSIS and Correctional Services have plans for their respective agencies. CSC has agreed to co-ordinate the National Parole Board emergency planning procedures related to the inmate release program.

Supply and Services Canada

In 1990, emergency preparedness planning for international and war emergencies was well advanced in the department. An emergency operations co-ordination centre was established and is now maintained with a secure communications capability. A Crisis Management Committee was established and will serve the department in future crises. A review of the *Defence Production Act* and the *Trading with the Ennemy Act* was initiated.

The department continued its program for the reprovisioning of emergency government facilities. In addition, an in-depth review of the emergency preparedness planning function within the department was conducted. A report is due later in 1991. Implementation of the report's recommendations will improve the emergency preparedness capacity of the department.

Transport Canada

With its three elements of surface, air and marine transportation systems, Transport Canada must be prepared to respond to emergencies in all three areas.

During fiscal year 1990-91, the department drafted and distributed the Transport Canada National Emergencies Book Volume 1 (Peace) (Interim).

A paper entitled "Concept for the Development of the National Emergency Agency for Transportation Surface" was approved and distributed. A revised Marine Emergency Concept of Operations is being developed as well as a Marine Emergency Long Range Information Management Plan. The draft National Emergency Agency for Transportation Air war manual was distributed for review and comments to the regional planners. The Safe Haven for aircraft

Memorandum of Understanding with the U.K. was approved in principle by the Ministers of Transport and External Affairs, allowing the development of appropriate technical and financial annexes to proceed. Approval was given to the "National Emergency Airlift Policy" and the "Concept of Employment of Civil Airlift" papers for use as guides for planners.

In the past year, Transport Canada has improved its emergency planning and response capabilities. In the year to come, the department will continue to improve its effectiveness and update contingency plans.

Treasury Board of Canada
The Treasury Board Secretariat has participated in an advisory capacity on various interdepartmental committees dealing with policy and contingency planning guidelines. Specifically, Secretariat staff chaired a committee to develop guidelines to respond to an emergency involving the loss of computer capability in government departments. A second working group was established to develop guidelines for the resumption of business in government offices in the aftermath of an emergency.

•

All of these departments played a role in the exercise CANATEX 90. Many were involved in the Persian Gulf Crisis. Reference to both events is sprinkled throughout this report. Departments will elaborate more fully on their involvement in their respective departmental annual reports.

In a period of restraint, senior departmental managers will have to be particularly resourceful to ensure that each department meets its Minister's emergency preparedness responsibilities.

IV. FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CO-OPERATION

Co-operation among the federal government and the provinces and territories, and through them with local governments, is essential for the development of a national system of preparedness and response. For this reason, EPC places great emphasis on developing close working relationships and a common planning approach with all interested stakeholders.

Memoranda of Understanding

To establish a basis for intergovernmental co-operation in emergency preparedness for the whole spectrum of possible emergencies that could confront Canada, the federal government has been negotiating Memoranda of Understanding on Emergency Preparedness with the provinces and territories. To date, agreements have been signed with eight of the 10 provinces and the two territories.

Role of EPC Regional Offices

From a federal perspective, a key to successful ongoing co-operation is having a federal representative working hand in hand with provincial, territorial and other federal officials to co-ordinate planning and to keep the federal government attuned to their needs.

For this reason, EPC maintains a regional director in each provincial capital. Two of these directors, B.C. and Alberta, also serve the Yukon and Northwest Territories, respectively. They help administer federal emergency planning programs, facilitate provincial/territorial participation in joint ventures, and ensure that federal emergency planning initiatives mesh with those being undertaken by the provinces and territories.

They also provide a single point of access to the federal government on all emergency preparedness matters. EPC regional directors hold a key position in the network of information exchange at the national level, fostering emergency

preparedness within their regions. They also assume an important liaison role between the regions and the rest of the country.

During 1990-91, EPC's regional directors were involved in a wide range of activities, including providing leadership and support for training, planning and exercises, and co-ordinating federal support to provinces and local governments during emergencies. Some notable examples of work in which they participated over the past year include:

- The adoption of an Order-in-Council developed by the Government of Newfoundland to make each provincial department responsible for designating an emergency planner whose activities would be co-ordinated under the Provincial Emergency Measures Organization.

- The first in-depth examination of the impact and effect of federal and provincial disaster assistance to individuals, businesses, farms and local governments in Alberta.

- The development of an emergency plan for the City of Brandon, Man., that will provide for a comprehensive emergency management system including preparedness, response, recovery and risk reduction. That plan could be used as a model for other municipalities across the country.

- The development, in co-operation with Agriculture Canada, of a Plant Pest Eradication Support Plan for Manitoba.

- The development of the provincial Earthquake Response Plan in British Columbia.

- Staging of two intergovernmental workshops to produce the Alberta Support Plan to assist British Columbia in the event of a catastrophic earthquake.

- The preparation by Agriculture Canada's Ontario office of a Regional Foreign Animal Disease Eradication Support Plan.

- The successful completion of REACT 90, the largest emergency preparedness and response exercise of its type ever to be held in Nova Scotia. More than 500 federal, provincial and local officials participated.

- The staging of a regional exercise BROKEN ROCK 1 at Regional Emergency Government Headquarters, Valcartier, Quebec. The exercise scenario was based on earthquakes occurring in the St. Lawrence River valley. Forty-four representatives of 25 federal departments and agencies along with the provincial Sécurité civile du Québec were mobilized during the exercise.

Federal-Provincial-Territorial Conference

Federal-provincial-territorial consultation on emergency preparedness is encouraged by holding meetings of Ministers responsible for emergency preparedness, and senior officials. These meetings provide a high-level forum for discussion of policy, planning and operational matters of mutual concern.

A meeting of Ministers responsible for emergency preparedness, held in Barrhead, Alta., September 1990, established a Council of Ministers Responsible for Emergency Preparedness and:

- endorsed Canada's participation in the International Decade for the Reduction of Natural Disasters and the representation of federal, provincial and territorial governments on the National Committee

- approved the guidelines and principles governing emergency response on federal lands

- recognized the importance of continued federal government support for the training provided at the Canadian Emergency Preparedness College, and directed officials to develop a national training strategy for their consideration.

Joint Emergency Preparedness Program

Funded at approximately $6.6 million annually, or 25 cents per Canadian, the Joint Emergency Preparedness Program (JEPP), represents 33.9 per cent of EPC's annual budget and allows the Government of Canada, in consultation and co-operation with provincial and territorial governments, to contribute to provincial, territorial and municipal projects that enhance the national capacity to respond to emergencies.

Projects submitted by the provincial and territorial emergency organizations are evaluated by EPC regional directors and senior managers according to established criteria. The financial contribution of the federal government is negotiated separately for each project approved and the funds are made available once the agreed-upon conditions are met and the project is completed.

In fiscal year 1989-90, $6,487,789.42 was paid and, as of December 1990, the entire 1990-91 allocation had been committed and proposals were already being received for the next fiscal year.

As in the past, project grants favoured the development and evaluation of emergency plans and training and the purchase of communications and emergency response equipment.

Projects approved under JEPP for 1990-91 are listed in Appendix A.

Disaster Financial Assistance Arrangements

Emergency Preparedness Canada manages, on behalf of the Government of Canada, the Disaster Financial Assistance (DFA) arrangements.

These arrangements are intended to assist the provincial and territorial governments where the cost of dealing with a disaster would be greater than they could reasonably be expected to bear.

Under these arrangements, the federal government provides, at the request of a province or territory, financial assistance in accordance with a formula based

on population (see Appendix B). Generally, payments are made to restore public works to their pre-disaster condition and to facilitate the restoration of basic, essential, personal property of private citizens, farmsteads and small businesses.

Under the formula, cost sharing begins when eligible provincial expenditures in relation to a particular disaster exceed an amount equal to $1 per capita of the provincial or territorial population. When expenditures exceed this level, the amount of federal assistance payable to a province rises progressively, as outlined in Appendix B.

In fiscal year 1990-91, the federal government paid out approximately $7.5 million for recovery from disasters that had occurred in previous years. The single largest payment of $7.4 million went to Quebec for damage caused by a severe storm which struck the Gulf of St. Lawrence in 1983. Manitoba also received an advance payment of $130,000 to help cover the cost of damages caused by flooding in the spring of 1988. Together, the 1990 contributions bring the amount paid out by the federal government in post-disaster assistance since 1970 to more than $155 million.

Workers' Compensation

Emergency Preparedness Canada continued to renegotiate agreements on workers' compensation with the provinces and territories to replace ones that have been in effect since the 1960s. To date, nine provinces and one territory have signed agreements, Manitoba and Yukon having signed agreements this year. Negotiations are continuing.

The agreements are intended to encourage the role of volunteers in emergency response activities, and provide for sharing the cost of compensation paid to volunteer emergency services workers who are injured, or to the heirs of those who are killed, while training for or performing emergency response duties. The federal government reimburses 75 per cent of payments made by the provincial workers' compensation boards for injury or death sustained by registered volunteer emergency service workers.

Major Industrial Accidents Co-ordinating Committee

The Major Industrial Accidents Co-ordinating Committee (MIACC) is dedicated to the promotion of excellence in the areas of prevention, preparedness and response to major industrial accidents involving dangerous substances.

MIACC was established in 1987 following release of the report *Bhopal Aftermath Review: An Assessment of the Canadian Situation* which examined the potential for a similar catastrophic industrial accident in Canada.

Sponsored by Emergency Preparedness Canada, Environment Canada, Transport Canada, and Agriculture Canada, MIACC is governed by a Steering Committee including representatives from sponsoring federal departments, the provincial governments of Alberta, New Brunswick, Ontario and Quebec and several industrial associations.

The fourth Annual General Assembly of MIACC, held at Montebello, Que., in November 1990, was most productive and showed tangible evidence that progress is being made toward the goals established by the Committee.

Emergency Preparedness Canada has been a key player in this process. Several EPC officers have participated in the working groups set up to address various issues and one has acted as the overall Working Group Co-ordinator.

During the past year, EPC also tabled three documents containing emergency planning guidelines for municipalities. These documents are currently under review by a MIACC working group. Eventually the guidelines will be incorporated into a larger single manual for municipalities which will complement similar guidelines being developed for the industrial sector.

V. INTERNATIONAL CO-OPERATION

Canada co-operates with her neighbours and allies to meet the demands of emergencies. For this reason, emergency preparedness activities often extend beyond national boundaries. Emergency Preparedness Canada co-ordinates Canada's civil emergency planning activities with other members of the North Atlantic Treaty Organization (NATO) and maintains close working relationships with the United States, with which Canada signed a *Comprehensive Agreement on Civil Emergency Preparedness and Management* in 1986. As stipulated in the Agreement, a meeting is held annually to discuss matters of mutual interest and to review the activities of ongoing working groups in the areas of transportation, health services, communications and exercises. Traditionally, this meeting is hosted alternately by Emergency Preparedness Canada and its U.S. counterpart, the Federal Emergency Management Agency (FEMA).

In June 1990, the fourth Consultative Group Meeting of senior officials of the Federal Emergency Management Agency and Emergency Preparedness Canada, was held in Ottawa. This year's meeting had a special guest in the person of Marilyn Quayle, wife of U.S. Vice-President Dan Quayle. Mrs. Quayle has a keen personal interest in disaster mitigation and response and is a member of the FEMA Advisory Board. This year's meeting focussed on the progress of the working groups, future projects and the establishment of an information exchange. Of particular interest were the U.S. delegation's reports on lessons learned from *Hurricane Hugo* and the Loma Prieta earthquake. During discussions it was also recognized that there was a need for the creation of two new working groups in the areas of public information and agriculture. Terms of reference were also signed for the exchange of liaison officers between FEMA and EPC during exercises and emergencies.

Apart from working with the U.S., Canada is also becoming a player on the international emergency preparedness scene where many nations and organizations are sharing information and ideas in an effort to find better solutions to common problems. Consistent with its support of the Major Industrial Accidents Co-ordinating Committee on the home front, EPC and Environment Canada provided a Canadian delegation for the ad hoc group of experts on industrial accidents

caused by hazardous substances, arranged by the Environment Committee of the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD). The OECD program is linked with the United Nations Awareness Preparedness for Emergencies at the Local Level (APELL) Program in which EPC also participates.

During the year under review the OECD sponsored an international workshop in Boston to exchange information and ideas on how to reduce the effects, frequency and seriousness of industrial accidents through prevention and better preparedness systems.

International Decade for Natural Disaster Reduction

Emergency Preparedness Canada co-chairs the Federal Interdepartmental Committee for the International Decade (FICID). The committee has been established to co-ordinate and encourage government, non-government organizations and private sector participation in the International Decade for Natural Disaster Reduction (IDNDR). A national committee (with federal representation) and a federal-provincial working group are to be established to further facilitate Canadian particpation in this UN-sponsored decade.

NATO Affiliation

In the period under review EPC continued to co-ordinate Canada's participation in NATO civil emergency planning activities. The department arranged for Canadian representation on subordinate civil emergency planning committees responsible for determining the Alliance's wartime resource requirements, and with developing plans and arrangements for NATO Civil Wartime Agencies to meet those requirements.

The NATO committee structure comprises a Senior Civil Emergency Planning Committee (SCEPC) reporting directly to the NATO Council on matters of policy, and eight support committees responsible for specific planning areas. These include ocean shipping, civil aviation, food and agriculture, petroleum resources, civilian industry, communications, internal surface traffic and civil defence. EPC, in conjunction with DND, was instrumental in Canada's loan of a

planning officer to SCEPC. This initiative will support the development of a questionnaire on civil emergency preparedness which will be used to gather information from each member nation.

EPC maintains a permanent representative on the Canadian delegation at NATO headquarters in Brussels, Belgium, to consult with member nations and to advise the ambassador on civil emergency preparedness matters. The department's Executive Director represents Canada in plenary session of the SCEPC and a senior official from headquarters provides representation to the Civil Defence Committee. Designated emergency planning officers from other departments represent Canada on the other committees, with EPC providing co-ordination to ensure consistency with government policy.

Events in eastern Europe have had a major impact on civil emergency planning in NATO. It has been necessary to seek a redefinition of the role and responsibilities of the CEP committees. In this regard, consideration is being given to widening the scope of responsibilities to include dealing with peacetime disasters as well as retaining support for the military role. Another suggestion under consideration is the possible expansion of the civil role to include co-operation with, and assistance to, eastern European countries. This would draw on the substantial pool of expertise that is available within NATO.

In other related activity, EPC participated directly and co-ordinated other departmental participation in the NATO civil-military co-operation course held at the NATO school in Oberammergau, Germany.

VI. EXERCISES

One of the basic tenets of emergency preparedness is that an emergency plan that is never tested is next to worthless. Only by exercising a plan and evaluating the results can planners see if what they proposed in theory works in practice. In this respect, 1990 was a banner year for federal emergency planners. For the first time in 20 years EPC, on behalf of the federal government and in co-operation with 21 other federal departments, developed and staged a national civil sector emergency exercise entitled CANATEX 90. The exercise started in August and ran for four months ending in a four-week intensive phase during November.

The aim of CANATEX was to exercise crisis management plans and procedures during a national/international crisis requiring the potential mobilization of national resources, military and civil.

Cabinet approved CANATEX 90 in February 1990 with one major constraint: in view of volatile world events at that time, EPC was directed not to attribute the simulated events of the exercise to real national or geographic areas.

The effect of this decision on the development of the exercise was a significant reduction in the volume of hypothetical world events that is often a major feature of high-level military exercises. This had the beneficial effect of making the exercise more efficient in that play could be focussed primarily on the activities of departments after they had received specific direction from Cabinet or the PCO Emergency Co-ordinating Secretariat, rather than on debate over the geopolitical implications of hypothetical world events.

For the most part, officials at all levels in departments and the central agencies participated and made decisions appropriate to their level of responsibility. The Cabinet participated twice during the exercise. This involvement of Ministers and senior officials was a major factor in broadening understanding and knowledge of emergency preparedness responsibilities and problems across the government.

The post-exercise evaluation revealed a number of weak points in Canada's ability to respond to a national/international emergency. These included:

Transition Process

- The transition process of moving government from a peace to an international emergency should be more detailed and the process documented in the Government Emergency Book. As the development of all other alert systems, plans, procedures and Departmental Emergency Books are dependent upon the Government Emergency Book, completing this task is of paramount importance.

Alert Systems

- Alert systems are designed to perform two important functions during emergencies. First, they are meant to inform all concerned about the severity of the emergency, how far it has progressed and what actions have been deemed necessary to deal with it. Second, alert systems are meant to provide direction to specific officials to take specific, pre-planned actions in accordance with individual alert measures.

  There are four alert systems which could have potential major impacts on federal departments. The first two, the NATO and the North American Air Defence (NORAD) systems, are designed with Canadian input but, are essentially, under the control of powers external to Canada. The second two, the Canadian Military Alert System (CMAS) and the Canadian Civil Alert System (CCAS), are completely within Canadian power to design or amend.

  Throughout CANATEX 90, none of the four alert systems proved particularly useful in giving government officials time to respond to an anticipated emergency. An added disadvantage was the low level of knowledge, particularly among senior officials, about the alert systems. Considerable work is required to redesign the alert systems and to ensure that government officials know what they do and how they work.

National Emergency Agencies (NEAs)

- National Emergency Agencies are a concept developed in the late 1970s and approved by Cabinet in 1980. The idea is that as an international/war emergency deepens, a point will come where the normal powers of government departments will prove inadequate to respond effectively to the crisis. At that point, currently considered to be just after the declaration of an International emergency by Cabinet in accordance with the *Emergencies Act*, federal departments could create as many as 11 NEAs either as an expansion of the machinery of existing departments or as new agencies spun off by one or more departments.

  CANATEX 90 indicated that the declaration by Cabinet of an International emergency might not be politically feasible until well into an emergency. At the same time, few departments have the flexibility in existing legislation to allow them to respond adequately to requirements for strong government intervention in limited, specific cases early in a crisis (i.e. prior to the formal declaration of an International emergency).

  The general consensus was that the *Emergencies Act* is well drafted and well suited to a free society like Canada. There is a need, however, for departments to review their experience in CANATEX 90 and assess the need for modest amendments to existing legislation to allow the use of direct intervention in a limited number of specific cases during what could be a relatively lengthy period before it would be necessary to declare an international emergency. There is an even greater need for more planning and more exercises like CANATEX 90 to be held regularly to acclimatize departments to the need to be innovative in solving relatively isolated problems during the early stages of an emergency without automatically resorting to a request for significantly augmented powers.

Public Protection and Continuity of Government

- CANATEX 90 revealed shortcomings in Canada's policies for public protection and continuity of government.

Industrial Mobilization

- Canada needs to develop an industrial mobilization plan to support the Canadian Armed Forces in the event of an international emergency. If Canada is to be in a position to help support the expansion of the Canadian Armed Forces and to capitalize on the dramatically increased demand from potential allies during such a crisis, an industrial mobilization or business plan needs to be developed and maintained.

Communications

- The exercise demonstrated that the federal government needs to upgrade a secure communications network to meet the demands that could be imposed by an international or war emergency.

Participation in CANATEX 90 varied from department to department. In many departments and agencies, officials at all levels, including senior officials, participated seriously and effectively. In these departments, there was a tremendous increase in understanding the responsibilities and the problems they have to face in emergency planning. The experience gained and knowledge acquired more than offset the cost of the exercise in terms of the resources employed.

Unfortunately, several departments, for one reason or another, failed to participate sufficiently to receive significant benefit from the exercise or to impart their expertise and knowledge to other participants.

Overall, CANATEX 90 provided an excellent vehicle to evaluate a broad cross-section of emergency preparedness issues. The exercise has also shown federal senior managers most graphically the need for emergency planning. If the findings of the exercise are pursued aggressively, they will provide an agenda for emergency preparedness activity, particularly as it applies to Part III of the Emergencies Act, for years to come.

Aside from CANATEX 90, EPC officers were also active in helping several federal departments plan and stage training exercises. For example, EPC co-ordinated Canadian participation in the annual mobilization exercise held at the U.S. Naval War College in Newport, Rhode Island. In December, EPC also hosted, under the authority of the Canada/U.S. Exercise Working Group, a

follow-up exercise to TRANSBORD III, a major counter-terrorism exercise staged in 1989. This one-day tabletop exercise concentrated on consequence management and involved federal, provincial and state officials from both countries. The exercise helped pinpoint deficiencies in cross-border and inter-and intra-governmental arrangements for handling terrorist incidents.

EPC was also a key player in the planning and staging of REACT 90, a major emergency exercise held in Nova Scotia in May 1990. The exercise was the largest of its type ever to be held in Nova Scotia and involved more than 500 private sector, municipal, provincial and federal emergency response officials.

VII. EDUCATION AND TRAINING

The Canadian Emergency Preparedness College in Arnprior, Ontario, trained, in the period under review, 2,625 municipal, provincial and federal officials in emergency planning and response techniques in 103 sessions. The College operated by Emergency Preparedness Canada had an operating budget of $2.4 million in fiscal year 1990-91 and received a constant stream of laudatory comments and letters from mayors and elected officials testifying to the cost effectiveness of education and training in emergency preparedness. The College also hosts and organizes special seminars and workshops. In 1990, it hosted such events for the Department of Indian and Northern Affairs, the Department of Energy, Mines and Resources and Agriculture Canada.

The College continued the initiatives begun in previous years. For instance, the course that was developed for elected officials in Canada's north was presented in Rankin Inlet this year to an Inuit audience assembled from the Keewatin Region. This course was presented using simultaneous interpretation into Inuktituk and all the documents given to the elected officials were available in both Inuktituk and English.

The College also held the second Methods of Education and Adult Training Techniques course in April 1990. The objective of this program was to help instructors improve their presentation skills and show them how to design and prepare audio-visual support material. This course was also used as a starting point to train provincial instructors who had been chosen to present the Plans and Operations Course in Manitoba and Saskatchewan.These instructors then completed their training by assisting the College instructors in running the course. Upon returning to their provinces, the newly trained instructors presented one course in Saskatchewan and two in Manitoba.

The Standing Working Group of the Federal/Provincial Training Conference continued its work to develop a basic standard for the courses offered at the College. During this past year, they studied the contents of the basic course offered at the College, the Plans and Operations Course, with a view to splitting the course into modules that could be presented separately, thus facilitating

presentation of the course. They also approved a standard test to be given to course participants to confirm their knowledge of emergency preparedness. Participants who pass the test receive a Certificate of Qualification.

EPC is working closely with Public Works Canada to upgrade existing facilities.

The Federal-Provincial Conference of Senior Officials created a Task Force on Training and Education in June 1989 to determine the best and most cost-effective way of providing emergency preparedness and response training Canada-wide. The draft final report is being studied by Task Force members and will be considered by the Federal-Provincial Conference of Senior Officials in Regina in June 1991.

VIII. PUBLIC INFORMATION

An important part of Emergency Preparedness Canada's mandate is to ensure that Canadians are aware of the nature and possible impact of emergencies, of means of preventing or mitigating their effects and of the federal government's plans to respond.

Communicating our Message

A major challenge for EPC's Communications Directorate was to reach a greater number of Canadians and provide them with more information about what to do in an emergency (78 per cent of Canadians expressed this need in a December 1988 survey), without unduly straining its limited resources.

One successful solution was to use a cross-Canada news wire service that reaches all the major daily media, plus weekly newspapers — and using these services during less-expensive, non-peak hours. This has resulted in unprecedented coverage in print and electronic media. The coverage generated many requests for interviews from the media, and a host of public enquiries.

Another approach was taken to reach those unable to read printed text because of a physical or visual disability. EPC made arrangements with the Canadian National Institute for the Blind to produce a series of six audiotapes, based on EPC's self-help brochures entitled: *Earthquakes, Winter Power Failures; Prepared for the Woods; Winter Storms — You and Your Car; Floods,* and *Severe Storms.*

EPC was also pro-active in tailoring media strategies to gain maximum coverage of more than 100 cheque presentations for either joint emergency preparedness projects or for disaster financial assistance, with satisfying results. Pro-active media efforts also resulted in interviews promoting EPC's self-help hints on national TV programs.

As well, the Communications Directorate distributed nationwide four dramatized TV public service announcements giving self-help hints about being prepared for emergencies. These were so enthusiastically received that we anticipate getting, as in previous years, approximately $3 million worth of free air time.

In addition to the above, a licencing agreement was signed with a private sector firm to market and distribute a multimedia emergency preparedness kit for schools produced by EPC in the previous fiscal year. The agreement should permit EPC to reach an important audience, which would otherwise be beyond its scope.

The Communications Directorate also developed a computerized list of major Canadian disasters, with details of their nature and results.

EPC shares all of its information materials with the provinces/territories, which may freely reproduce them for their own use. The provinces/territories also share their promotional/educational materials with EPC. All these resources are well-publicized through EPC's quarterly magazine, the *Emergency Preparedness Digest*, providing a rich information exchange.

Digest Readership Survey

Readers of the *Emergency Preparedness Digest*, EPC's quarterly magazine, gave the *Digest* a strong vote of confidence in a survey distributed through the July-September 1990 issue, and provided helpful advice on the future direction of the publication.

No fewer than 93 per cent of the 990 readers who returned the survey said they looked either favourably or very favourably on the publication. About 75 per cent said it was both helpful and important to the work they are doing. The most popular elements of the *Digest's* content became apparent from the frequency of the requests for more coverage. Feature articles and What's New? topped the list of proposals for increased coverage. Respondents also wanted to see more articles concerning disaster planning. Most identified human factors in emergencies as their second choice. They also wanted more coverage of crisis management, safety measures, emergency public information planning, emergency

planning for industry, natural disasters, technical disasters, emergency planning for health, hazard risks, emergency planning for schools, emergency plans for nursing homes and civil defence.

The magazine serves as a medium of information exchange for a diverse and geographically dispersed group of professionals. Approximately 60 per cent of the respondents were in the emergency preparedness field per se, while about 40 per cent of those not working in this field were from the health services, nursing home and education categories.

Most respondents save the magazine or put it in a library or a common area where others can read it.

National Emergency Arrangements for Public Information

In addition to the above more traditional activities, the Directorate advanced considerably the planning for the National Emergency Arrangements for Public Information (NEAPI). The arrangements, detailed in a document called the *National Emergency Public Information Response Plan*, have been substantially completed for **International** and **War** emergencies. Work was also begun, in consultation with the Privy Council Office, relevant departments, provinces, and territories, on the national public information arrangements for **Public Welfare** and **Public Order** emergencies. The former will be based on the *National Earthquake Response Plan*, which underwent further refinement during the year under review.

The National Emergency Arrangements for Public Information are the responsibility of the Communications Secretariat of the Privy Council Office (the latter being the designated lead organization in an actual crisis). Planning is being carried out jointly with Emergency Preparedness Canada.

IX. RESEARCH AND SPECIAL PROJECTS

Emergency preparedness depends on ongoing research and development as the basis for better delivery of programs, better training methods, and faster and more effective methods of emergency response. Given the human and economic costs of disasters, the need for such work is self-evident.

Emergency Preparedness Canada, in the year under review, sponsored a number of projects:

Earthquake Vulnerability Analysis. This study was commissioned in 1989 to develop and demonstrate a methodology for seismic zonation combining three types of data - slope stabilization, soil liquefaction potential, and soil characterization through seismic wave amplification levels. The project was completed during the year under review. The methodology described in the study will help planners and officials better understand the behaviour of soils and buildings in earthquakes. This in turn will impact on land use, building codes and retrofitting policy (whereby buildings are structurally upgraded to make them more earthquake resistant).

Rockslide Hazard Analysis. One consequence of earthquakes is that they can trigger rockslides in mountainous terrain. To improve methods for recognizing potential rockslide hazards EPC, together with Energy, Mines and Resources, cost-shared a research project to assess the probability and behavioural characteristics of rockslides in mountainous terrain. When completed, the study will help experts identify potential rockslide sites, thereby promoting wise land use and ensuring public safety.

Heuristic Emergency Response Management Expert System (HERMES). The HERMES was originally an experimental computer system developed jointly by Emergency Preparedness Canada, the Alberta Research Council and Alberta Public Safety Services. The system is designed to provide emergency responders with critical information when dealing with chemical spills (i.e. properties of the chemical involved, suggested remedial actions, risk factors, etc.) During the past year, work began on increasing the number of chemicals contained in the chemical

classification system to 150. A steering committee, drawn from the partners involved, will oversee the project to ensure that development is geared to user need.

Geocoding of Health and Environmental Hazards. EPC is funding a project to create an inventory of health and environmental hazards in the Quebec City area. The object of the project is to create a database to be used in conjunction with the Geomatic Hazards Simulation Workstation being developed by EPC. The latter project was initiated in 1988 and is a geographical information system designed to display emergency resources in a given area. Together, the two projects will be of enormous benefit to emergency managers, providing them with a comprehensive computer program identifying emergency resources, hazards, and potential effects for any geographical area contained within the database. A consortium of government and private sector partners has been established to fund continuing development of the project and to produce a finished product.

Geomatic Hazards Simulation Workstation. Calculating the number of persons affected in a disaster is one of the most basic steps in emergency management. During the past year, EPC has been refining a computer-generated geographical information system so it can provide emergency managers with population and physical resources data for any part of Canada. The workstation employs maps of Canada from a video disk that was developed earlier in co-operation with Energy, Mines and Resources Canada. Work on the project continues.

Emergency Preparedness Training and Education Study. EPC, in co-operation with Alberta, conducted a study of emergency preparedness training and education programs within the province. The study had two objectives: first, to identify areas where federal and provincial programs overlap; and second, to suggest ways to make federal and provincial programs complementary and to ensure that they are cost-effective. The study provides input to a larger, ongoing study that looks at national emergency preparedness training issues.

Stuart Nesbitt White Fellowship

Emergency Preparedness Canada sponsors a fellowship program providing financial aid to students pursuing post-graduate studies in fields related to

emergency preparedness. The purpose is to encourage disaster research and emergency planning in Canada by developing a number of qualified professionals in this field.

The 1990 recipient of the fellowship was Denis Leroux of Sherbrooke, Que. He is pursuing doctoral studies in geography at the University of Ottawa. His research will focus on emergency management and response related to the transportation and storage of dangerous goods.

The fellowships, named in honour of a former EPC director general, are valued at approximately $11,000 a year and are granted annually. They can be awarded for up to four years, and are administered by the Association of Universities and Colleges of Canada. Three other recipients holding fellowships as they pursue their studies are: Scott Christie, Ian Okabe and Laurie Laughy.

Appendix A
JOINT EMERGENCY PREPAREDNESS PROGRAM
Committed Funds Fiscal Year 1990-91

Province/ Territory	Description of Project	Financial Split	
		Federal	Prov./Terr.
B.C.	Public Information -Telephone directory insert	5,000.00	10,000.00
	Earthquake/Tsunami Planning Officer	14,250.00	42,750.00
	National Emergency Agencies -(NEA) Planning Officer	44,625.00	14,875.00
	Oak Bay Emergency Operations Centre - Seismic Analyst	1,500.00	1,500.00
	Health Care - Emergency information system	56,468.00	56,468.00
YUKON	Multi-departmental mobile radio system	124,000.00	516,000.00
	EMO Revitalization Program	129,000.00	95,000.00
ALTA.	Federal/Provincial NEA Co-ordinator	42,180.00	14,060.00
	County of Smoky Lake -Communications system	17,382.25	17,382.25
	Improvement District #5 -Communications system	26,221.60	39,332.40
	City of Grande Prairie -Response equipment	8,100.00	8,100.00
	Red Deer -Regional response vehicle	70,176.56	210,505.93

Province/ Territory	Description of Project	Financial Split Federal	Prov./Terr.
ALTA.	Town of Westlock -Rescue equipment and communications upgrade	39,188.28	39,188.28
	Disaster Social Services -Validation and model development	8,650.00	8,650.00
	Emergency Public Warning System -Pilot project	86,640.00	57,760.00
	Town of Stettler -Response and Communications Equipment	9,251.50	9,251.50
	Town of Gibbons -Rescue vehicle	26,000.00	26,000.00
	Town of Fahler -Communications system	10,862.08	10,862.08
	Town of Bowden -Communications system	3,986.00	3,986.00
	M.D. of Wainwright -Regional communications system	61,140.65	61,140.65
	Town of Three Mills -Rescue vehicle	17,000.00	17,000.00
	County of Smoky Lake -Rescue/command post vehicle	17,616.50	17,616.50
	I.D. #18 (South) -Communications system	48,817.27	48,817.27
	Valleyview/I.D. #16 -Regional communications project	15,620.00	15,620.00
N.W.T.	Baker Lake -Emergency response equipment	25,200.00	16,800.00
	City of Yellowknife -Emergency Communications system	30,348.00	45,522.60

Province/ Territory	Description of Project	Financial Split	
		Federal	Prov./Terr.
N.W.T.	Second Five-Year Plan	151,429.30	151,429.30
	Fort Liard -Communications system	14,400.00	9,600.00
	Fort Simpson -Emergency communications system	11,100.00	7,400.00
SASK.	Five-Year Plan	162,706.00	239,456.00
	Humboldt and District Mutual Aid Area -Communications system	4,701.50	4,701.50
	Big Muddy Mutual Aid Area -Mobile command post	20,020.53	20,020.53
	Shaunavon Mutual Aid Area -Communications project	16,996.11	16,996.11
	Pipestone Mutual Aid Area -Mobile command post/rescue vehicle	71,015.38	71,015.38
	Canora & District Mutual Aid Area -Communications system	59,212.85	59,212.85
	Wood River Mutual Aid Area -Mobile command post equipment	14,590.84	14,590.84
	Quill Plains Mutual Aid Area -Mobile command post	9,136.81	9,136.81
	Oxbow Mutual Aid Area -Emergency communications system	14,451.31	14,451.31
	Tisdale and District Mutual Aid Area - Emergency communications system	13,866.77	13,866.77

Province/ Territory	Description of Project	Financial Split Federal	Prov./Terr.
SASK.	Canora & District Mutual Aid Area -Mobile command post/rescue vehicle	37,677.33	37,677.33
MAN.	Five-Year Plan	292,900.00	524,000.00
	Town of Beausejour -Communications system	10,426.08	10,426.08
	Manitoba EMO -1989 Forest Fire Video	10,250.00	6,750.00
	Village of Teulon/ R.M. of Rockwood -Response vehicle	6,885.15	6,885.15
	Manitoba EMO -Emergency Operations Centre equipment	3,029.00	3,029.00
	Town of Snow Lake -Communications equipment	2,700.68	2,700.68
	R.M. Daly/Town of Rivers -Communications equipment	2,611.47	2,611.47
	R.M. of Shellmouth/ R.M. of Boulton -Communications system	10,902.76	10,902.76
	Village of Ste-Claude -Communications equipment	5,398.09	5,398.09
	Town of Altona -Communications equipment	4,968.25	4,968.25
	LGD of Grahamdale -Communications equipment	4,871.50	4,871.50
	EMO Mini Command Units -Communications equipment	4,508.92	4,508.92
	R.M. of Eriksdale -Communications equipment	2,989.00	2,989.00

Province/ Territory	Description of Project	Financial Split	
		Federal	Prov./Terr.
MAN.	LGD of Pinawa -Communications equipment	1,109.85	1,109.85
ONT.	Five-Year Plan	1,900,000.00	2,322,222.00
QUE.	Integrated Communications Network - Phases 3 and 4	1,500,000.00	1,833,333.33
	Northern Quebec -Emergency communications system	18,000.00	22,000.00
	City of Montreal -HAZMAT equipment	69,683.00	85,167.00
N.B.	NEA Planning Officer	34,500.00	11,500.00
	Saint John -HAZMAT vehicle	158,061.00	158,061.00
N.S.	Communications facilities	300,000.00	300,000.00
	NEA Planning Officer	37,500.00	12,500.00
P.E.I.	Five-Year Plan	111,011.00	111,011.00
	Kensington Mutual Aid Area -Response vehicle	41,142.23	41,142.23
	NEA Planning Officer	35,500.00	11,850.00
	Town of Summerside -Emergency generator	18,000.00	18,000.00
NFLD.	NEA Planning Officer	30,000.00	10,000.00
	Town of Lewisporte -Emergency rescue equipment	29,130.95	19,420.63

Province/ Territory	Description of Project	Financial Split	
		Federal	Prov./Terr.
NFLD.	Town of Grand Falls -Emergency response vehicle	84,276.00	56,184.00
	Town of Clarenville -Emergency response vehicle	49,605.00	33,070.00
	City of Corner Brook -Emergency response vehicle	43,992.00	29,328.00
	Town of Burgeo -Civil defence team project	6,703.66	4,469.11
	Steady Brook -Communications equipment	6,213.98	4,142.66
	St-John's Rover Crew -Communications equipment	8,662.05	5,774.71
	Town of Wabana -Emergency response vehicle	25,367.20	16,911.46

Appendix B

DISASTER FINANCIAL ASSISTANCE ARRANGEMENTS

Contributions Paid in Fiscal Year 1990-91

Province	Event	Contributions
Quebec	1983 Storm	$7,346,000 (final)
Manitoba	1988 Flood	$130,000 (advance)

FORMULA

(per capita sharing)

Provincial Eligible Expenditures	Federal Share
First $1	Nil
Next $2	50%
Next $2	75%
Remainder	90%

Example: population 800,000. Eligible expenses: $24,000,000

		Provincial	Federal	Federal Share
1st $1 per capita	$ 800,000	$ 800,000	$ 0	Nil
Next $2 per capita	1,600,000	800,000	800,000	50%
Next $2 per capita	1,600,000	400,000	1,200,000	75%
Remainder	20,000,000	2,000,000	18,000,000	90%
	$24,000,000	4,000,000	20,000,000	

APPENDIX C

EMERGENCY PREPAREDNESS CANADA

Until becoming a separate branch of the public service on October 1, 1988, EPC depended upon the Department of National Defence for many central support services. After this date, EPC began providing its own services, and is in the process of detaching itself completely from National Defence.

In the period under review, EPC has been realigning departmental planning, operational and administrative systems and processes to take full advantage of the economies and efficiencies offered by computer technology. To streamline the workload, a network of microcomputers has been installed, linking headquarters, the College, regional EPC and key federal offices. Staff received training to exploit this network to the full.

Two strategic planning conferences were held at headquarters to elucidate EPC's future role and manner of operating within that framework.

Mandate
Emergency Preparedness Canada is charged by the *Emergency Preparedness Act* with responsibility..."to advance civil preparedness in Canada for emergencies of all types by facilitating and co-ordinating, among government institutions and in co-operation with provincial governments, foreign governments and international organizations, the development and implementation of civil emergency plans."

Program Objective
To advance civil preparedness in Canada for emergencies of all types.

Program Description
Working with other federal departments and agencies and with other orders of government and in accordance with international arrangements, EPC undertakes a program of co-ordinated planning, policy development, policy implementation, training and communications in the area of emergency preparedness and response and provides administrative and corporate support services to this end.

Program Organization for Delivery
The organization is headed by an Executive Director who reports to the Minister Responsible for Emergency Preparedness. The Executive Director is supported by a Director General Readiness and Operations, a Director General Program Development, and a Director General Corporate Programs.

The **Readiness and Operations Branch** is responsible for:

- providing liaison with provincial emergency measures organizations through EPC regional offices in each provincial capital
- providing a comprehensive program of public information related to a wide range of emergency preparedness activities
- establishing arrangements for ensuring continuity of constitutional government during an emergency
- maintaining an emergency co-ordination centre to monitor and report on emergencies and to provide an operations centre to Ministers and/or the Cabinet if needed in an emergency
- managing the Joint Emergency Preparedness Program
- managing the Disaster Financial Assistance arrangements
- managing the Emergency Services Workers' Compensation agreements
- managing the Vital Points Program
- managing a program to provide for the protection of records that would be essential for the government administration in case of a major crisis.

The **Program Development Branch** is responsible for:

- co-ordinating and facilitating the development of federal emergency policies and programs
- monitoring and assessing the federal government's level of emergency preparedness
- sponsoring research relating to emergency preparedness
- exercising and evaluating crisis management plans and arrangements
- co-ordinating the emergency preparedness activities of federal departments, agencies and Crown corporations in international fora and with provincial governments
- developing and delivering training programs
- developing and conducting national conferences and symposia.

The **Corporate Programs Branch** is responsible for:

- providing financial management in the areas of budgeting, estimates, multi-year operational plans, accounting services
- administering human resources management programs in the areas of staff relations, staffing, classification, compensation, training, career planning, employment equity, human resources planning and various employee and management services
- providing long-range corporate planning, corporate policy analysis, support in areas of legislation, secretariat services, internal audit, program evaluation, security, parliamentary and central agency liaison, monitoring of regulatory affairs; access to information and privacy; translation and interpretation services
- developing information systems for management

- providing administrative support in administration, personnel, finance, management of government information holdings, informatics, contract administration and accommodation.

Emergency Preparedness Canada's budget for fiscal year 1991-92 was $19.484 million, allocated as illustrated below.

EMERGENCY PREPAREDNESS CANADA BUDGET 1991-92

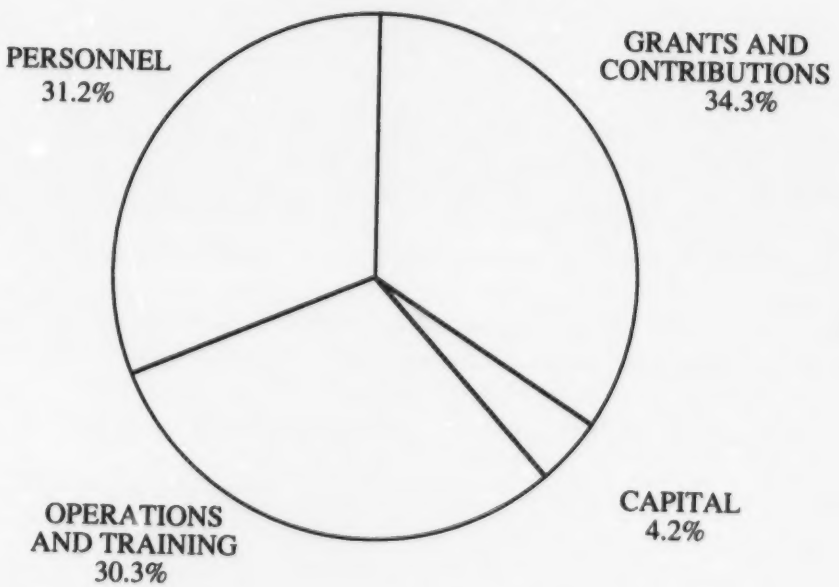

ORGANIZATION
EMERGENCY PREPAREDNESS CANADA

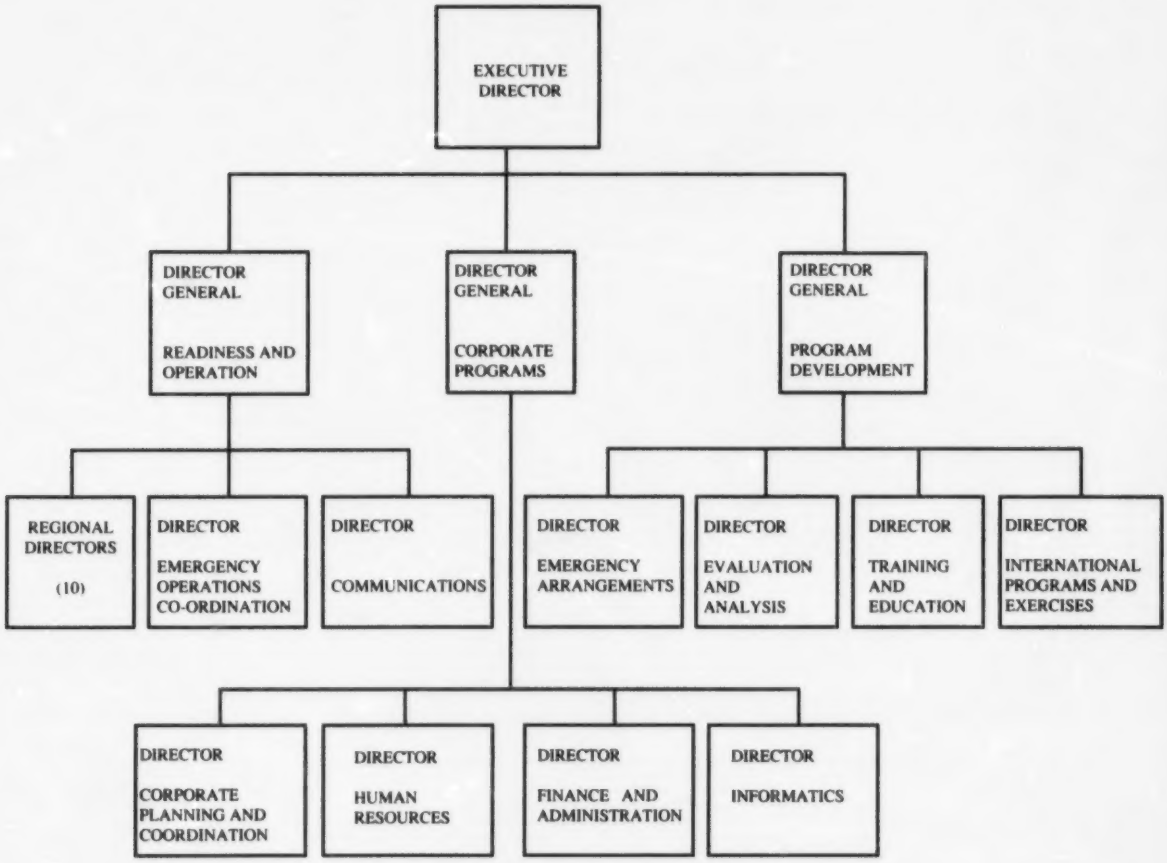

Protection civile Canada | Emergency Preparedness Canada

Rapport au Parlement sur l'application de la *Loi sur la protection civile*

1er avril 1990 au 31 mars 1991

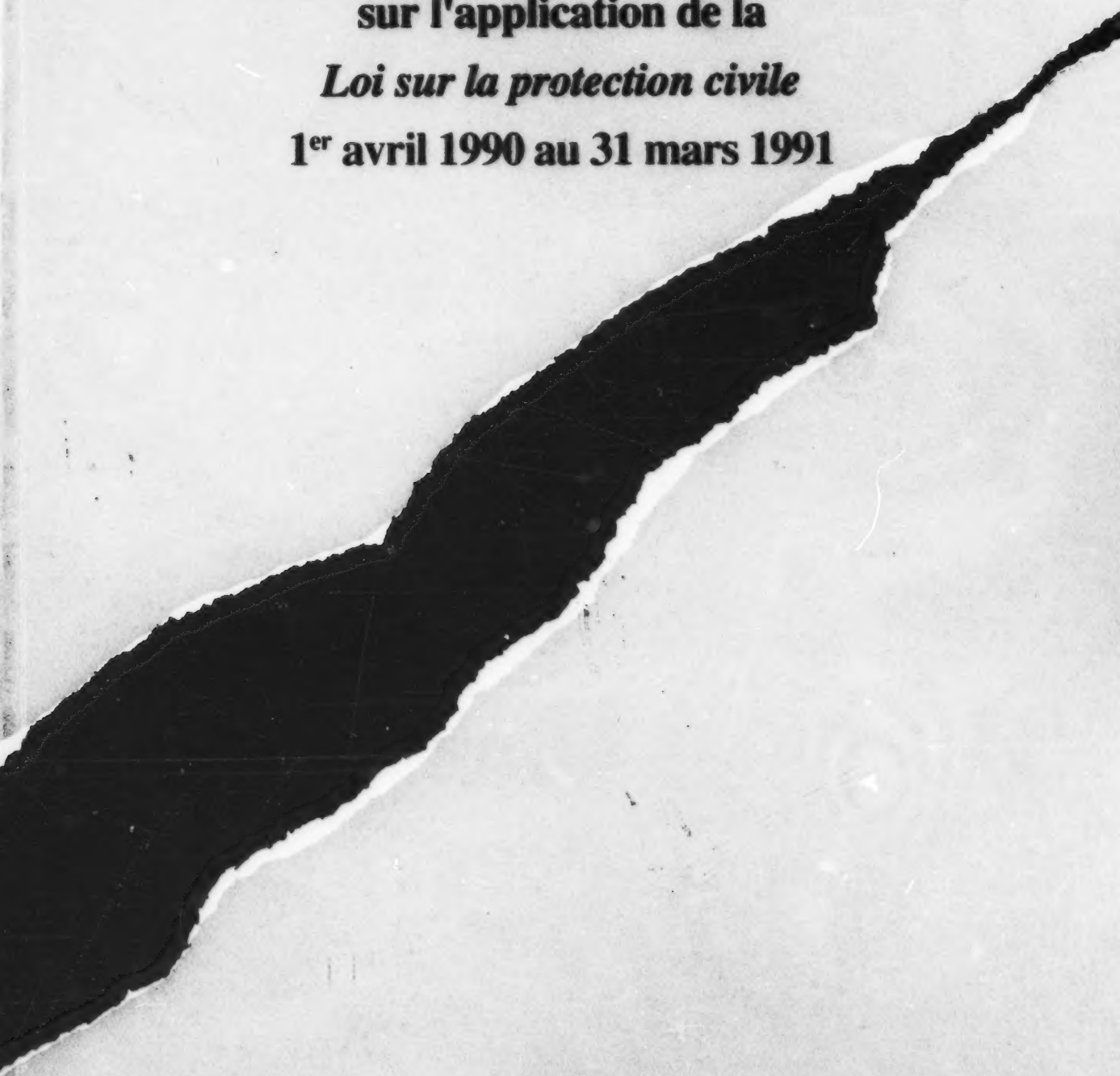

Canada

Pensez à recycler!

Imprimé sur du papier recyclé

Rapport au Parlement sur l'application de la

Loi sur la protection civile

1er avril 1990 au 31 mars 1991

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1991
Nº. de cat. D81-3/1991
ISBN 0-662-58414-7

Pensez à recycler!

Imprimé sur du papier recyclé

Emergency Preparedness Canada
Executive Director

Protection civile Canada
Administrateur général

le 23 août, 1991

L'honorable Marcel Masse, C.P., M.P.
Ministre responsable de la Protection civile

Monsieur le ministre,

Au nom de Protection civile Canada, j'ai l'honneur de vous présenter, pour votre information et celle du Parlement du Canada, le Rapport au Parlement sur l'application de la *Loi sur la protection civile*, du ler avril 1990 au 31 mars 1991.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

T. D'Arcy Finn, c.r.

Canada

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION 1

II. PROTECTION CIVILE ET SYSTÈME D'INTERVENTION 3
Responsabilités ministérielles 5

III. PLANIFICATION FÉDÉRALE 7
Décrets et règlements 8
Dispositions nationales d'urgence 10
Élaboration d'un modèle d'intervention en cas de sinistre :
Plan national de soutien en cas de tremblement de terre 13
Centre de coordination des opérations d'urgence
du gouvernement 14
Continuité du gouvernement 17
Programme des points névralgiques 17
Programme des dossiers essentiels 18
La planification d'urgence dans les ministères fédéraux 19

IV. COOPÉRATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE
ET TERRITORIALE 35
Protocoles d'entente 35
Rôle des bureaux régionaux de PCC 35
Conférences fédérales-provinciales-territoriales 37
Programme conjoint de protection civile 38
Accords d'aide financière en cas de catastrophe 38
Indemnisation des travailleurs bénévoles 39
Comité de coordination des accidents industriels majeurs 40

V. COOPÉRATION INTERNATIONALE 41
Décennie internationale pour la prévention des
catastrophes naturelles 42
OTAN 42

VI. EXERCICES 44

VII. FORMATION 49

VIII. INFORMATION PUBLIQUE 51
Communiquer notre message 51
Sondage auprès des lecteurs de la *Revue de la Protection civile* 52
Dispositions nationales d'urgence pour l'information publique 53

IX. RECHERCHE ET PROJETS SPÉCIAUX 55
Bourse de recherche Stuart-Nesbitt-White

Appendice A : Programme conjoint de protection civile 59

Appendice B : Accords d'aide financière en cas de catastrophe 65

Appendice C : Protection civile Canada 66

I. INTRODUCTION

En 1990-1991, les activités fédérales de protection civile et de planification des mesures d'urgence ont été dominées par deux événements importants : l'exercice CANATEX 90 et la crise du Golfe persique.

L'exercice CANATEX 90 a été la première opération d'importance dont la conception et l'exécution ont été entièrement assurées par les autorités civiles depuis plus de vingt ans. L'exercice visait à évaluer les pratiques de gestion des crises qu'appliquerait l'administration fédérale à la mobilisation des ressources civiles et militaires du pays pour faire face à un état de crise internationale.

L'exercice CANATEX 90 a comblé des besoins évidents. Depuis une vingtaine d'années, la situation de la planification des mesures d'urgence au Canada a considérablement changé. La *Loi sur les mesures d'urgence* et la *Loi sur la protection civile*, toutes deux adoptées en 1988, ont défini le champ de la planification des mesures d'urgence des autorités fédérales et mis en évidence les responsabilités des ministères appelés à intervenir dans les crises majeures. Les plans et les dispositions adoptés par les ministères en application de la nouvelle législation n'avaient cependant pas encore été mis à l'essai. De plus, les quatre principaux systèmes d'alerte* liés aux situations de crise nationale ou internationale, le *Guide du gouvernement pour les situations d'urgence* et les guides des ministères pour les situations d'urgence n'avaient pas encore été mis à l'essai ni révisés.

Les leçons tirées de l'exercice CANATEX 90 n'ont pas tardé à servir : les événements du golfe Persique ont obligé nombre de ministères fédéraux à mettre la dernière main à leurs plans de protection civile alors que le pays planifiait les mesures d'urgence à prendre en cas de guerre. Même si c'est par coïncidence que l'exercice a été tenu juste avant le déclenchement des hostilités, les deux événements ont rappelé aux planificateurs et aux hauts fonctionnaires fédéraux, si cela était nécessaire, le principe fondamental de la protection civile : les situations d'urgence sont fondamentalement imprévisibles et elles ne laissent jamais de répit.

---

* Le Système d'alerte civile canadien, le Système d'alerte des Forces canadiennes, le Système d'alerte des grands commandements de l'OTAN et le Système d'alerte du NORAD.

Elles sont implacables, et les planificateurs doivent leur opposer une résistance opiniâtre.

Exception faite des membres des Forces armées canadiennes qui ont été envoyés dans le golfe Persique, les Canadiens n'ont heureusement pas été mêlés directement à la guerre. Le conflit n'en a pas moins mis en évidence le fait que le pays n'est pas uniquement exposé à des situations d'urgence courantes (les déversements de produits toxiques, les tornades et les inondations, par exemple), mais aussi à des crises internationales, voire à la guerre. Globalement, la leçon à tirer de l'expérience est que le Canada doit se préparer à toutes les éventualités, ce concept étant au coeur même du mandat de Protection civile Canada : «prévoir les mesures de protection civile nécessaires pour préparer le pays à faire face aux situations d'urgence de toute nature».

En dernière analyse, la protection civile est la somme de nombreux éléments, et c'est uniquement grâce à la coopération des ministères fédéraux, des provinces et des territoires que PCC pourra améliorer l'état de préparation et la capacité d'intervention du pays. À la lecture de ce rapport, on pourra constater que cet esprit de collaboration est bien ancré et que l'avenir de la protection civile au Canada s'annonce bien.

Bien que le gouvernement reconnaisse que tous les ministères et organismes fonctionne sous un régime de restrictions budgétaires et que d'autre mesures de réduction des coûts soient appropriées, il est également reconnu que les questions relatives à la santé à la protection et à la sécurité bénéficient dans la mesure du possible d'une certaine protection. La planification d'urgence doit comprendre ces trois facteurs, sans oublier les exigences ministérielles énoncées dans la Loi.

II. PROTECTION CIVILE ET SYSTÈMES D'INTERVENTION

La *Loi sur la protection civile* est entrée en vigueur le 1er octobre 1988; elle faisait de Protection civile Canada (PCC) une entité distincte au sein de la Fonction publique du Canada* . Pour bien comprendre les modalités et l'efficacité d'application de la Loi, il faut avoir une bonne idée des responsabilités des divers ordres de gouvernement en matière de protection civile. L'Annex C décrit dans les grandes lignes le mandat et les programmes de PCC. Les articles 4 et 5 de la *Loi sur la protection civile* confèrent à PCC les rôles de facilitateur et de coordonnateur pour promouvoir l'adoption de mesures pour faire face à des situations de crise de toute nature. Il importe de souligner que PCC **n'est pas** responsable de la coordination des activités des divers ordres de gouvernement, ni de la prévention et de l'intervention en urgence.

En vertu des dispositions juridiques et constitutionnelles actuelles, le système canadien d'intervention d'urgence repose sur les principes suivants :

- Dans toute situation d'urgence, c'est à l'individu qu'il appartient de prendre les premières mesures d'intervention; il revient donc à chacun de savoir quoi faire pour protéger sa vie et ses biens.

- Si l'individu ne peut pas faire face à la situation, les services municipaux interviennent. Il revient à chaque maire de voir à ce que sa municipalité dispose de plans d'urgence et à ce que les plans soient mis à l'essai. La majorité des situations d'urgence sont du ressort des municipalités, et celles-ci arrivent à s'en occuper efficacement.

- Si la municipalité ne peut pas faire face efficacement à une situation d'urgence, la province ou le territoire doit lui venir en aide. C'est aux administrations des provinces et des territoires qu'il revient de coordonner les contacts avec les municipalités.

---

* On trouvera à l'appendice C des précisions sur PCC.

- Si une province ou un territoire a besoin d'aide, une demande officielle est adressée au gouvernement fédéral, généralement — mais pas toujours — par le biais de PCC. **L'administration fédérale n'intervient que si elle y a été invitée ou si la situation d'urgence relève manifestement de sa compétence (inondations ou incendies sur les terres fédérales, écrasements d'avions sur des aéroports fédéraux).** Si l'administration fédérale intervient, un ministre et, de ce fait, un ministère, est chargé d'assumer la direction des mesures prises par le fédéral, à moins qu'un ministre responsable n'ait été préalablement désigné. Habituellement, le ministère responsable sera celui dont les responsabilités normales se rapportent le plus aux particularités de la catastrophe (dans plusieurs catastrophes écologiques, par exemple, Environnement Canada a été le ministère désigné).

Protection civile Canada suit 24 heures par jour l'évolution des situations d'urgence virtuelles ou réelles depuis le Centre de coordination des opérations d'urgence du gouvernement et voit, de concert avec le Bureau du Conseil privé, à ce qu'un ministère responsable soit désigné et que les autres ministères lui donnent au besoin leur entier appui. PCC n'assurerait qu'exceptionnellement la direction des opérations, et ce, jusqu'à ce qu'un ministre responsable soit nommé.

Une catastrophe majeure, même si elle faisait l'objet d'une déclaration de sinistre en vertu de la Partie I de la *Loi sur les mesures d'urgence*, ne modifierait pas le partage des pouvoirs que prévoit la Constitution : le gouvernement provincial continuerait de diriger ses propres affaires. Le gouvernement fédéral, de son côté, jouerait un rôle crucial en agissant comme point de convergence des demandes de soutien d'urgence de la part de province ou du territoire. Dans ce rôle de coordination et de soutien, l'administration fédérale pourrait avoir recours aux ministères fédéraux, aux administrations des provinces et des territoires et au secteur privé.

Responsabilités ministérielles

La *Loi sur la protection civile* exige des ministres fédéraux qu'ils planifient des mesures d'urgence dans leur domaine de compétence respectif. Protection civile Canada aide les ministères à prendre des dispositions qui leur permettent de s'acquitter de cette obligation.

Comme le prévoit l'article 4 de la *Loi sur la protection civile*, le rôle de Protection civile Canada est de prévoir les mesures de protection civile néncessaires pour préparer le pays à faire face aux situations de crise de toute nature, y compris la guerre et les autres conflits armés. À cette fin, PCC coordonne, en collaboration avec les institutions fédérales, les administrations provinciales, des états étrangers et des organismes internationaux, l'élaboration et, au besoin, l'application des plans de protection civile.

Le travail de planification qui est fait en vertu de la *Loi sur la protection civile* doit aussi être considéré pour une large part du point de vue de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Il ne serait pas logique d'envisager la protection civile au Canada sans tenir compte des dispositions de ces deux textes législatifs. En deux mots, la *Loi sur les mesures d'urgence* donne au gouvernement canadien, dans des situations particulièrement difficiles, des pouvoirs exceptionnels pour intervenir, en collaboration avec les administrations provinciales, dans quatre situations de crise nationale. La Loi définit une crise nationale comme étant un «concours de circonstances critiques, à caractère d'urgence et de nature temporaire qui...

a) met gravement en danger la vie, la santé ou la sécurité des Canadiens et échappe à la capacité ou aux pouvoirs d'intervention des provinces;

b) menace gravement la capacité du gouvernement du Canada de garantir la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale du pays»,

et auquel il n'est pas possible de faire face adéquatement sous le régime des lois du Canada.»

Les quatre types de situations d'urgence nationales sont:

- Le "Sinistre" (d'origine naturelle ou technologique) qui excède la capacité d'intervention ou les pouvoirs d'une province.

- "L'état d'urgence" qui résulte d'une "menace envers la sécurité du Canada".

- "L'état de crise internationale" qui résulte d'une menace à la souveraineté, à la sécurité ou à l'intégrité territoriale du Canada ou de l'un de ses alliés.

- "L'état de guerre" qui résulte d'un conflit armé, effectif ou imminent, où est partie le Canada ou un de ses alliés.

Le Parlement du Canada a la responsabilité de confirmer le recours à la *Loi sur les mesures d'urgence* et d'en contrôler l'application une fois qu'elle a été invoquée.

III. PLANIFICATION FÉDÉRALE

La *Loi sur la protection civile* stipule que **tous** les ministres sont responsables de la planification des mesures d'urgence dans leur domaine de compétence respectif.

Un comité interministériel de hauts fonctionnaires formé en 1989 conseille le ministre responsable de la protection civile sur la planification des mesures d'urgence. Le Comité consultatif du ministre responsable de la protection civile (CCMPC) comprend des sous-ministres adjoints de divers ministères fédéraux, et est présidé par l'administrateur général de PCC. Il s'est réuni à quatre reprises au cours du dernier exercice.

À l'avenir, le CCMPC devra porter une attention particulière à la gestion du programme de protection civile et à en équilibrer les priorités de manière que l'état puisse intervenir avec efficacité et uniformité, partout au pays, dans les situations à fréquence élevée mais dont les incidences sont moindres, en attribuant cependant des ressources suffisantes à l'élaboration de mesures d'urgence adaptées aux situations plus rares, mais plus graves.

Comme la société canadienne fait de plus en plus appel à des technologies avancées, la protection civile ne cesse de se complexifier, et il faudra que le travail de planification, la formation et les exercices soient intensifiés et qu'ils fassent l'objet d'efforts concertés. Les structures et les mécanismes conçus à cette fin devront être à la fois efficaces et innovateurs.

Au cours de l'exercice, le Comité interministériel de planification de la mobilisation civile (CIPMC), que présidait PCC, a été remplacé par le Comité interministériel de coordination. Alors que le CIPMC avait essentiellement la guerre comme point de mire, le nouveau comité représente un plus large éventail de ministères et il traduit plus fidèlement l'esprit de la nouvelle législation.

Décrets et règlements

La Charte canadienne des droits et libertés exerce un effet considérable sur l'orientation des politiques de l'état, et notamment sur les programmes de protection civile. En fait, le préambule de la *Loi sur les mesures d'urgence* fait expressément allusion à l'applicabilité de la Charte et de la Déclaration canadienne des droits. PCC a donc tenu compte des droits de la personne dans le processus de planification qui pourrait mener à la déclaration d'une situation d'urgence nationale en vertu de la Loi. PCC est en train de constituer un dossier sur la *Loi sur les mesures d'urgence* et, en conjonction avec le ministère de la Justice, il informera les ministères et organismes fédéraux qui participent à la planification des mesures d'urgence de l'incidence de la Charte sur leurs activités de planification, et notamment sur les décrets et règlements qui pourraient être utilisés dans une situation de crise nationale.

PCC a préparé un certain nombre de décrets, de règlements et d'instruments qui, en vertu de la *Loi sur la protection civile* et de la *Loi sur les mesures d'urgence*, sont nécessaires à l'application d'importants aspects de son mandat. En voici des exemples.

- Décrets concernant les quatre types de crise nationale que prévoit la *Loi sur les mesures d'urgence*. Ces décrets ont été préparés en conjonction avec le ministère de la Justice et approuvés d'avance par la Section de justice du Bureau du Conseil privé. En cas de crise nationale, des précisions sur la situation pourraient y être ajoutées, et un projet de proclamation serait soumis à l'attention du Cabinet.

- Décret déclarant certaines situations d'urgence provinciales susceptibles de concerner le gouvernement fédéral et autorisant la prestation d'aide financière aux provinces qui en feront la demande. Lorsqu'autorisée, l'aide financière sera fournie conformément aux Accords d'aide financière en cas de catastrophe en vigueur depuis 1970 pour aider les provinces à défrayer les coûts nécessaires pour faire face à une situation d'urgence grave qui, autrement, serait un fardeau financier par rapport aux capacités provinciales. Ces décrets découlent nécessairement de l'article 9 de la *Loi sur la protection civile*.

Les travaux ont également porté sur:

- des règlements portant sur l'indemnisation, en vertu de la Partie V de la *Loi sur les mesures d'urgence*, sont en voie de préparation en consultation avec un certain nombre de ministères et organismes fédéraux intéressés, dont Énergie, Mines et Ressources Canada et le Conseil du Trésor. La Crise du Golfe persique a suscité la mise en oeuvre de cette initiative visant à produire une série de règlements permettant l'application de la Partie V de la *Loi sur les mesures d'urgence* qui prévoit le versement d'indemnités raisonnables à quiconque subit des dommages corporels ou matériels en raison d'actes posés, ou sensés l'avoir été en application des parties I à IV ou des proclamations, décrets ou règlements pris sous leur régime. En plus de fournir des mécanismes pour l'octroi des compensations, ces règlements pourront servir à établir des modalités de compensation dont le gouvernement pourrait considérer l'adoption dans d'autres situations d'urgence. La préparation des règlements devrait être terminée à la fin de 1991.

- *Le décret de gestion des urgences civiles* portera sur les responsabilités des ministres responsables de la planification d'urgence des secteurs clés des opérations du gouvernement fédéral. Le projet a fait l'objet de plusieurs révisions par PCC en consultation avec les fonctionnaires d'autres ministères, par l'entremise du Comité consultatif du Ministre sur la protection civile. On en est arrivé à un consensus sur la forme générale du décret qui devrait être promulgué en 1991.

Dispositions nationales d'urgence

La *Loi sur la protection civile* ainsi que les décrets et les règlements adoptés en vertu de la Loi reprennent l'idée des dispositions nationales d'urgence, qui repose elle-même sur la politique de protection civile qu'a énoncée le gouvernement canadien en 1980. La politique prévoyait la création de 11 régies nationales d'urgence (RNU) et en confiait l'organisation à certains ministres qui, dans certains cas, partagent cette responsabilité avec un autre ministre.

Secteur	Ministre
Alimentation	Agriculture Pêches et Océans
Construction	Travaux publics
Contrôle financier	Finances
Énergie	Énergie, Mines et Ressources
Information publique	Premier ministre
Logement et hébergement	Société canadienne d'hypothèques et de logement
Production industrielle*	Industrie, Sciences et Technologie Approvisionnements et Services
Ressources humaines	Emploi et Immigration Travail
Santé et bien-être	Santé et Bien-être social
Télécommunications	Communications
Transports	Transports

Les régies devaient doter le Canada de plans de contrôle de l'utilisation des ressources du pays en cas de crise nationale. Ce n'est toutefois qu'au milieu des années 1980 que les ministères ont obtenu les moyens nécessaires pour entamer ce travail de planification. Comme une guerre classique à l'étranger ou une attaque

* Participent également à la planification de cette RNU des ministères comme Énergie, Mines et Ressources, Forêts, Affaires extérieures et Défense nationale.

nucléaire contre l'Amérique du Nord étaient les deux seules situations qui auraient pu, estimait-on à cette époque, nécessiter la participation de toutes les régies nationales d'urgence et comme la *Loi sur les mesures de guerre* était le seul instrument législatif qu'on pouvait invoquer pour mettre les régies à pied d'oeuvre, les ministères ont axé leurs premiers travaux de planification sur les menaces de guerre. L'adoption, en 1988, de la *Loi sur les mesures d'urgence*, qui remplaçait la *Loi sur les mesures de guerre*, a contribué à diversifier et à élargir la portée des dispositions nationales d'urgence; la nouvelle loi prévoit en effet quatre types de crise nationale : les sinistres, les états d'urgence, les états de crise internationale et les états de guerre.

Le rôle qu'on avait attribué à l'origine aux régies nationales en matière de contrôle des ressources du pays convenait bien aux états de crise internationale ou de guerre, car l'administration fédérale aurait manifestement joué dans ce cas un rôle de premier plan. Les provinces ont cependant insisté pour que la gestion des sinistres et des états d'urgence demeure de leur compétence. Il a donc été convenu que, dans les sinistres et les états d'urgence, l'administration fédérale se contenterait d'apporter son soutien aux provinces. Les mécanismes rigoureux de consultation que prévoient la première et la deuxième partie de la *Loi sur les mesures d'urgence* en témoignent d'ailleurs bien.

Selon la *Loi sur les mesures d'urgence* adoptée en 1988, les ministres sont **tous** tenus d'énoncer des plans d'urgence dans leur domaine de compétence respectif et d'aider les autres ministres et les autres ordres de gouvernement en cas de crise. Les **régies nationales d'urgence** sont donc devenues un élément des **dispositions nationales d'urgence**, ce qui a contribué à élargir la portée du mandat des planificateurs fédéraux. Avant l'adoption de la *Loi sur les mesures d'urgence*, la planification des mesures d'urgence à l'échelon fédéral était principalement centrée sur l'élaboration des plans des régies nationales d'urgence (en prévision d'un état de guerre). Depuis, la planification des mesures d'urgence nationales s'est beaucoup diversifiée et elle s'étend à **tous** les types de crise nationale.

Des exercices comme CANATEX 90 sont essentiels au processus de planification. CANATEX 90 avait pour but de vérifier les plans et les procédures de gestion des crises nationales ou internationales qui pourraient nécessiter la mobilisation des ressources militaires et civiles du pays. L'exercice,

qui s'est déroulé du 5 août au 26 novembre 1990, a atteint ses objectifs. La majorité des fonctionnaires, de tous les niveaux ,des ministères et des agences centrales y ont participé, et ils ont pris à cette occasion des décisions correspondant à leurs niveaux de responsabilité. Le Cabinet y a pris part à deux reprises. Grâce à cette participation des ministres et des hauts fonctionnaires, les autorités fédérales ont été à même de mieux comprendre les problèmes qui sont associés à la protection civile et de prendre conscience de leurs responsabilités en cette matière. (Voir section Exercice pour une évaluation de CANATEX 90.)

Pour aider davantage les planificateurs, PCC a publié cette année deux documents d'orientation touchant la planification d'urgence : *Planification d'urgence dans les ministères fédéraux*, qui traite des responsabilités générales qu'impose aux ministres la *Loi sur la protection civile*, et *Lignes directrices sur les mesures d'intervention en cas de crise nationale*, dont la préparation a demandé deux ans et nécessité la collaboration d'un grand nombre de ministères fédéraux et d'administrations provinciales. Dans la seconde de ces publications, on définit une conception de la planification des mesures d'urgence et des modalités d'intervention qui repose sur une utilisation optimale et partagée des ressources du pays. Le document a pour but de fournir un cadre d'orientation aux principaux intervenants qui sont associés à la formulation commune de dispositions nationales d'urgence pour chacune des quatre catégories de crise nationale que définit la *Loi sur les mesures d'urgence*.

En vertu de la *Loi sur la protection civile*, PCC doit prendre des dispositions pour instaurer des mécanismes de consultation fédérale-provinciale efficaces pour le cas où le gouvernement fédéral devait invoquer des pouvoirs d'urgence en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence* ou d'autres textes législatifs fédéraux. PCC a préparé à cet effet des énoncés de principes et des documents juridiques en consultation avec le ministère de la Justice et plusieurs autres ministères. Des réactions à ces propositions sont anticipées des ministères fédéraux ainsi que des prochaines rencontres fédérales-provinciales. Un rapport recommandant un processus de consultation et des délégations d'autorité appropriées advenant le cas où les autorités gouvernementales qui participeraient normalement au processus ne seraient pas disponibles au moment d'une crise.

Pendant la crise du golfe Persique, en plus de mettre à contribution sa Direction des communications et le Centre de coordination des opérations

d'urgence du gouvernement (qui ont servi de secrétariat de coordination du Groupe des communications de la crise, sous la présidence du sous-secrétaire du Cabinet, Communications et Consultations), Protection civile Canada a joué un rôle clé en présidant le Comité de coordination des mesures d'urgence des sous-ministres adjoints, spécialement créé pour voir à ce que des mesures d'urgence civile soient prises avant que des problèmes surgissent. PCC a en outre produit pendant cette période un bilan hebdomadaire des mesures d'urgence à l'intention des instances de décision du gouvernement.

À la suite de cette expérience, il reste à étudier et à discuter avec les intervenants du secteur public et du secteur privé les structures et les mécanismes de gestion des crises qui sont propres aux urgences nationales.

Élaboration d'un modèle d'intervention en cas de "sinistre" : *Plan national de soutien en cas de tremblement de terre*

Comme on l'a vu, les municipalités et les provinces ont la responsabilité de se doter de plans qui leur permettent d'intervenir efficacement en cas de catastrophe. En vertu de la Constitution, c'est à la province dans laquelle se produit une catastrophe qu'il revient de prendre les mesures qui s'imposent. Le gouvernement fédéral n'intervient que si on le lui demande ou si la situation est manifestement de son ressort. On peut supposer, par exemple, qu'un séisme catastrophique excéderait les capacités d'intervention d'une municipalité et même d'une province. L'administration fédérale a donc élaboré un plan national de soutien qui tient compte de l'appui que pourraient apporter les autres provinces et les territoires.

Comme la Colombie-Britannique est la région du Canada où pourrait le plus vraisemblablement se produire un tremblement de terre important, on a estimé qu'il fallait en priorité formuler un plan national de soutien pour cette province. Des représentants de Protection civile Canada et de 14 autres ministères et sociétés de la Couronne ont travaillé avec des fonctionnaires de la Colombie-Britannique et de la province voisine, l'Alberta, à élaborer un plan qui devrait servir de prototype des interventions en cas de catastrophe de toute nature, partout au Canada. Baptisé *Plan national de soutien en cas de tremblement de terre*, le plan servira de modèle d'élaboration d'un plan national

type d'intervention en cas de sinistre, au sens de la première partie de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

L'élaboration du *Plan national de soutien en cas de tremblement de terre* est presque terminée. Sa préparation a nécessité une foule de rencontres de travail multilatérales et bilatérales auxquelles assistaient des représentants de ministères fédéraux, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Selon toute vraisemblance, il sera au coeur du prochain exercice national de PCC, CANATEX 93.

La planification des programmes fédéraux d'information publique et la planification des opérations de soutien ont été menées de front.

Durant l'élaboration du Plan, PCC a consulté, coopéré et coordonné des dispositions d'urgence avec d'importants organismes privés comme la Société canadienne de la Croix-Rouge, l'Armée du Salut, l'Ambulance St-Jean et les Services d'urgence mennonites. Ces organismes ont un rôle clé à jouer dans la planification des mesures d'urgence et d'intervention et ils sont de plus en plus vus comme des membres à part entière des milieux canadiens de la protection civile.

Centre de coordination des opérations d'urgence du gouvernement

Le Centre de coordination des opérations d'urgence du gouvernement (CCOUG) joue un rôle clé en signalant les situations d'urgence imminente et en suivant l'évolution des situations d'urgence. À partir du Centre, PCC peut au besoin coordonner l'intervention fédérale.

Le personnel du Centre suit les nouvelles et reçoit des rapports de réseaux fédéraux, provinciaux et internationaux de correspondants. Il analyse les renseignements recueillis afin de voir si les autorités fédérales peuvent être appelées à intervenir, soit parce que la situation est manifestement de compétence fédérale, soit en réponse à une demande des autorités provinciales. Le CCOUG se trouve au bureau principal de PCC, au centre-ville d'Ottawa; on y utilise du matériel ultramoderne pour recueillir et communiquer rapidement des

renseignements utiles au Ministre ainsi qu'aux ministères fédéraux, aux organismes et aux sociétés de la Couronne.

Si l'administration fédérale doit intervenir, le Centre, qui est en activité 24 heures par jour, sept jours par semaine, peut servir de foyer d'organisation des opérations d'urgence où sont dirigées les communications opérationnelles et à partir duquel la direction du ministère peut coordonner les mesures d'aide, analyser la situation et réagir à l'évolution des conditions.

Le Centre est autonome. Il possède ses propres systèmes de télécommunication, d'alimentation en électricité, de chauffage et de ventilation. Au besoin, un ministère fédéral peut, à quelques heures d'avis, retenir les services du CCOUG et l'utiliser comme centre d'organisation de mesures d'urgence ou comme centre de liaison et de coordination. La salle de conférence adjacente au Centre est équipée d'un système de télévision en circuit fermé et elle peut servir aux briefings de presse. Le Centre est avant tout caractérisé par sa souplesse d'utilisation.

PCC a fait l'acquisition de téléphones et de télécopieurs sécuritaires répartis dans ses 10 bureaux régionaux et au bureau central, à Ottawa. Ces appareils ont été fort utiles pendant la crise du Golfe persique pour transmettre de l'information cotée sécuritaire aux autres ministères et agences, ainsi qu'aux bureaux régionaux.

PCC a également reçu la première d'une série de stations terrestres portatives de type "KU-Band" permettant de communiquer par satellite en cas d'urgence. Ces stations seront progressivement déployées d'ouest en est, et seront éventuellement disponibles dans tous les bureaux régionaux et seront reliées au réseau de communications d'urgence de PCC.

Le Centre a joué un rôle de premier plan pendant la Crise du Golfe persique. Au déclenchement des hostilités, le Centre a accueilli le personnel de la Direction des communications de PCC et des spécialistes des communications d'autres ministères fédéraux et du secteur privé qui, travaillant par équipes jour et nuit, ont préparé des rapports de presse et des analyses de l'environnement public à l'intention de hauts fonctionnaires, de sous-ministres et de ministres. Le

CCOUG a appuyé en cela le Groupe spécial des communications en temps de crise du Secrétariat aux communications du Bureau du Conseil privé (BCP) que présidait le sous-secrétaire du Cabinet (Communications et Consultations). Le succès de l'opération a tenu en grande partie aux moyens électroniques d'analyse et de diffusion de l'information du Centre.

Au cours de l'année, le Centre a également suivi plusieurs centaines de situations d'urgence et diffusé des renseignements sur des situations qui auraient pu nécessiter l'implication du fédéral, dont:

- les inondations du printemps, de l'été et du début de l'hiver en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick
- l'incendie du dépotoir de pneus de St-Amable (Qc)
- les feux de forêt du nord de la Colombie-Britannique, du Yukon et de l'Alberta
- les troubles qu'ont connus les réserves indiennes d'Akwasasne, d'Oka et de St-Régis
- les tornades qui ont balayé le sud de l'Ontario
- les objets spatiaux susceptibles de présenter des dangers à leur rentrée dans l'atmosphère.

Pour ce faire, le Centre compte sur la surveillance constante des réseaux de satellites, sur des liens informatiques avec les principaux services de nouvelles et de prévisions météorologiques, et sur ses rapports avec les organismes fédéraux et provinciaux d'intervention d'urgence.

À l'occasion de ces événements et pour assurer le soutien administratif des activités du programme (l'exercice CANATEX 90, notamment), le Centre a traité avec son réseau de télécopieurs (protégés ou non) plus de 57 000 pages de texte. De plus, 3 000 messages ont été envoyés par les systèmes de télécommunications protégés qui relient le Centre à des réseaux de communications nationaux et internationaux. Sur le plan international, le Centre échange régulièrement des

renseignements avec la délégation canadienne auprès de l'OTAN, le quartier général du NORAD et le centre de coordination des opérations d'urgence de la Federal Emergency Management Agency des États-Unis. Le Centre a également participé à deux exercices régionaux, les exercices REACT et CANUSLAK.

Continuité du gouvernement

Aux termes de la *Loi sur la protection civile*, il revient à Protection civile Canada de prendre des dispositions pour garantir la continuité du gouvernement dans les situations d'urgence. Vers la fin des années cinquante, à l'époque de la Guerre froide, les autorités canadiennes ont institué un programme de continuité du gouvernement afin de garantir le maintien du gouvernement élu, en cas d'attaque nucléaire de l'Amérique du Nord. À cette fin, on a construit un réseau de sièges des gouvernements d'urgence reliés à des installations de soutien régionales et locales. En 1968, le programme a été mis en veilleuse. Il fait à l'heure actuelle l'objet d'un examen grâce auquel on compte définir les dispositions nécessaires au maintien du gouvernement au cas où surviendrait une situation de crise nationale, au sens de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

La première phase de l'examen est maintenant terminée; elle permettra aux autorités de mieux analyser l'incidence de la *Loi sur les mesures d'urgence* sur le programme original. Cette analyse devrait elle-même donner lieu à une vigoureuse mise à jour des aspects juridiques du programme et des ententes auxiliaires qui y sont associées.

Programme des points névralgiques

Un certain nombre d'usines, d'installations et de services sont essentiels au fonctionnement de notre société. Pour les protéger en cas de crise nationale, PCC administre, par l'intermédiaire du Comité consultatif interministériel des points névralgiques, un programme de désignation et d'accès à l'information sur des installations à protéger.

On distingue deux catégories de points névralgiques.

- Les quelques points qui appartiennent à la catégorie I sont essentiels à la survie du pays. Il s'agit en général d'établissements fédéraux qui, vu leur importance, sont, en cas de crise, protégés par le Solliciteur général.

- Les points névralgiques qui forment la catégorie II sont plus nombreux, et c'est à leurs propriétaires qu'il revient d'en assurer la protection. Il peut s'agir de docks, de centrales nucléaires, de stations de pompage de pétrole et de centrales téléphoniques.

Les points névralgiques fédéraux sont choisis par les ministères fédéraux et soumis à l'attention d'un comité consultatif qui en recommande l'ajout au répertoire central. Les points névralgiques provinciaux relèvent de cinq comités provinciaux et deux comités territoriaux qui sont co-présidés par les directeurs régionaux de PCC. Les listes des provinces et des territoires sont soumises au comité consultatif des points névralgiques.

Les résultats obtenus cette année montrent que des progrès constants sont faits.

Programme des dossiers essentiels

Protection civile Canada assure la coordination d'un programme fédéral de désignation et de protection des dossiers essentiels au fonctionnement de l'état pendant et après une crise nationale. Les administrations publiques et les organismes privés du pays sont de plus en plus conscients de la nécessité de prendre des dispositions pour sauvegarder leurs dossiers essentiels si jamais la poursuite de leurs activités était menacée.

La planification d'urgence dans les ministères fédéraux

La section qui suit donne un aperçu des activités de planification d'urgence au niveau fédéral au cours du l'exercice.

On y reconnaît que les ministères sont impliqués dans une vaste gamme d'activités reliées aux situations d'urgence. Plusieurs ministères ont répondu à des demandes d'aide et ont assumé des rôles de surveillance lors de situations d'urgence tant au niveau international que national. Ce rapport ne fait pas état de ces activités, bien qu'importantes, mais s'attache davantage aux éléments de planification. Le rapport souligne donc en termes généraux les activités de planification ministérielle et les progrès importants réalisés dans ce domaine au cours de la dernière année.

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
Suite à un examen général de ses activités, le ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur a réorganisé ses moyens d'intervention d'urgence en 1990. Depuis le 4 septembre 1990, la gestion du centre des opérations et du bureau de surveillance a été confiée au secteur des affaires consulaires, de l'immigration et des passeports. La gestion des autres aspects de la planification des mesures d'urgence est considérée par les cadres supérieurs du ministère comme faisant partie des responsabilités des gestionnaires, et continue par conséquent de demeurer la responsabilité des autres services du ministère.

En collaboration avec nos missions à l'étranger, la Direction des opérations consulaires du ministère a poursuivi avec succès son programme de mise à jour des plans d'urgence et des plans de sécurité du personnel des services consulaires.

Affaires indiennes et du Nord canadien
Le ministère des Affaires indiennes et du Nord est responsable du bien-être des populations autochtones du pays et des terres fédérales situées au nord du 60e parallèle; il a par conséquent une double responsabilité en matière de planification des mesures d'urgence.

Le ministère a fait une étude nationale pour évaluer son rôle et ses responsabilités en matière de planification des mesures d'urgence dans les réserves indiennes et sur les terres fédérales. Le rapport final présentera des

recommandations qui aideront le ministère à revoir sa stratégie pour mieux s'acquitter de son mandat dans ce domaine.

Le ministère a déjà conclu avec l'Alberta et le Manitoba des ententes touchant les mesures d'urgence et d'intervention dans les réserves indiennes, et on devrait parvenir bientôt à des ententes analogues avec la Colombie-Britannique et l'Ontario.

Bien que le ministère ait encore beaucoup à faire pour offrir des mesures d'urgence efficaces dans les secteurs qui relèvent de sa compétence, les activités de l'année l'aideront à progresser.

Agriculture Canada

Agriculture Canada est responsable de la planification des dispositions nationales d'urgence dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture et a mis sur pied à cette fin le Système national d'intervention en cas d'urgence dans le secteur agro-alimentaire (SNIUA). Le SNIUA repose sur un large ensemble de mesures destinées à faire face aux situations de crise nationale qui auraient des retombées dans le domaine agro-alimentaire. Le Système s'appuie sur une approche tous risques de la gestion des situations d'urgence dans laquelle sont mises à profit les ressources de l'administration fédérale, des provinces et du secteur privé.

La politique nationale et le cadre de planification du SNIUA ont pris leur forme définitive, et la mise en place des éléments régionaux du Système progresse en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick et au Québec. À l'échelon national, l'engagement du secteur privé à l'égard du SNIUA a été obtenu grâce à la création du Conseil consultatif national du secteur agro-alimentaire. Des liens officiels ont été établis avec les États-Unis relativement à l'établissement d'un plan d'urgence nord-américain dans le domaine agro-alimentaire.

Pour l'heure, le SNIUA a plusieurs défis importants à relever :

- obtenir l'engagement et le soutien du secteur privé à l'échelon régional

- mettre en place les éléments régionaux dans les provinces où cela n'a pas encore été fait

- mettre ses plans et ses procédures d'urgence à l'essai

Approvisionnements et Services Canada
En 1990, la planification d'urgence en cas d'état de crise internationale et d'état de guerre était considérablement avancée. Un centre de coordination des opérations d'urgence, doté de moyens de communications sécuritaires, a été mis sur pied pour le ministère. Un comité de gestion des crises a été institué pour permettre au ministère de faire face aux situations d'urgence à venir. On a également entrepris la révision de la *Loi sur la production de défense* et de la *Loi sur le commerce avec l'ennemi*.

Le ministère continue d'administrer le programme d'approvisionnement des installations d'urgence du gouvernement. En outre, une revue en profondeur des responsabilités de planification d'urgence au sein du ministère a été faite et un rapport devrait être soumis en 1991. La mise en oeuvre des recommandations du rapport contribuera à améliorer la planification des mesures d'urgence au ministère.

Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA)
La CCEA est un organisme de réglementation qui a notamment la responsabilité d'autoriser l'exploitation des réacteurs nucléaires. La Commission procède également à des contrôles pour s'assurer que les conditions de délivrance des permis d'exploitation sont respectées. L'une de ces conditions est l'adoption de plans d'urgence efficaces pour faire face aux émissions accidentelles.

Le fait marquant de l'année a été la tenue d'un exercice d'urgence nucléaire par la New Brunswick Emergency Measures Organization, dont la CCEA a évalué les résultats.

Communications Canada
Communications Canada est responsable de la planification des mesures d'urgence et des mesures d'intervention dans le secteur des télécommunications. Le ministère a créé et préside des comités régionaux des télécommunications

d'urgence qui comprennent des représentants du secteur privé, de l'administration fédérale, des provinces et des territoires.

Trois importantes ententes ont été négociées avec de grandes entreprises canadiennes du secteur des télécommunications. Ces ententes concernent la régulation de la charge des lignes, la désignation des points névralgiques et, enfin, le parcours et la protection des réseaux nationaux de télécommunications. Le ministère prévoit conclure ces ententes en 1991-1992.

Conseil du Trésor du Canada
Le Secrétariat du Conseil du Trésor a participé à titre consultatif aux travaux de plusieurs comités chargés d'examiner des aspects spécifiques et généraux de la protection civile. De façon plus spécifique, le personnel du secrétariat préside un comité chargé d'élaborer des lignes directrices pour réagir à des pannes informatiques dans les ministères. Un autre groupe de travail a été mis sur pied pour établir des lignes directrices pour la reprise des opérations à la suite d'une situation d'urgence dans les bureaux du gouvernement.

Conseil national de recherches du Canada
En octobre 1990, le CNRC a entamé une vaste étude de ses moyens d'intervention d'urgence. Le Conseil est maintenant en train d'élaborer un plan d'intervention d'urgence qui lui permettra de faire face à tous les types d'urgence susceptibles de se présenter dans ses installations. Le plan s'ajoutera aux mesures d'intervention des centres du CNRC et il sera lié aux plans d'intervention des municipalités, des provinces et de l'administration fédérale. Le plan devrait être prêt en juillet 1991.

Bureau du Conseil privé (BCP)
La planification des dispositions nationales d'urgence pour l'information publique qui est la responsabilité du Secrétariat aux communications du Bureau du Conseil privé est faite par Protection civile Canada. Le Secrétariat aux communications est l'organisme désigné "responsable" en cas de crise.

Le *Plan national d'information du public en cas d'urgence (vol. II)*, qui règle la coordination des communications du gouvernement et de l'information publique en cas d'**État de crise internationale** et d'**État de guerre**, a été publié en mars 1990. Il a été adapté pour la production d'un guide opérationnel

pour l'information publique lors de la crise du Golfe persique qui a été mis en application le jour du déclenchement des hostilités.

Conformément au plan, la Direction des communications de Protection civile Canada, avec l'appui de spécialistes des communications d'autres ministères fédéraux, a agi comme secrétariat de coordination du Groupe spécial des communications en temps de crise que présidait le sous-secrétaire du Cabinet (Communications et Consultations). Le Groupe a fourni des analyses quotidiennes de la couverture médiatique et de l'environnement public de la situation; il demeurait également en contact avec les responsables provinciaux des communications en temps de crise dans le but de pouvoir conseiller en temps utile le gouvernement, et de voir à ce que les Canadiens reçoivent au besoin des renseignements précis et actuels sur l'évolution de la situation.

La planification dans le domaine de l'information publique en cas de **sinistre** avance bien et a donné lieu à l'élaboration d'un plan type qui servira de modèle à un plan de base qui sera étudié avec les provinces et les territoires avant d'être inclus dans le *Plan national d'information du public en cas d'urgence*. Cela devrait être fait avant la fin de l'exercice 1991-1992.

Défense nationale

La politique du ministère en matière de préparation aux situations d'urgence civile que définissent la première et la deuxième parties de la *Loi sur la protection civile* est largement inspirée de deux documents de la Défense nationale : *Prestation de services aux organismes hors du MDN* et, dans une moindre mesure, *Plan des Forces canadiennes pour les opérations de sécurité interne (QG HQDP 200)*.

Les Forces armées canadiennes sont chargées de mettre à la disposition du pays des forces prêtes à combattre et à remplir des engagements nationaux et internationaux. À cette fin, des programmes annuels d'instruction cyclique sont offerts aux militaires, soit à titre individuel, soit au niveau des sous-unités, des unités et des formations. De par sa nature même, cette formation prépare les militaires à tous les types de situations d'urgence. La formation est évaluée par des exercices; cette année, les Forces armées canadiennes ont participé à de nombreux exercices, au Canada et à l'étranger.

Emploi et Immigration Canada
Emploi et Immigration Canada est l'institution fédérale qui s'intéresse de plus près aux travailleurs, à leurs aptitudes et à leurs capacités; le ministère joue à ce titre un rôle essentiel dans l'état de préparation aux situations d'urgence de l'administration fédérale.

EIC, avec l'appui de Travail Canada, a la responsabilité de la régie nationale d'urgence sur les ressources humaines. Cette régie ne serait mise en oeuvre que dans les cas d'état de crise internationale ou d'état de guerre. Les interventions lors d'état d'urgence et de sinistre peuvent être menées dans le cadre des services normaux "améliorés" du ministère.

En 1990-1991, le ministère a préparé et distribué des guides régionaux du ministère pour les situations d'urgence.

Énergie atomique du Canada Limitée (EACL)
EACL et ses trois composantes ont déployé des efforts considérables dans le domaine de la planification d'urgence au cours de l'exercice 1990-1991. Le plan général de gestion des crises a été révisé à la lumière des leçons tirées de l'exercice CARDINAL tenu l'année précédente. Le plan devrait être mis à l'essai de nouveau en 1991-1992.

Laboratoire nucléaire de Chalk River
Les mesures d'urgence du laboratoire de Chalk River ont été revues en profondeur et adaptées à la structure actuelle du centre. L'analyse annuelle des procédures d'urgence internes et externes a été faite, et un rapport a été préparé pour la Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA).

Un exercice de gestion de crise (CARDINAL) a eu lieu en juin 1990 pour mesurer la qualité des interventions du personnel cadre du laboratoire. L'expérience et les leçons tirées de l'exercice devraient aider le personnel du laboratoire à mieux réagir à une éventuelle situation d'urgence.

Centre de recherches nucléaires de Whiteshell (Pinawa, Man.)
Le plan d'urgence et l'état de préparation aux situations d'urgence du laboratoire de Whiteshell ont été revus à la demande de la Commission de contrôle de

l'énergie atomique (CCEA). Le projet de révision du plan d'urgence est presque terminé.

Suite à des contacts entre Protection civile Canada (région du Manitoba), la Manitoba Emergency Measures Organization et les autorités locales du district de Pinawa, il a été convenu de rédiger des lettres d'entente sur les mesures d'intervention qui seraient prises en cas d'urgence à Whiteshell ou si un incident radiologique survenait au Manitoba. Il sera tenu compte des dispositions de l'entente dans le plan de Whiteshell et les procédures fédérales de gestion des crises en temps de paix (région du Manitoba).

À la demande de la Société de recherche EACL, le Comité régional des télécommunications d'urgence (CRTU) a créé un sous-comité qui sera chargé d'étudier le plan de télécommunications de Whiteshell.

CANDU

EACL CANDU a publié un nouveau plan de gestion des crises. Des dossiers d'information ont été préparés pour les principaux centres CANDU, au Canada et à l'étranger. Des nominations ont été faites et des relations de travail ont été établies avec les responsables des autorités policières locales.

Énergie, Mines et Ressources Canada

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (EMR) s'est donné des plans d'urgence détaillés pour atténuer les effets des perturbations de l'approvisionnement en énergie et des pénuries de minéraux stratégiques dans les situations de crise nationale, au sens de la *Loi sur les mesures d'urgence* et de la *Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie*. Deux ateliers ont été organisés pour former du personnel de réserve provenant du secteur privé et des administrations fédérale et provinciales. Avec une organisation de réserve d'urgence maintenant sur pied, la planification de la régie nationale d'urgence sur l'énergie est pratiquement terminée. L'élaboration de ces plans s'est faite en collaboration avec les autorités des provinces et des territoires, le secteur de l'énergie et des mines et les organismes du pays responsables des mesures d'urgence. Le ministère offre avis et conseils sur les tremblements de terre, les raz de marée, les éboulements et d'autres catastrophes naturelles. Pour s'acquitter de ses responsabilités en cette matière, le ministère s'est doté d'un centre d'opérations à l'administration centrale.

L'Office de répartition des approvisionnements d'énergie est en train de préparer les documents juridiques qui seraient nécessaires au lancement de ses programmes de répartition d'urgence ainsi que les règlements qui devraient être invoqués si les autorités décrétaient officiellement un état de crise nationale. L'Office a également révisé en profondeur son organisation de réserve d'urgence et réuni des renseignements sur les représentants de 47 organismes participants. Un protocole d'entente sur la planification des mesures d'urgence à prendre dans les cas de déversement de pétrole a été signé avec Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon, la Colombie-Britannique, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse. D'autres devraient suivre.

EMR a participé avec d'autres ministères fédéraux aux travaux du Groupe de travail interministériel sur les minéraux stratégiques. Le comité est chargé d'énoncer des plans pour atténuer les effets d'une pénurie de minéraux stratégiques et de leurs dérivés, en cas de crise. Il a notamment procédé à une mise à jour du statut et de la composition des bureaux d'évaluation provisoires qui seraient chargés d'analyser les pénuries et de recommander des mesures en cas de crise.

Environnement Canada

Environnement Canada s'acquitte principalement de ses responsabilités en matière de protection civile par le biais du Service de l'environnement atmosphérique, du service de la Conservation et de la protection et du Service canadien des parcs. Un secrétariat aux urgences aide le ministère à s'acquitter de ses responsabilités interministérielles et de ses projets dans le domaine de la planification des mesures d'urgence.

Au cours de l'exercice, Environnement Canada a procédé à des changements de structure et a lancé plusieurs projets qui devraient l'aider à mieux s'acquitter de ses responsabilités dans le domaine des mesures d'urgence pendant les années 1990.

Le ministère compte également attacher une plus grande importance, au bureau principal comme dans les régions, à l'élaboration de plans de gestion des crises, de mécanismes d'évaluation des risques et de méthodes d'analyse des incidents.

Finances Canada
En 1990, le ministère des Finances a notamment préparé la version préliminaire d'un guide d'urgence interne. Les mesures énoncées dans le guide ont été mises à l'essai pendant l'exercice CANATEX 90. La version définitive du guide sera prête en 1991.

Finances Canada est responsable de la planification de la régie nationale d'urgence sur le contrôle financier. CANATAX 90 a, dans une certaine mesure, permis d'éprouver cet aspect de la planification d'urgence.

Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC)
Le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie agit comme intermédiaire entre l'administration fédérale et l'industrie canadienne. ISTC est donc bien placé pour analyser le rôle du secteur privé dans le domaine des interventions d'urgence. La Division de la planification d'urgence du ministère compte trois sections qui s'occupent respectivement de planification interne, nationale et internationale.

La Section des plans du ministère a revu le programme des points industriels névralgiques et en a récrit en partie le manuel.

La Section des plans nationaux a entrepris de faire réaliser à contrat un important projet d'élaboration de plans pour la Régie nationale d'urgence pour la production industrielle (RNUPI). Le projet, qui doit s'étendre sur sept ans, a été approuvé par le Comité directeur interministériel de la RNUPI, nouvellement formé. Les dix premières études, qui forment la première phase du projet qui en comptera 45, devraient être terminées en 1992.

La section internationale affecte une personne à la présidence du Comité sur la planification industrielle et à la direction de l'Équipe sur la formation et les exercices de planification de l'OTAN. Cette section coordonne la participation du ministère aux sessions de formation de l'OTAN et aux U.S. Global War Games.

Justice Canada
Le ministère de la Justice a révisé son plan d'intervention en cas d'urgence civile et il l'a soumis à l'examen de ses services. Dans la prochaine étape, les divers secteurs du ministère vont se donner des plans propres, et ceux-ci seront fusionnés en un plan d'ensemble. Le ministère compte avoir mené ce travail à bien au début de l'exercice 1991-1992.

Le ministère a contribué à la réponse du gouvernement face à la crise du Golfe persique par le biais de conseils juridiques, de différents avis et analyses dans le domaine des communications, et en rédigeant lois, décrets et règlements auxquels le gouvernement était susceptible d'avoir recours. De plus, le Secteur du contentieux a représenté la Couronne dans plusieurs litiges afférents à la crise.

Pêches et Océans
Le ministère des Pêches et Océans joue un rôle important dans la planification des mesures touchant l'alimentation (poisson) en situation de crise nationale. Des centres d'urgence offrent au besoin des conseils et des ressources à d'autres ministères fédéraux ou aux autorités provinciales.

Au cours de l'exercice, le ministère a préparé la version préliminaire d'un manuel intitulé *Plan d'intervention en cas d'urgence nationale de Pêches et Océans*. Le manuel présente une description des objectifs des interventions d'urgence et des moyens nécessaires à leur réalisation, à l'échelon national et dans les régions.

Revenu Canada, Douanes et Accise
Au cours de l'exercice, le ministère a revu et mis à jour des plans d'urgence pour ses centres et a établi des plans pour ses nouveaux centres au fur et à mesure qu'ils sont devenus opérationnels.

Le ministère est en train de préparer une stratégie de communications pour sensibiliser les employés à la sécurité et aux mesures d'urgence. L'application du programme de planification des mesures d'urgence avance bien, sans difficultés graves.

Douanes et Accise est membre du Conseil interministériel sur le transport maritime civil d'urgence et du Groupe de travail sur la coordination des exercices

maritimes (Secrétariat de la régie nationale d'urgence pour les transports maritime). Le service des Douanes participera à l'avenir aux exercices maritimes.

Des plans ont été établis pour mettre sur pied un programme des dossiers essentiels.

Revenu Canada — Impôt

Le programme de planification des mesures d'urgence de Revenu Canada — Impôt est principalement axé sur les renseignements que le ministère recueille et traite par ordinateurs. Le ministère a confié à un expert la tâche de recommander diverses options pour un plan d'urgence. Le rapport vient tout juste d'être présenté, et la décision finale n'a pas encore été prise.

Le groupe des mesures d'urgence relatives à la centrale informatique espère mener à bien la rédaction des procédures, et procéder à une vérification intégrale pour voir si les domaines ont tous été couverts et si le personnel est bien formé. Pour les systèmes informatiques de moindre importance, la planification d'urgence est moins avancée. Une vérification permettra de déterminer quels sont les systèmes qui doivent faire l'objet de plans d'urgence et de voir si les plans actuels sont suffisamment détaillés et efficaces.

Santé et Bien-être social Canada

Santé et Bien-être social Canada doit notamment voir à ce que les soins donnés aux Canadiens soient toujours de grande qualité, y compris dans les situations d'urgence. La planification des mesures d'urgence du ministère relève de la Division des services d'urgence. D'autres activités de protection civile sont également menées aux échelons supérieurs, principalement par la Direction générale de la protection de la santé, la Direction des services de santé des Indiens et des populations du Nord et la Direction de la santé des fonctionnaires fédéraux.

Le Bureau de la radioprotection et des instruments médicaux continue d'assumer la responsabilité des dispositions fédérales pour venir en aide aux provinces en cas d'émission de radionucléides dans l'atmosphère.

Une nouvelle politique de planification des mesures d'urgence a été élaborée par le Comité de la planification des mesures d'urgence (CPMU) du

ministère et soumise au Comité des cadres supérieurs. Le CPMU a également participé à l'administration du programme de désignation des points névralgiques et de régulation de la charge des lignes de télécommunications.

À la demande des provinces et des territoires, la Division a travaillé à l'organisation de cours, de séminaires et d'ateliers de planification d'urgence des services de santé et des services sociaux. On a ainsi offert 39 stages de durée variant d'une demi-journée à cinq jours, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)
La SCHL a la responsabilité de définir, en consultation avec les provinces et les territoires, les dispositions nationales d'urgence en matière de logement et d'hébergement.

Au cours de l'exercice, la SCHL a poursuivi ses efforts en ce sens et a continué à travailler à la mise en place de mesures d'application des plans d'urgence dans sept provinces (la forme définitive du plan ayant déjà été adoptée en Alberta et à l'Île-du-Prince-Édouard). La SCHL prévoit que des plans d'intervention d'urgence en matière de logement et d'hébergement auront été définis dans l'ensemble des provinces et territoires d'ici 1995.

La SCHL a procédé à la diffusion de la version préliminaire d'un guide interne de mesures d'urgence et a mis à jour le plan d'intervention du personnel cadre de la Société. La SCHL est en train d'élaborer des plans de reprise des activités, pour ses bureaux, et continue d'améliorer et de mettre à l'essai ses plans et ses procédures de reprise en matière de traitement électronique des données (TED). Ces plans visent à faciliter la reprise des activités, à garantir la sécurité et le bien-être des employés pendant les situations d'urgence et à faciliter le retour à l'exploitation normale des systèmes de TED après un incident.

Société canadienne des postes
La Société canadienne des postes peut compter sur un centre de contrôle national ultramoderne pour réagir aux situations d'urgence et faire rapidement rapport à la haute direction des Postes. Le centre contrôle le mouvement du courrier 24 heures par jour, sept jours par semaine. Situé à Ottawa, il est relié à neuf centres

de contrôle sectoriels, aux principaux transporteurs aériens et terrestres du pays et au réseau national de prévisions météorologiques.

Prolongement naturel du système, le nouveau programme de planification d'urgence de la Société canadienne des postes couvre un large éventail de situations : incendies, alertes à la bombe, incidents impliquant des matières dangereuses, dommages structurels causés par des tremblements de terre, tornades, inondations, incidents relatifs à des services publics et résultant, par exemple, de pannes d'électricité ou de ruptures de conduites de gaz, actes criminels, accidents de la circulation, etc. Des manuels d'urgence ont été préparés pour les principaux établissements de la Société et d'autres le seront avec la construction de nouveaux centres.

Solliciteur général du Canada

Le ministère du Solliciteur général comprend quatre éléments opérationnels et un secrétariat : la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), les Services correctionnels du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Le Solliciteur général est le ministre désigné "responsable " du programme de lutte contre le terrorisme. Un service spécial, le Centre national de coordination de la sécurité (CNCS), aide le Solliciteur général à s'acquitter de ses responsabilités en cas de crise et en matière de gestion des programmes. Le CNCS doit coordonner l'intervention des ministères et des administrations publiques si la sécurité du Canada est menacée, particulièrement en facilitant les échanges de renseignements.

Le Plan national de lutte contre le terrorisme a été et demeure la grande préoccupation du ministère. Bien qu'il concerne des circonstances extrêmes qui relèvent clairement de la compétence de l'administration fédérale, on l'a étendu de manière qu'il donne une image plus fidèle du rôle qu'ont à jouer les autres administrations dans la coordination des mesures d'intervention qui touchent les actes terroristes. Des discussions avec des hauts fonctionnaires des provinces et des territoires ont été entamées, et on a entrepris une série de consultations qui devraient mener à la formulation d'une approche véritablement nationale de la lutte contre le terrorisme au pays, ainsi qu'à la mise sur pied d'un programme de formation et d'exercices. Le programme est également lié aux activités du

Groupe spécial des interventions d'urgence de la GRC, étant donné le rôle qu'il doit jouer en territoire canadien, rôle que le gouvernement a récemment confirmé.

Le ministère travaille à la rédaction d'un guide d'urgence. Un programme de planification d'urgence a été élaboré à cette fin et endossé par tous les services du ministère. On a également énoncé des procédures qui permettront au ministère de répondre plus rapidement aux demandes de PCC.

En plus de participer à la planification des mesures d'urgence nationales du ministère, la GRC, le SCRS et les Services correctionnels ont leurs propres plans d'urgence. Les Services correctionnels ont accepté d'assurer, pour la Commission nationale des libérations conditionnelles, la coordination de la planification des mesures d'urgence qui concernent le programme de libération des détenus.

Transports Canada

Le ministère des Transports doit être prêt à réagir aux situations d'urgence qui concernent le transport terrestre, aérien et maritime.

Parmi les principales activités de l'exercice 1990-1991 en matière de planification des mesures d'urgence, il convient de signaler la rédaction et la diffusion du *Guide des mesures d'urgence de Transports Canada, vol. I (Temps de paix) (Version provisoire).*

Un document sur les principes de mise en place de la Régie nationale d'urgence pour le transport par voie de terre a été approuvé et diffusé. Le ministère travaille en outre à la révision de ses principes d'intervention en cas d'urgence maritime et à l'élaboration d'un plan de gestion à long terme de l'information sur les situations d'urgence maritime. La version préliminaire du manuel de la Régie nationale d'urgence pour le transport aérien (guerre) a été soumise à l'examen des planificateurs régionaux. Le protocole d'entente avec le Royaume-Uni concernant les refuges d'aéronefs a été approuvé en principe par le ministre des Transports et le ministre des Affaires extérieures, et on pourra donc entreprendre la rédaction des appendices techniques et financiers. La "Politique nationale de transport aérien d'urgence" et les "Principes d'emploi des appareils

civils de transport aérien" ont également été approuvés et serviront de guide aux planificateurs.

Transports Canada a amélioré pendant l'année ses mesures d'urgence et ses moyens d'intervention. Dans l'exercice qui vient, le ministère continuera de travailler en ce sens et d'actualiser ses plans d'urgence.

Travail Canada
À titre d'élément de la Régie nationale d'urgence pour les ressources humaines (RNURH), Travail Canada a participé à des rencontres interministérielles et à des travaux consacrés à la planification des mesures d'urgence dans son domaine de compétence.

Par l'entremise de sa Direction générale de la santé et de la sécurité au travail, le ministère offre des services reliés à la santé et la sécurité au travail.

Les derniers changements apportés au Guide d'urgence du ministère ont été approuvés et une nouvelle version sera distribuée sous peu.

Travaux publics Canada
Le ministère a continué cette année de planifier avec les provinces la mise en place de la Régie nationale d'urgence pour la construction (RNUC). La version préliminaire de décrets et de règlements d'urgence a aussi été révisée.

Le guide d'urgence du ministère a été mis à jour. Les plans relatifs aux points névralgiques ont été revus, et le ministère a mené à bien son projet d'examen des dossiers essentiels du bureau principal.

Dans le domaine de la protection civile, un plan préliminaire d'abris a été préparé pour l'Ontario ainsi qu'une série de guides de conception d'abris anti-explosion. Des guides ont aussi été préparés pour les centres de coordination des opérations d'urgence des régions et des zones. Enfin, des discussions touchant la normalisation des ententes de garde et de location des installations du gouvernement d'urgence sont actuellement menées avec PCC.

Tous ces ministères ont participé à l'exercice CANATEX 90, et plusieurs ont aussi été impliqués dans la crise du Golfe persique. On fait d'ailleurs référence à ces deux événements ici et là dans ce rapport. Les ministères pourront élaborer davantage sur ces questions dans leurs propres rapports annuels au Parlement.

En période de restrictions budgétaires, les cadres supérieurs des ministères doivent faire preuve d'imagination pour s'assurer que chacun de leur ministère assume les responsabilités ministérielles à l'égard de la planification d'urgence.

IV. COOPÉRATION FÉDÉRALE, PROVINCIALE ET TERRITORIALE

Le système national de planification des mesures d'urgence et d'intervention repose sur l'établissement de rapports de coopération entre l'administration fédérale, les provinces et territoires et, par leur entremise, les administrations locales. Cela explique que PCC s'efforce d'entretenir des liens de travail étroits avec tous les intervenants et de définir une conception commune de la planification.

Protocoles d'entente

Pour définir une base de coopération qui couvre l'éventail complet des situations d'urgence auxquelles le Canada pourrait avoir à faire face, l'administration fédérale a négocié des protocoles d'entente sur la protection civile avec les provinces et les territoires. Jusqu'ici, une entente a été conclue avec les deux territoires et huit des dix provinces.

Rôle des bureaux régionaux de PCC

Du point de vue fédéral, le succès de la coopération tient à la présence sur le terrain de responsables fédéraux qui collaborent étroitement avec les représentants des provinces, des territoires et d'autres ministères fédéraux à la coordination des efforts de planification et qui tiennent les autorités fédérales au courant des besoins de leur région.

PCC a un directeur régional dans chacune des capitales provinciales; deux d'entre eux, le directeur régional de la Colombie-Britannique et celui de l'Alberta, s'occupent respectivement du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les directeurs régionaux participent à l'administration des programmes fédéraux de planification des mesures d'urgence, ils encouragent la participation des provinces et des territoires à des entreprises communes et ils s'efforcent de voir à ce que les projets fédéraux dans le domaine de la planification des mesures d'urgence cadrent avec ceux des provinces et des territoires.

Les directeurs régionaux agissent en outre comme interlocuteurs uniques pour toutes les questions touchant la protection civile. Ils occupent une place stratégique dans le réseau national d'échange de renseignements et ils oeuvrent à la promotion de la planification des mesures d'urgence dans leur région. Enfin, ils servent de trait d'union entre les régions et le reste du pays.

En 1990-1991, les directeurs régionaux de PCC ont participé à une foule d'activités; ils ont notamment dirigé et appuyé des programmes de formation, des travaux de planification et des exercices, et coordonné l'aide fédérale aux administrations provinciales et locales qui ont dû faire face à des situations d'urgence. Voici quelques exemples des travaux auxquels ils ont participé au cours du dernier exercice.

- Adoption, à Terre-Neuve, d'un décret en vertu duquel les ministères de la province sont tous tenus de désigner un responsable de la planification des mesures d'urgence dont les activités seront coordonnées par la Provincial Emergency Measures Organization.

- Réalisation du premier examen en profondeur des retombées, pour les particuliers, les entreprises, les exploitations agricoles et les administrations locales de l'Alberta, de l'aide fédérale et provinciale en cas de catastrophe.

- Élaboration pour la ville de Brandon (Manitoba) d'un plan d'urgence qui prévoit la mise en place d'un système détaillé de gestion des situations d'urgence (planification, intervention, mesures de rétablissement, réduction des risques, etc.) et qui pourra servir de modèle à d'autres municipalités du pays.

- Élaboration, en collaboration avec Agriculture Canada, d'un plan de soutien à la lutte contre les mauvaises herbes au Manitoba.

- Élaboration d'un plan provincial d'intervention en cas de tremblement de terre, en Colombie-Britannique.

- Organisation de deux ateliers intergouvernementaux en vue de l'élaboration, pour l'Alberta, d'un plan de soutien à la Colombie-Britannique en cas de séisme important.

- Préparation par le bureau de l'Ontario d'Agriculture Canada d'un plan régional d'aide à l'éradication d'épizooties d'origine étrangère.

- Organisation du plus important exercice de planification et d'intervention d'urgence qui ait été tenu en Nouvelle-Écosse, REACT 90. Plus de 500 représentants des gouvernements fédéral, provincial et locaux ont participé à cet exercice.

- L'organisation d'un exercice régional (Broken Rock 1) au siège du gouvernement régional d'urgence de Val-Cartier (Québec). Cet exercice, basé sur un tremblement de terre dans la Vallée du St-Laurent, a mobilisé 45 personnes représentant 25 ministères et agences du gouvernement fédéral ainsi que la Sécurité civile du Québec.

Conférences fédérales-provinciales-territoriales

Pour encourager la consultation entre le fédéral, les provinces et les territoires en matière de protection civile, des rencontres des ministres responsables de la protection civile et de hauts fonctionnaires sont organisées régulièrement. Ces rencontres fournissent des occasions d'échange d'idées, au sommet, sur des questions de politique, de planification et d'opérations d'intérêt commun.

La rencontre annuelle des ministres responsables de la protection civile qui s'est tenue à Barrhead (Alb.), en septembre 1990, a donné lieu à la création du Conseil des ministres responsables de la Protection civile, en plus de :

- cautionner la participation du Canada à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles ainsi que la représentation de l'administration fédérale, des provinces et des territoires au sein du comité national;

- approuver les lignes directrices et les principes qui gouvernent les interventions d'urgence sur les terres fédérales;

- reconnaître l'importance du maintien de l'aide fédérale au Collège de la protection civile du Canada et demander aux fonctionnaires d'élaborer une stratégie nationale sur la formation, pour considération par les ministres.

Programme conjoint de protection civile

Disposant de fonds annuels d'environ 6,6 millions de dollars, soit 25 cents par habitant, le Programme conjoint de protection civile absorbe 33,9 % du budget annuel de PCC et permet à l'administration fédérale de contribuer, en collaboration avec les provinces et les territoires, à des projets des provinces, des territoires et des municipalités qui améliorent la capacité du pays à réagir aux situations d'urgence.

Les projets soumis par les organismes responsables des mesures d'urgence sont évalués par les directeurs régionaux et les cadres supérieurs de PCC en fonction de critères bien définis. La contribution financière de l'administration fédérale est établie séparément, pour chaque projet approuvé; les fonds sont versés une fois que les conditions préalablement convenues ont été remplies et que le projet est terminé.

En 1989-1990, le gouvernement fédéral a ainsi versé 6 487 789,42 $ aux provinces. Dès décembre 1990, les crédits de l'exercice 1990-1991 étaient entièrement engagés et on avait déjà reçu des propositions pour l'exercice suivant.

Comme dans le passé, les projets subventionnés portaient principalement sur l'élaboration et l'évaluation de plans d'urgence, la formation ainsi que l'achat de matériel de communication et d'intervention d'urgence.

La liste des projets approuvés dans le cadre du Programme conjoint de protection civile en 1990-1991 est présentée à l'appendice A.

Accords d'aide financière en cas de catastrophe

Protection civile Canada assure, pour le compte du gouvernement du Canada, l'administration des Accords d'aide financière en cas de catastrophe.

Le programme vise à aider les autorités des provinces et des territoires éprouvés par une catastrophe dont les conséquences financières dépassent les moyens dont ils pourraient raisonnablement disposer.

En vertu de ces accords, l'administration fédérale fournit, à la demande de la province ou du territoire, une aide financière qui est calculée à l'aide d'une formule basée sur la population de la province ou du territoire (voir l'appendice B). En gros, les paiements servent à remettre en état les ouvrages publics et à faciliter la restauration des biens essentiels des particuliers, des exploitants agricoles et des petites entreprises.

En vertu de la formule actuelle, les coûts sont partagés quand les dépenses admissibles d'une province qui sont occasionnées par une catastrophe excèdent un montant équivalant à 1 $ par habitant de la province. L'aide fédérale qui peut être consentie à la province augmente progressivement, comme on peut le voir à l'appendice B.

Au cours de l'exercice 1990-1991, l'administration fédérale a versé environ 7,5 millions de dollars pour des catastrophes survenues dans le passé. Le paiement le plus important est allé au Québec, qui a reçu 7,4 millions de dollars pour des dommages causés par une violente tempête qui avait frappé le golfe du Saint-Laurent en 1983. Le Manitoba, pour sa part, a reçu un paiement anticipé de 130 000 $ qui l'aidera à supporter le coût des dommages causés par les inondations du printemps de 1988. Les sommes versées en 1990 ont porté le total de l'aide fédérale à plus de 155 millions de dollars depuis 1970.

Indemnisation des travailleurs bénévoles

PCC a poursuivi la renégociation des ententes d'indemnisation des travailleurs qu'elle a conclues avec les provinces et les territoires dans les années soixante. Jusqu'ici, neuf provinces et un territoire ont donné leur accord, le Manitoba et le Yukon ayant signé une entente cette année. Les négociations se poursuivent.

Les ententes visent à encourager la participation de bénévoles aux interventions d'urgence et à partager les coûts d'indemnisation des bénévoles qui sont blessés dans l'exercice de leurs fonctions ou pendant leur formation; les ententes prévoient également un indemnisation des héritiers des bénévoles décédés

en service. L'administration fédérale rembourse 75 % des sommes versées par les commissions provinciales des accidents du travail aux bénévoles inscrits qui ont subi des blessures, ou à leurs héritiers.

Comité de coordination des accidents industriels majeurs

Le Comité de coordination des accidents industriels majeurs (CCAIM) cherche à promouvoir l'excellence dans le domaine de la prévention et dans la planification des mesures d'urgence et d'intervention relatives aux accidents industriels majeurs qui impliquent des matières dangereuses.

Le CCAIM a été créé en 1987, suite à la publication d'un document, intitulé : *Étude des répercussions de Bhopal : évaluation de la situation canadienne*, dans lequel on examinait la possibilité qu'un accident industriel analogue se produise au Canada.

Parrainé par Protection civile Canada, Environnement Canada, Transports Canada et Agriculture Canada, le CCAIM a à sa tête un comité de direction qui comprend des représentants des ministères parrains, de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Québec et de plusieurs associations industrielles.

La quatrième assemblée générale annuelle du CCAIM, qui avait lieu à Montebello (QC), en novembre 1990, a été des plus fertiles et elle a permis de constater que de réels progrès ont été faits dans la réalisation des objectifs du Comité; .

Protection civile Canada a joué à cet égard un rôle clé. Plusieurs représentants de PCC ont participé aux délibérations des groupes de travail et l'un d'eux a agi comme coordonnateur général des groupes de travail.

Au cours de l'exercice, PCC a également soumis trois documents contenant des lignes directrices de planification des mesures d'urgence à l'intention des municipalités. Ces documents sont actuellement étudiés par un groupe de travail du CCAIM. Ils seront éventuellement réunis en un manuel unique à l'intention des municipalités qui s'ajoutera aux guides analogues qu'on prépare actuellement pour le secteur industriel.

V. COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le Canada coopère avec ses voisins et ses alliés pour faire face aux conséquences des situations d'urgence. Il arrive donc souvent que les activités en matière de protection civile débordent du cadre strictement national. Protection civile Canada coordonne la participation du Canada aux activités de planification de mesures d'urgence civile des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et entretient des relations de travail étroites avec les États-Unis; le Canada ayant signé avec son voisin l'*Accord Canada-États-Unis sur la planification des mesures d'urgence*, en 1986. Ainsi que le prévoit l'accord, une rencontre annuelle permet aux signataires d'examiner des questions d'intérêt commun et de faire le bilan des activités des groupes de travail permanents dans le domaine des transports, des services de santé, des communications et des exercices. Comme le veut l'usage, Protection civile Canada et son pendant américain, la Federal Emergency Management Agency (FEMA), sont tour à tour l'hôte de la réunion.

En juin 1990, Ottawa a été l'hôte de la quatrième réunion du groupe consultatif, qui est formé de hauts fonctionnaires de la Federal Emergency Management Agency et de Protection civile Canada. Participait à la réunion à titre d'invitée d'honneur Marilyn Quayle, épouse du vice-président américain Dan Quayle. Mme Quayle s'intéresse vivement à la prévention des catastrophes et aux mesures d'intervention en cas de catastrophe, et est membre du Conseil consultatif de la Federal Emergency Management Agency. La rencontre a principalement porté sur les progrès réalisés par les groupes de travail, les projets d'avenir et l'établissement de mécanismes d'échange de renseignements. Les comptes rendus de la délégation américaine sur les leçons tirées de l'ouragan *Hugo* et du séisme de Loma Prieta ont été particulièrement appréciés. Les délégués ont en outre jugé opportun de créer deux nouveaux groupes de travail, en information publique et en agriculture. On s'est également entendu sur le mandat des agents de liaison qui seront échangés entre la FEMA et PCC pendant les exercices et les situations d'urgence.

Outre les liens qu'il entretient avec les États-Unis, le Canada s'intéresse de plus en plus activement aux aspects internationaux de la protection civile et aux efforts que déploient de nombreux pays et organismes pour trouver de meilleures solutions à des problèmes communs en échangeant des renseignements et des

idées. En conséquence de leur engagement, au pays, envers le Comité de coordination des accidents industriels majeurs, PCC et Environnement Canada ont constitué la délégation canadienne du groupe spécial d'experts sur les accidents industriels causés par des matières dangereuses, créé par le Comité de l'environnement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le programme de l'OCDE est lié au programme de sensibilisation et de préparation locales aux mesures d'urgence de l'ONU (APELL), auquel PCC participe également.

Au cours de l'année, l'OCDE a parrainé la tenue, à Boston, d'une séance de travail au cours de laquelle ont été échangés des renseignements et des idées sur la façon d'atténuer la fréquence, la gravité et les effets des accidents industriels par la prévention et l'utilisation de meilleurs systèmes de planification.

Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles

Protection civile Canada assure la co-présidence du Comité fédéral interministériel de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Le Comité a reçu pour mandat d'encourager et de coordonner la participation de l'état, d'organismes non gouvernementaux et de l'entreprise privée à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Un comité national (où l'administration fédérale est représentée) et un groupe de travail fédéral-provincial chargés de s'occuper de la participation du Canada à cette décennie de l'ONU doivent être créés dans un proche avenir.

OTAN

Au cours de l'exercice, PCC a continué de coordonner la participation du Canada aux activités de l'OTAN touchant la planification des mesures d'urgence civile. PCC a vu à ce que le Canada soit représenté au sein des comités subalternes de planification des mesures d'urgence civile qui sont chargés de déterminer les ressources dont l'Alliance aurait besoin en temps de guerre et d'énoncer des plans et des dispositions qui permettent à l'Agence civile OTAN du temps de guerre d'obtenir ces ressources. PCC, avec la Défense nationale, a joué un rôle clé pour l'affectation d'un agent de planification auprès du Haut comité des plans d'urgence dans le domaine civil. Cette initiative contribuera à l'élaboration d'un

questionnaire sur la planification d'urgence civile afin de recueillir de l'information des pays membres.

Les comités de l'OTAN comprennent le Haut comité des plans d'urgence dans le domaine civil qui fait directement rapport au Conseil de l'OTAN pour les questions de politique, et huit comités de soutien qui ont la responsabilité d'autant de domaines de planification : transport maritime, aviation civile, alimentation et agriculture, ressources pétrolières, industrie civile, communications, trafic terrestre interne et défense civile.

PCC a un représentant permanent à la délégation canadienne du quartier général de l'OTAN, à Bruxelles; sa tâche consiste à demeurer en contact avec les pays membres et à conseiller l'ambassadeur sur des questions touchant la protection civile. L'administrateur général de PCC représente le Canada aux séances plénières du Haut comité des plans d'urgence dans le domaine civil, et un haut fonctionnaire du bureau principal représente PCC auprès du Comité de la défense civile. Des responsables de la planification des mesures d'urgence d'autres ministères représentent le Canada auprès d'autres comités, PCC assurant la coordination de leur participation pour en garantir la conformité à la politique gouvernementale.

L'évolution de la situation en Europe de l'Est a eu une influence marquée sur la planification des mesures d'urgence civile de l'OTAN. Il a fallu redéfinir le rôle et les responsabilités des comités des plans d'urgence dans le domaine civil. À cet égard, on a envisagé d'en élargir les responsabilités de manière qu'ils interviennent dans les catastrophes en temps de paix, tout en conservant leur rôle de soutien des forces militaires. On a également envisagé la possibilité d'étendre leurs attributions civiles à la coopération avec les pays de l'Europe de l'Est et l'aide qui pourrait leur être apportée. Les comités pourraient compter à cet égard sur le savoir-faire considérable de l'OTAN.

Dans un domaine d'activité connexe, PCC a participé directement et a organisé la participation d'autres ministères au cours de coopération civile-militaire de l'OTAN que donne l'école de l'OTAN d'Oberammergau, en Allemagne.

VI. EXERCICES

La planification des mesures d'urgence repose sur un grand principe : le plan d'urgence qui n'est jamais mis à l'essai perd presque toute valeur. C'est uniquement en mettant leurs plans à l'essai et en évaluant les résultats obtenus que les planificateurs peuvent voir si ce qu'ils ont proposé en théorie vaut dans la pratique. À cet égard, l'année 1990 aura été une année exceptionnelle pour les responsables fédéraux de la protection civile. Pour la première fois depuis vingt ans, PCC, au nom de l'administration fédérale et en collaboration avec 21 autres ministères fédéraux, a conçu et mené un exercice d'urgence civile d'envergure nationale, baptisé CANATEX 90. L'exercie a duré quatre mois; il a commencé au mois d'août et s'est terminé par une phase intensive de quatre semaines, en novembre.

CANATEX 90 avait pour but d'évaluer les procédures de gestion des crises de l'administration fédérale ainsi que les plans et les modalités de mobilisation des ressources civiles et militaires du pays dans une situation hypothétique de crise internationale.

Le Cabinet a appouvée la tenue de l'exercice en février 1990, à la condition, compte tenu de la volatilité de la situation internationale à ce moment-là, que PCC n'associe les activités de l'exercice à aucun événement national réel, ni à une région géographique particulière.

Cette décision a eu pour effet de réduire considérablement le nombre des événements mondiaux hypothétiques qui sont souvent des caractéristiques majeures des exercices militaires de haut niveau. Ceci a par ailleur permis de rendre l'exercice plus efficace, car les simulations mettaient l'accent sur les activités des ministères appliquant des directives spécifiques du Cabinet ou du Secrétariat de coordination des situations d'urgence du Bureau du Conseil privé, au lieu que de débattre des implications géopolitiques d'événements mondiaux hypothétiques.

Majoritairement, les représentants, de tous les niveaux, des ministères et des agences centrales ont participé et ont pris des décisions correspondant à leurs niveaux de responsabilité, et le Cabinet a participé à deux reprises. Cette implication des ministres et des hauts fonctionnaires a été un facteur important

pour obtenir une meilleure compréhension et une meilleure connaissance des responsabilités à l'égard de la planification d'urgence et des problèmes à l'échelle du gouvernement.

L'évaluation de l'exercice a révélé que l'aptitude du Canada à réagir à une situation de crise nationale ou internationale présentait un certain nombre de points faibles. En voici des exemples.

Processus de transition

- Le processus de transition d'un gouvernement de temps de paix à un gouvernement de temps de guerre doit être plus détaillé et mieux documenté dans le Guide des mesures d'urgence du gouvernement. Comme l'élaboration des systèmes d'alerte, des plans, des procédures et des guides des mesures d'urgence des ministères repose précisément sur le Guide des mesures d'urgence du gouvernement, il faudra s'attaquer à cette tâche en priorité.

Systèmes d'alerte

- Les systèmes d'alerte sont conçus pour remplir deux fonctions importantes au cours d'un exercices. Ils doivent d'abord informer tous les intéressés de la gravité d'une situation d'urgence, de l'évolution de cette situation et des moyens jugés nécessaires pour y faire face. En second lieu, les systèmes d'alerte doivent fournir des indications à des responsables, en particulier, pour qu'ils prennent des mesures pré-établies spécifiques selon les procédures d'alerte individuelles.

  Il existe quatre systèmes d'alerte qui pourraient potentiellement avoir un impact important au niveau des ministères fédéraux : les deux premiers, celui de l'OTAN et celui du NORAD sont conçus pour tenir compte d'intrants canadiens, mais relèvent d'autorités extérieures au Canada. Les deux autres, le Système d'alerte des Forces canadiennes et le Système d'alerte civile canadien relèvent entrièrement des autorités canadiennes

  Durant l'exercice CANATEX 90, aucun des quatre systèmes d'alerte ne s'est révélé particulièrement utile pour donner le temps aux représentants gouvernementaux de répondre à une urgence anticipée.

On a également pu constater que les systèmes d'alerte sont assez mal connus, particulièrement aux échelons supérieurs. Il faudra donc déployer des efforts considérables pour repenser les systèmes d'alerte et s'assurer que les représentants de l'état savent à quoi ils servent et comment ils fonctionnent.

Régies nationales d'urgence

- Le concept des régies nationales d'urgence est né à la fin des années 1970 et a été approuvé par le Cabinet en 1980. Ce concept découle de l'idée que si une situation d'urgence internationale/guerre s'aggrave, on en arrivera à un point où les pouvoirs normaux des ministères seront insuffisants pour intervenir efficacement dans une telle situation. À ce point, présentement considéré juste après l'évocation par le Cabinet d'un "État de crise internationale" en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*, les ministères fédéraux pourraient créer jusqu'à 11 régies nationales d'urgence qui seront soit l'expansion de ministères existants, ou de nouvelles agences dérivées d'un ou plusieurs ministères.

  CANATEX 90 a indiqué qu'une déclaration par le Cabinet d'un "État de crise internationale" ne serait pas faisable politiquement avant qu'on ne soit bien engagé dans une crise. En outre, peu de ministères, dans leur cadre législatif actuel, ont suffisamment de flexibilité pour mener une intervention gouvernementale importante dans des cas limités et spécifiques, tôt dans une situation de crise. C'est à dires avant une déclaration officielle d'état de crise internationale.

  De l'avis général, la *Loi sur les mesures d'urgence* est bien conçue et convient parfaitement à une société libre comme le Canada. Il est toutefois nécessaire que des ministères, à la lumière de leur expérience de CANATEX 90, considèrent apporter des amendements modestes à des lois existantes afin de permettre une intervention directe, dans un nombre limité de cas spécifiques, durant la période qui pourraient être relativement longue avant qu'il soit nécessaire d'évoquer un état de crise internationale. Il est cependant plus important de mettre l'accent sur la planification et de tenir régulièrement des exercices comme CANATEX 90 afin d'habituer les ministères à être innovateurs dans leur recherche

de solutions à des problèmes isolés, en début d'état de crise, sans demander automatiquement des pouvoirs substantiellement élargis.

Protection du public et Continuité du gouvernement

- L'exercice a révélé des imperfections de la politique canadienne concernant la protection du public et la continuité du gouvernement.

Mobilisation industrielle

- Le Canada doit développer un plan de mobilisation industrielle pour supporter les Forces armées canadiennes en cas d'état de crise internationale. Si le Canada devait être en position de supporter l'expansion des Forces armées canadiennes et capitaliser sur la hausse marquée de la demande de la part des alliées potentiels au cours d'une telle crise, un plan de mobilisation industrielle ou un plan d'affaire doit être élaboré et gardé à jour.

Communications

- L'exercice a démontré que le réseau des communications sécuritaires du gouvernement du Canada doit être amélioré pour répondre aux besoins que pourrait susciter un état de crise internationale ou une guerre.

La participation à CANATEX 90 a varié d'un ministère à l'autre. Dans plusieurs ministères et organismes, les fonctionnaires de tous les niveaux, y compris des hauts fonctionnaires, ont joué sérieusement et ont apporté une contribution efficace. Dans ces ministères, on comprend beaucoup mieux les responsabilités et et les problèmes liés à la planification d'urgence. L'expérience et les connaissances acquises font plus que compenser les coûts de l'exercice en termes d'effectifs déployés.

Malheureusement, plusieurs ministères, pour une raison ou une autre, ont eu une participation insuffisante pour bénéficier pleinement de l'exercice ou faire profiter les autres participants de leur expertise et de leurs connaissances.

L'exercice CANATEX 90 a fourni une excellente occasion d'évaluer un large éventail de questions de protection civile. Il a en outre clairement mis en évidence aux yeux des hauts fonctionnaires fédéraux l'importance de la planification des mesures d'urgence. Si on cherche activement à mettre en

application les conclusions qui s'en dégagent, le monde de la protection civile aura beaucoup à faire dans les années qui viennent, particulièrement en ce qui concerne la Partie III de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

Outre l'exercice CANATEX 90, les représentants de PCC ont aidé activement des ministères fédéraux à planifier et à tenir des exercices de formation. Par exemple, PCC s'est occupé de la participation du Canada à l'exercice de mobilisation qui se tient tous les ans au collège militaire de la marine américaine de Newport (Rhode Island). En décembre, PCC a également organisé, sous la direction du groupe de travail sur les exercices canado-américains, le suivi à un important exercice de lutte contre le terrorisme tenu en 1989, TRANSBORD III. Cet exercice sur table, d'une journée, auquel ont participé des représentants des deux administrations fédérales, de provinces canadiennes et d'états américains a principalement porté sur la gestion des conséquences. Il a permis de faire ressortir les faiblesses des dispositions de traitement des incidents terroristes, aux frontières, entre les gouvernements et au sein des administrations elles-mêmes.

PCC a aussi joué un rôle clé dans l'organisation et la tenue, en mai 1990, de l'exercice REACT 90, le plus important en son genre à se dérouler en Nouvelle-Écosse; plus de 500 représentants du secteur privé et des milieux municipaux, provinciaux et fédéraux de la protection civile y ont pris part.

VII. FORMATION

Au cours de l'exercice, le Collège de la protection civile du Canada a offert 103 cours sur la planification des mesures d'urgence et les techniques d'intervention à 2 625 fonctionnaires municipaux, provinciaux et fédéraux. Le Collège se trouve à Arnprior (Ont.) et il est administré par Protection civile Canada. En 1990-1991, il disposait d'un budget d'exploitation de 2,4 millions de dollars et il n'a cessé de recevoir des félicitations de maires et de représentants élus qui se sont dits impressionnés par la qualité de l'instruction et des cours qu'on y donne. Le Collège a également accueilli et organisé en 1990 des séminaires et des ateliers spéciaux, notamment pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministère de l'Agriculture.

Le Collège a poursuivi le travail entrepris antérieurement. Par exemple, le cours créé pour les représentants élus du Nord canadien a été donné cette année à Rankin Inlet à des Inuit du Keewatin. Le cours était offerts avec interprétation simultanée en inuktituk, et les documents remis aux participants étaient disponibles en anglais et en inuktituk.

En avril 1990, le Collège a donné, pour la deuxième fois, un cours sur la pédagogie et les techniques d'instruction des adultes. Ce cours vise à aider les instructeurs à mieux présenter leur matière et à les initier à la préparation du matériel audio-visuel. On l'a également utilisé pour assurer la formation initiale des fonctionnaires provinciaux qui ont été choisis pour donner le cours "Plans et Opérations" au Manitoba et en Saskatchewan. Les stagiaires ont terminé leur formation en aidant les instructeurs du Collège à donner le cours. À leur retour dans leur province, les nouveaux instructeurs ont donné un cours en Saskatchewan et deux au Manitoba.

Le Groupe de travail permanent du Conseil fédéral-provincial sur la formation a continué de travailler à l'élaboration de normes pour les cours offerts au Collège. Cette année, on a étudié le contenu du principal cours qu'offre le Collège, le cours "Plans et Opérations", dans le but d'en faciliter la présentation en le scindant en modules qui pourraient être offerts séparément. On a également approuvé un examen standard grâce auquel les connaissances des

participants dans le domaine de la protection civile seront évaluées. Les participants qui réussissent l'examen reçoivent un certificat de compétence.

PCC travaille en étroite collaboration avec Travaux publics Canada pour améliorer ses installations.

En juin 1989, le Conseil fédéral-provincial des hauts fonctionnaires a créé un groupe de travail chargé de déterminer comment les cours de planification des mesures d'urgence et d'intervention pourraient être offerts le plus efficacement et le plus économiquement possible, à la grandeur du pays. Les membres du groupe de travail sont en train d'étudier la version préliminaire du rapport final, et celui-ci sera déposé lors de la conférence fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires, qui se tiendra à Regina, en juin 1991.

VIII. INFORMATION PUBLIQUE

L'un des aspects importants du mandat de Protection civile Canada consiste à voir à ce que les Canadiens soient informés de la nature et des conséquences des situations d'urgence auxquelles ils peuvent être exposés, des moyens à prendre pour les prévenir ou en atténuer les effets et des plans d'intervention de l'administration fédérale.

Communiquer notre message

La Direction des communications de PCC a la difficile tâche de rejoindre de plus en plus de Canadiens et de leur donner plus de renseignements sur les mesures à prendre dans diverses situations d'urgence (78 % des Canadiens ont exprimé ce besoin dans une enquête menée en décembre 1988), sans grever indûment son budget.

Pour y parvenir, PCC a eu l'heureuse idée de recourir aux services de presse transcanadiens, qui atteignent presque tous les grands quotidiens et les journaux hebdomadaires, et de les utiliser après les heures de pointe, quand ils sont moins coûteux. Il en a résulté une couverture de presse, journaux et médias électroniques, sans précédent qui a elle-même suscité un accroissement des demandes d'interviews et une foule de demandes de renseignements de la part du public.

On a également cherché à rejoindre les personnes qui ont des difficultés à lire parce qu'elles sont handicapées ou qu'elles souffrent de troubles de la vision. En collaboration avec l'Institut national canadien pour les aveugles, PCC a produit une série de six cassettes audio qui s'inspirent de ses brochures sur les mesures d'urgence individuelles : *Tremblements de terre, Pannes de courant en hiver, En forêt, Tempêtes d'hiver...vous et votre voiture, Inondations et Violentes tempêtes.*

PCC a également travaillé activement à l'élaboration de stratégies qui lui ont permis d'obtenir dans les médias une bonne couverture de la remise d'une centaine de chèques relatifs à des projets du Programme conjoints de protection civile ou des Accords d'aide financière en cas de catastrophe. Des efforts

analogues ont également permis de multiplier les entrevues au cours desquelles des représentants de PCC ont pu donner des conseils sur les mesures d'urgence individuelles dans des émissions de télévision diffusées à la grandeur du pays.

La Direction des communications a également distribué aux stations de télévision quatre messages d'intérêt public dans lesquels PCC donnait des conseils sur les mesures à prendre en cas d'urgence. Ces messages ont été diffusés dans tout le pays et l'accueil qu'on leur a réservé a été si enthousiaste que nous prévoyons, cette année encore, obtenir gratuitement l'équivalent de 3 millions de dollars de temps d'antenne.

PCC a de plus conclu une entente avec une entreprise privée qui sera chargée de commercialiser et de distribuer dans les écoles une trousse multimédias d'initiation aux mesures d'urgence que PCC a produit l'an dernier. Grâce à cette entente, PCC devrait rejoindre un auditoire important qui, autrement, n'aurait pas pu être atteint.

La Direction des communications a aussi dressé une liste des grandes catastrophes qui ont frappé le Canada.

PCC met ses documents d'information à la disposition des provinces et des territoires, qui sont libres de les reproduire pour leur usage propre. Les provinces et les territoires mettent de leur côté leurs documents d'information et de sensibilisation à la disposition de PCC. Il en est régulièrement question dans *La Revue de la protection civile*, que publie PCC tous les trois mois et qui constitue une mine de renseignements en cette matière.

Sondage auprès des lecteurs de *La Revue*

Les lecteurs de *La Revue de la protection civile*, magazine trimestriel de PCC, lui ont donné un vote de confiance sans équivoque par les réponses qu'ils ont données à un questionnaire d'enquête publié dans la livraison de juillet-septembre 1990. Les lecteurs ont aussi fourni à cette occasion d'utiles recommandations sur l'orientation de la publication.

Pour 93 p. cent des 990 lecteurs qui ont rempli le questionnaire, la *Revue* était très satisfaisante ou satisfaisante. Environ 75 p. cent ont déclaré qu'elle leur

était utile et qu'elle jouait un rôle important dans leur travail. À en juger par les réponses des lecteurs, les éléments les plus appréciés de *La Revue* sont les articles vedettes et la section "Quoi de neuf?".

Les répondants ont également indiqué qu'ils aimeraient lire plus d'articles sur la planification des mesures à prendre en cas de catastrophe et, en deuxième lieu, sur les éléments humains des situations d'urgence. Ils souhaitent également qu'on leur parle davantage de gestion des crises, de mesures de sécurité, de planification de l'information publique, de planification des mesures d'urgence dans l'entreprise, de catastrophes naturelles, de catastrophes technologiques, de planification des mesures d'urgence dans le domaine de la santé, d'analyse des risques, de planification des mesures d'urgence en milieu scolaire, de plans d'urgence de maisons de repos et de défense civile.

La Revue est unique en son genre au Canada et elle permet à des professionnels de milieux divers et de toutes les régions d'échanger des renseignements. Environ 60 p. cent des répondants appartenaient au domaine de la protection civile; près de 40 p. cent des autres travaillaient dans des secteurs comme les services de santé, les maisons de repos et l'enseignement.

La majorité des répondants conservent *La Revue* ou la mettent en bibliothèque ou dans un endroit où elle peut être lue par d'autres.

Dispositions nationales d'urgence pour l'information publique

Outre ses activités habituelles, la Direction des communications a travaillé activement à la planification des dispositions nationales d'urgence pour l'information publique. Les dispositions ont été exposées dans un document intitulé *Plan national d'information du public en cas d'urgence* et leur rédaction est bien avancée en ce qui concerne les **états de crise internationale** et les **états guerre** Le travail a également été amorcé, en coopération avec le Bureau du Conseil privé, les ministères compétents ainsi que les provinces et les territoires, à l'élaboration des dispositions nationales d'urgence touchant l'information publique en cas de **sinistre** et **d'état d'urgence**. Dans le premier cas, les dispositions s'inspireront du *Plan national de soutien en cas de tremblement de terre*, qui a été amélioré encore cette année.

Les dispositions nationales d'urgence pour l'information publique sont la responsabilité du Secrétariat aux communications du Bureau du Conseil privé (ce dernier étant l'organisme désigné responsable en cas de crise). La planification est faite conjointement avec Protection civile Canada.

IX. RECHERCHE ET PROJETS SPÉCIAUX

La recherche et le développement sont une condition essentielle de l'amélioration des programmes, des méthodes d'instruction et des moyens d'intervention des services de la protection civile. Compte tenu des coûts humains et économiques des catastrophes, il est inutile d'insister ici sur l'importance de ces travaux.

Au cours de l'exercice, Protection civile Canada a parrainé de nombreux projets. En voici des exemples.

Analyse de la vulnérabilité sismique — Commandée en 1989, cette étude a pour objet la conception d'une méthode de définition des zones sismiques qui s'appuie sur trois types de données : la stabilité des pentes, le risque de liquéfaction des sols et la caractérisation des sols à l'aide des niveaux d'amplification des ondes sismiques. Le projet a été mené à terme au cours de l'exercice. La méthode retenue aidera les planificateurs et les autorités à mieux comprendre le comportement des sols et des bâtiments pendant un tremblement de terre. Le projet devrait ainsi avoir une incidence sur l'utilisation des sols, les codes du bâtiment et les programmes de modification en vertu desquels des bâtiments sont rendus plus résistants aux tremblements de terre.

Analyse des risques d'éboulement — En terrain montagneux, les tremblements de terre peuvent déclencher des éboulements. Pour améliorer leurs méthodes d'analyse des risques d'éboulement, PCC et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont financé conjointement un projet de recherche destiné à évaluer la probabilité des éboulements en terrain montagneux et leurs caractéristiques. L'étude aidera les experts à délimiter les zones à risque d'éboulement et, de ce fait, à promouvoir une meilleure utilisation des sols et à mieux protéger la population.

Système expert heuristique de gestion des interventions en cas d'urgence (HERMES) — Le projet HERMES désignait à l'origine un système informatique expérimental que Protection civile Canada, l'Alberta Research Council et les Alberta Public Safety Services avaient mis au point ensemble. Le système devait fournir aux équipes d'intervention des renseignements essentiels sur les mesures à prendre dans les déversements de produits chimiques (propriétés des produits, mesures palliatives recommandées, facteurs de risque, etc.). Au cours de

l'exercice, on a entrepris de porter à 150 le nombre des produits chimiques du système de classification des agents chimiques en usage. Un comité directeur formé de représentants des partenaires supervise le projet pour s'assurer que le système répond aux besoins des utilisateurs.

Géocodage des sources de danger pour l'homme et l'environnement — PCC a subventionné pour la deuxième année un projet d'établissement d'un répertoire des sources de danger pour l'homme et l'environnement dans la région de Québec. Le projet doit mener à la création d'une base de données qui sera utilisée en parallèle avec le programme de simulation des dangers par la géomatique auquel PCC travaille actuellement. Ce deuxième projet a été lancé en 1988; il s'agit d'un système d'information géographique conçu pour présenter les ressources d'urgence d'un secteur donné. Le système peut également s'utiliser pour produire des simulations (sur la dispersion d'un panache, par exemple). Ensemble, les deux projets profiteront énormément aux responsables de la gestion des mesures d'urgence en mettant à leur disposition un programme informatique détaillé portant sur les ressources d'urgence des secteurs géographiques de la base de données, les risques auxquels ceux-ci sont exposés et les conséquences d'une catastrophe. On a obtenu que la poursuite du projet et la mise au point d'un produit fini soient conjointement financés par l'état et le secteur privé.

Estimation du nombre des victimes et des dégâts — Le calcul des coûts d'une catastrophe constitue l'un des éléments les plus importants de la gestion des mesures d'urgence. Au cours de l'exercice, PCC a apporté des améliorations à un système d'information géographique conçu à l'origine avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources afin qu'il puisse fournir aux responsables des mesures d'urgence des données sur la population et les ressources matérielles de tous les coins du pays. Les travaux se poursuivent.

Étude des programmes de formation en matière de protection civile — En collaboration avec l'Alberta, PCC a mené une étude des programmes de formation dans le domaine de la protection civile qui sont offerts dans cette province. L'étude poursuivait deux objectifs : déterminer les domaines où les programmes fédéraux et provinciaux se chevauchent et trouver des moyens de rendre complémentaires les programmes fédéraux et provinciaux et d'en assurer la rentabilité. Les résultats de l'étude seront utilisés dans un projet permanent de

plus grande envergure qui concerne l'instruction à la protection civile à l'échelle nationale.

Bourse de recherche Stuart-Nesbitt-White

Protection civile Canada parraine un programme de bourses destinées à accorder une aide financière aux personnes qui poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle dans des domaines liés à la protection civile. Les bourses ont pour objet d'encourager la recherche sur les catastrophes et la planification des mesures d'urgence au Canada en permettant la formation de professionnels dans ce domaine.

En 1990, la bourse a été attribuée à Denis Leroux, de Sherbrooke (Qc), qui poursuit ses études de doctorat en géographie à l'Université d'Ottawa. Ses recherches portent principalement sur la gestion des mesures d'urgence et d'intervention relatives au transport et à l'entreposage des matières dangereuses.

La bourse porte le nom d'un ancien directeur général de PCC; elle est attribuée annuellement et elle se chiffre à environ 11 000 $. Elle peut être octroyée pour une période d'étude allant jusqu'à quatre ans et elle est administrée par l'Association des universités et collèges du Canada. Trois autres étudiants en bénéficient actuellement. Il s'agit de Scott Christie, Ian Okabe et Laurie Laughy.

Appendice A
PROGRAMME CONJOINT DE PROTECTION CIVILE
Crédits engagés pour l'année 1990-1991

Province/ Territoire	Description des projects	Répartition Fédéral	Prov./Terr.
Colombie-Britannique	Information publique - Encart dans le bottin téléphonique	5 000,00	10 000,00
	Tremblement de terre/Tsunami Agent de planification	14 250,00	42 750,00
	Dispositions nationales d'urgence -(NEA) Agent de planification	44 625,00	14 875,00
	Centre des opérations d'urgence de Oak Bay - Analyste de séismes	1 500,00	1 500,00
	Services de santé - Système d'information d'urgence	56 468,00	56 468,00
Yukon	Système de radio mobile interministériel	124 000,00	516 000,00
	Programme de rajeunissement de l'Organisation des mesures d'urgence	129 000,00	95 000,00
Alberta	Coordonnateur federal-provincial Dispositions nationales d'urgence	42 180,00	14 060,00
	Comté de Smoky Lake - Système de communications	17 382,25	17 382,25
	Improvement District #5 - Système de communications	26 221,60	39 332,40

Alberta	Grande Prairie - Appareils de sauvetage	8 100,00	8 100,00
	Red Deer - Véhicule d'intervention régional	70 176,56	210 505,93
	Westlock - Appareils de sauvetage et amélioration des communications	39 188,28	39 188,28
	Services sociaux d'urgence - Élaboration et validation d'un modèle	8 650,00	8 650,00
	Système d'alerte - projet pilote	86 640,00	57 760,00
	Stettler - Appareils de sauvetage et de communications	9 251,50	9 251,50
	Gibbons - Véhicule d'intervention	26 000,00	26 000,00
	Fahler - Système de communications	10 862,08	10 862,08
	Bowden - Système de communications	3 986,00	3 986,00
	Wainwright - Système régional de communications	61 140,65	61 140,65
	Three Mills - Véhicule d'intervention	17 000,00	17 000,00
	Comté de Smoky Lake - Véhicule d'intervention et de commandement	17 616,50	17 616,50
	Improvement District #18 (South) - Système de communications	48 817,27	48 817,27
	Valleyview/Improvement District #16 - Projet régional de communications	15 620,00	15 620,00

Territoires du Nord-Ouest	Baker Lake - Appareils de sauvetage	25 200,00	16 800,00
	Yellowknife - Système de communications	30 348,00	45 522,60
	Deuxième plan quinquinnal	151 429,30	151 429,30
	Fort Liard - Système de communications	14 400,00	9 600,00
	Fort Simpson - Système de communications	11 100,00	7 400,00
Saskatchewan	Plan quinquennal	162 706,00	239 456,00
	Humboldt et la région d'aide mutuelle du district - Système de communications	4 701,50	4 701,50
	Région d'aide mutuelle de Big Muddy - Poste mobile de commandement	20 020,53	20 020,53
	Région d'aide mutuelle de Shaunavon - Projet de communications	16 996,11	16 996,11
	Région d'aide mutuelle de Pipestone - Véhicule d'intervention/poste de commandement	71 015,38	71 015,38
	Canora et région d'aide mutuelle - Système de communications	59 212,85	59 212,85
	Région d'aide mutuelle de Wood River - Équipement d'un poste mobile de commandement	14 590,84	14 590,84
	Région d'aide mutuelle de Quill Plains - Poste mobile de commandement	9 136,81	9 136,81
	Région d'aide mutuelle de Oxbow - Système de communications	14 451,31	14 451,31

Saskatchewan	Tisdale et région d'aide mutuelle - Système de communications	13 866,77	13 866,77
	Canora et région d'aide mutuelle - Véhicule d'intervention/poste de commandement	37 677,33	37 677,33
Manitoba	Plan quinquennal	292 900,00	524 000,00
	Beausejour - Système de communications	10 426,08	10 426,08
	Organisation des mesures d'urgence du Manitoba - Production d'un vidéo sur les incendies de forêt de 1989	10 250,00	6 750,00
	Teulon/Municipalité rurale de Rockwood - Véhicule d'intervention	6 885,15	6 885,15
	Organisation des mesures d'urgence du Manitoba - Équipement pour le centres des opérations d'urgence	3 029,00	3 029,00
	Snow Lake - Appareils de communications	2 700,68	2 700,68
	Municipalité rurale de Daly et Rivers - Appareils de communications	2 611,47	2 611,47
	Municipalités rurales de Shellmouth et de Boulton - Système de communications	10 902,76	10 902,76
	Village de St-Claude - Appareils de communications	5 398,09	5 398,09
	Altona - Appareils de communications	4 968,25	4 968,25
	Grahamdale - Appareils de communications	4 871,50	4 871,50

Manitoba	Organisation des mesures d'urgence - Poste de commandement et appareils de communications	4 508,92	4 508,92
	Municipalité rurale de Eriksdale - Appareils de communications	2 989,00	2 989,00
	Pinawa - Appareils de communications	1 109,85	1 109,85
Ontario	Plan quinquennal	1 900 000,00	2 322 222,00
Québec	Réseau intégré de communications - Phases 3 et 4	1 500 000,00	1 833 333,33
	Nord du Québec - Système de communications	18 000,00	22 000,00
	Ville de Montréal - Appareils HAZMAT	69 683,00	85 167,00
Nouveau-Brunswick	Dispositions nationale d'urgence - Agent de planification	34 500,00	11 500,00
	Saint-Jean - Véhicule HAZMAT	158 061,00	158 061,00
Nouvelle-Écosse	Système de communications	300 000,00	300 000,00
	Dispositions nationale d'urgence - Agent de planification	37 500,00	12 500,00
Île-du-Prince-Édouard	Plan quinquennal	111 011,00	111 011,00
	Région d'aide mutuelle de Kensington - Véhicule d'intervention	41 142,23	41 142,23
	Dispositions nationales d'urgence - Agent de planification	35 500,00	11 850,00

Île-du-Prince-Édouard	Summerside - Groupe électrogène	18 000,00	18 000,00
Terre-Neuve	Disposition nationale d'urgence - Agent de planification	30 000,00	10 000,00
	Lewisporte - Véhicule d'intervention	29 130,95	19 420,63
	Grand Falls - Véhicule d'intervention	84 276,00	56 184,00
	Clarenville - Véhicule d'intervention	49 605,00	33 070,00
	Corner Brook - Véhicule d'intervention	43 992,00	29 328,00
	Burgeo - Projet de l'équipe de défense civile	6 703,66	4 469,11
	Steady Brook - Appareils de communications	6 213,98	4 142,66
	St-John's Rover Crew - Appareils de communications	8 662,05	5 774,71
	Wabana - Véhicule d'intervention	25 367,20	16 911,46

Appendice B

ACCORDS D'AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE CATASTROPHE

Contributions versées en 1990-1991

Province	Événement	Contributions
Québec	Tempêtes de 1983	7 346 000 $ (paiement final)
Manitoba	Inondations de 1988	130 000 $ (avance)

Formule de partage

(répartition per capita)

Dépenses provinciales admissibles	Portion fédérale
Premier $1	Nil
2 $ suivants	50 p.cent.
2 $ suivants	75 p.cent.
Le reste	90 p.cent.

Exemple : Population 800 000. Dépenses admissibles : 24 000 000 $.

		Provincial	Fédéral	Portion fédérale
Premier 1 $ per capita	800 000 $	800 000 $	0 $	Nil
2 $ suivants per capita	1 600 000	800 000	800 000	50 p.c.
2 $ suivants per capita	1 600 000	400 000	1 200 000	75 p.c.
Le reste	20 000 000	2 000 000	18 000 000	90 p.c.
	24 000 000 $	4 000 000 $	20 000 000 $	

Appendice C

PROTECTION CIVILE CANADA

Jusqu'à ce que PCC devienne une entité au sein de la Fonction publique, le ler octobre 1988, le ministère de la Défense nationale lui fournissait plusieurs services de soutien centralisés. Après cette date, PCC a commencé à dispenser ses propres services et est en voie de se détacher entièrement de la Défense nationale.

Au cours de l'année écoulée, PCC a réorienté la planification ministérielle ainsi que les systèmes et procédés opérationnels et administratifs pour tirer tous les bénéfices possibles qu'offrent l'économie et l'efficacité de la technologie informatique. Pour rationaliser la charge de travail, on a installé un réseau de micro-ordinateurs qui relient le centre administratif, le Collège, les bureaux régionaux de PCC et les bureaux-clés de l'administration fédérale. Le personnel a reçu une formation pour exploiter à fond ce réseau.

Deux conférences de planification stratégique ont eu lieu à l'administration centrale pour préciser le rôle futur de PCC et son mode de fonctionnement dans le cadre général.

Mandat

En vertu de la *Loi sur la protection civile*, PCC a le mandat «de prévoir les mesures de protection civile nécessaires pour préparer le pays à faire faire aux situations d'urgence de toute nature...en facilitant et en coordonnant, avec les institutions gouvernementales et en collaboration avec les gouvernements provinciaux, les États étrangers et les organisations internationales, l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'intervention civils.»

Objectif du programme

L'objectif est de faire progresser la protection civile au Canada contre les situations d'urgences de toute nature.

Description du programme

PCC collabore avec d'autres agences et ministères fédéraux et avec d'autres ordres de gouvernement, et conformément aux dispositions des ententes internationales, pour gérer un programme de planification coordonnée, d'élaboration et d'application de politiques, de formation et de communications, dans le domaine de la protection civile et de l'intervention en cas d'urgence. À ces fins, elle fournit des services de soutien administratifs et organisationnels.

Organisation structurelle du programme

L'organisation est placée sous l'autorité d'un administrateur général qui relève du ministre responsable de la Protection civile. L'administrateur général est secondé par trois directeurs généraux: État de préparation et Opérations, Élaboration de programmes et Programmes ministériels.

La Direction générale, État de préparation et Opérations, a pour tâche :

- d'assurer la liaison avec les organisations provinciales de protection civile par l'intermédiaire des bureaux régionaux de PCC dans chacune des capitales provinciales

- de fournir un programme complet d'information publique sur une vaste gamme d'activités liées à la protection civile

- de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la continuité du gouvernement en temps de crise

- de maintenir un centre de coordination des mesures d'urgence pour surveiller l'évolution des urgences et en faire rapport, et pour mettre un centre d'opérations à la disposition des ministres et du Cabinet advenant une situation de crise

- de gérer le Programme conjoint de protection civile

- de gérer les Accords d'aide financière en cas de catastrophe

- de gérer les ententes sur l'indemnisation des travailleurs bénévoles
- de gérer le Programme des points névralgiques
- de gérer le Programme de protection des dossiers essentiels pour l'administration gouvernementale en cas de crise majeure

La Direction générale, Élaboration de programmes, a pour tâche :

- de coordonner et faciliter l'élaboration des programmes et des politiques du gouvernement fédéral en protection civile
- de contrôler et d'évaluer le degré de préparation aux situations de crise du gouvernement fédéral
- de commanditer des travaux de recherche dans le domaine de la protection civile
- de mettre en pratique et évaluer les plans et les accords relatifs à la gestion des crises
- de coordonner les activités des ministères et organismes fédéraux ainsi que des sociétés d'État pour tout ce qui touche à la protection civile, soit au niveau international, soit au niveau provincial et territorial
- de mettre au point et offrir des programmes de formation
- de préparer et tenir des conférences et des symposiums nationaux.

La Direction générale, Programmes ministériels, a pour tâche :

- d'assurer la gestion financière dans les secteurs du budget, des prévisions, des plans opérationnels pluriannuels et des services comptables
- de gérer les ressources humaines dans le domaine des relations de travail, de la dotation en personnel, de la classification, de l'indemnisation, de la

formation, des plans de carrière, des langues officielles et de l'équité en matière d'emploi

- de faire une planification intégrée à long terme; de procéder à l'analyse des politiques; de fournir des services de soutien juridique, de secrétariat, d'évaluation et de vérification comptables, de liaison avec le Parlement et les agences centrales et de contrôle réglementaire; d'assurer l'accès à l'information et aux services de traduction

- d'élaborer des systèmes d'information pour les gestionnaires

- d'offrir un soutien administratif pour la gestion, le personnel, les finances, la gestion des dossiers, l'informatique, l'administration des contrats et l'aménagement des lieux de travail.

Pour l'année financière 1990-1991, le budget de Protection civile Canada s'élevait à 19 484 000$, répartis comme l'indique le diagramme ci-dessous :

PROTECTION CIVILE CANADA
BUDGET 1990-1991

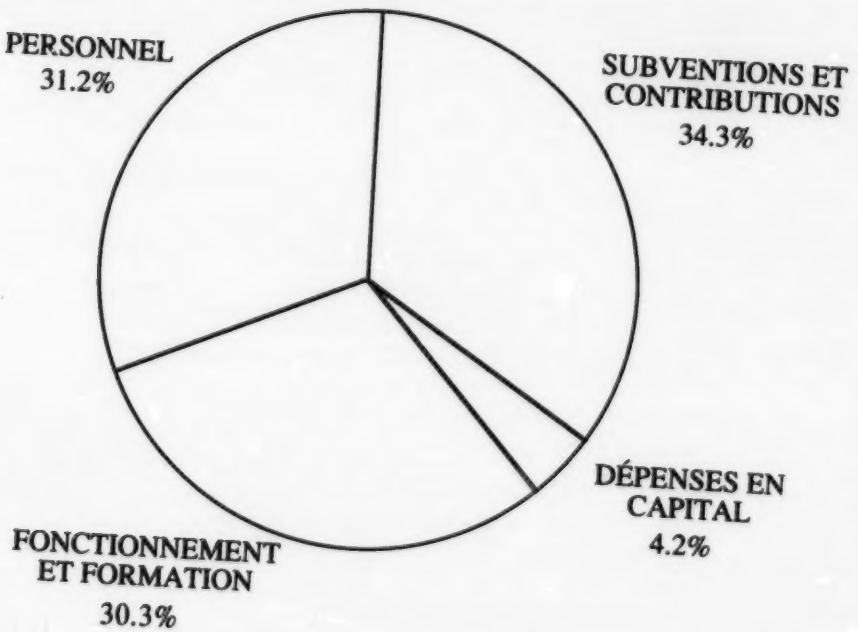
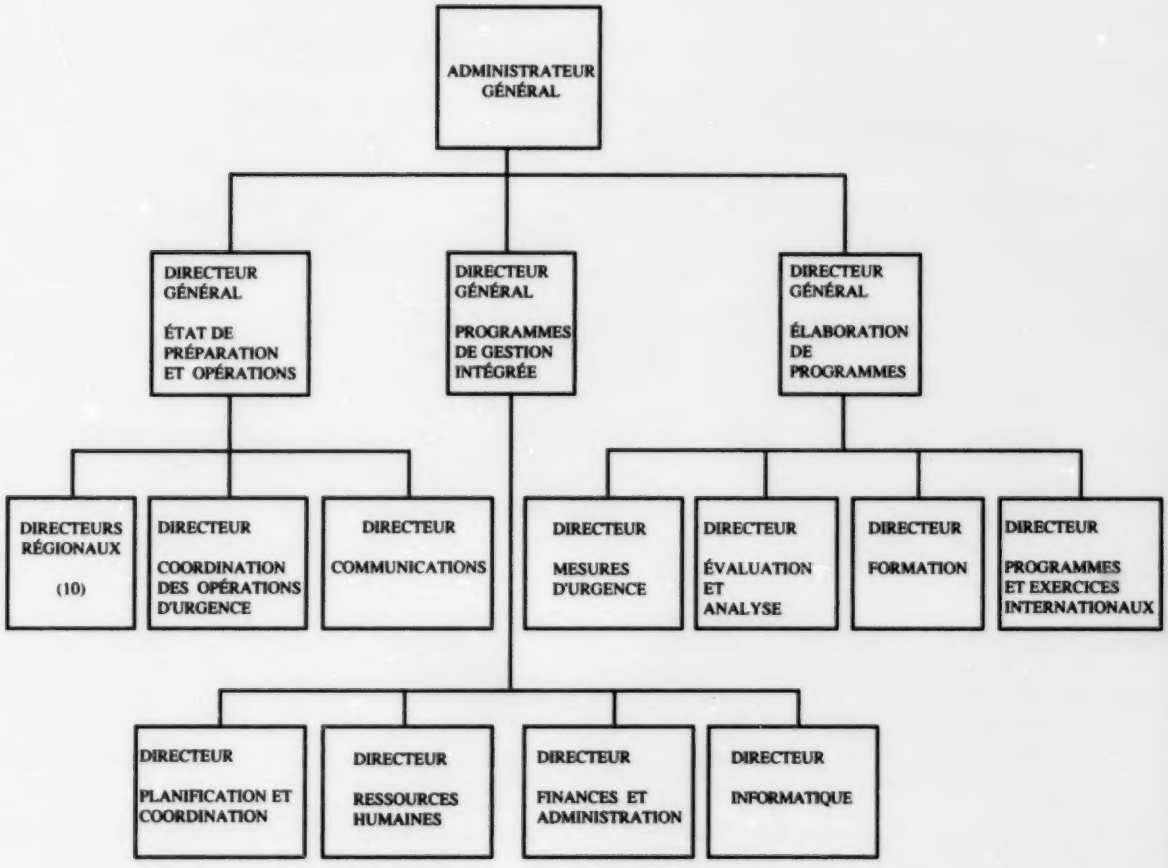
ORGANISATION
PROTECTION CIVILE CANADA